

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

DECEMBRE 2014

ISSN 0996 - 7494

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

CABINET DU PREFET	4
<i>Arrêté préfectoral n° 14-656 du 5 décembre 2014 portant répartition des sièges des représentants des personnels au sein du comité technique de proximité des services déconcentrés de la Police nationale de la Manche</i>	4
<i>Arrêté préfectoral n° 14-657 du 8 décembre 2014 portant attribution de la médaille d'honneur du travail pour la promotion du 1^{er} janvier 2015</i>	4
<i>Arrêté préfectoral n°652A-2014 du 09 décembre 2014 portant attribution de la médaille d'honneur régionale départementale et communale - promotion du 1er janvier 2015</i>	12
<i>Arrêté préfectoral n° 14-688 du 19 décembre 2014 portant composition du comité technique de proximité des services déconcentrés de la police nationale de la Manche</i>	20
SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION	20
<i>Arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 portant répartition des sièges au sein du comité technique de service déconcentré de la préfecture de la Manche</i>	20
<i>Arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 portant composition du comité technique de service déconcentré de la préfecture de la Manche</i>	20
SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES	20
<i>Arrêté du 27 novembre 2014 portant constitution du bureau de la commission de suivi du site pour le centre de stockage de déchets ultimes non dangereux de CUVES</i>	20
SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG	21
<i>Arrêté préfectoral SF/N° 14-220 du 01 décembre 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL d'exploitation des établissements GOUDAL – DUCEY</i>	21
<i>Arrêté préfectoral SF/N°14-232 du 18 décembre 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SAS Marbrerie Jaumaux Mazurier exerçant sous l'appellation « Foucher » - PERIERS</i>	21
SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES	21
<i>Arrêté n° ASJ/08-2014 du 28 novembre 2014 définissant la compétence archives des statuts de la communauté de communes du BOCAGE COUTANÇAIS</i>	21
<i>Arrêté n° ASJ/09-2014 du 28 novembre 2014 définissant la compétence personnes âgées des statuts de la Communauté de communes du BOCAGE COUTANÇAIS</i>	21
<i>Arrêté n° ASJ/06-2014 du 3 décembre 2014 portant modifications des statuts du Syndicat mixte de la SOULLES</i>	21
<i>Arrêté n° ASJ/07-2014 du 3 décembre 2014 autorisant le retrait de la compétence Plan Local d'urbanisme des statuts de la Communauté de communes du BOCAGE COUTANÇAIS</i>	22
<i>Arrêté n° ASJ/10-2014 du 3 décembre 2014 définissant la compétence équipements sportifs et aires de jeux pour les enfants dans les statuts de la Communauté de Communes du BOCAGE COUTANÇAIS</i>	22
1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION	22
<i>Arrêté FD 2014/12 du 18 décembre 2014 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi et leur formation continue</i>	22
<i>Arrêté 2014/12 du 18 décembre 2014 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi et leur formation continue</i>	22
<i>Arrêté 2014/12 du 18 décembre 2014 portant agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi et leur formation continue</i>	22
2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES	22
<i>Arrêté n° 14-032-VL du 4 décembre 2014 portant correction de l'arrêté n° 14-170-VL du 14 novembre 2014 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte pour le développement du Saint-Lois</i>	22
<i>Arrêté n°14-032-VL du 5 décembre 2014 portant modification statutaire de la communauté de communes de l'Intercom du Bassin de VILLEDIEU</i>	23
<i>Arrêté n° 14-174-IG du 5 décembre 2014 portant extension des compétences, autorisant la modification des statuts et le retrait du SIAEP de ST-CLAIR-SUR-ELLE du syndicat mixte de production d'eau du Centre Manche (SYMPEC)</i>	23
<i>Arrêté n°14-038-VL du 12 décembre 2014 autorisant le retrait de la commune d'OMONVILLE LA ROGUE du syndicat mixte ouvert Synergie Mer et Littoral (SMEL)</i>	23
<i>Arrêté n° 14-039-VL du 12 décembre 2014 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de MONTBRAY</i>	23
<i>Arrêté n° 231214CY du 23 décembre 2014 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public dénommé «GIP de restauration collective des marais du Cotentin»</i>	23
3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE	24
<i>Arrêté n° 2014-331 du 8 décembre 2014 portant refus de l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes pris en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement - ST AMAND</i>	24
<i>Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2015 - Département de La Manche</i>	24
<i>Arrêté n° 14-624 GH du 17 décembre 2014 abrogeant la mise en demeure S.A.R.L. les Arcs en Ciel de Valjoie a MONTJOIE SAINT MARTIN</i>	24
<i>Arrêté n° 14-625-GH du 18 décembre 2014 prescrivant la levée d'une procédure de consignation S.A.R.L. les Arcs en Ciel de Valjoie à MONTJOIE SAINT MARTIN</i>	24
<i>Arrêté préfectoral n° 2014-211 du 19 décembre 2014 publiant la liste des journaux habilités à recevoir en 2015 les annonces judiciaires et légales</i>	25
<i>Arrêté inter-préfectoral (Mayenne, Ille et Vilaine, Manche, Maine et Loire, Orne) portant approbation de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Mayenne</i>	25
<i>Arrêté complémentaire 2014-01 du 22 décembre 2014 portant autorisation de poursuite d'exploitation d'une carrière - TESSY-SUR-VIRE</i>	25
<i>Arrêté n° 2014-20 du 24 décembre 2014 portant création de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) « Vivre avec la Mer » et nommant un administrateur provisoire de la première assemblée</i>	26
AGENCE REGIONALE DE SANTE	26
<i>Arrêté de l'agence régionale de santé de Basse Normandie du 20 novembre 2014 portant modification de l'agrément de l'institut d'éducation motrice « Les Bons Vents » à ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT</i>	26
<i>Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence - EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE</i>	27

Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence - DUCEY	27
Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence - ST MARTIN DE LANDELLES	27
Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence - LA HAYE PESNEL	28
Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence -ST HILAIRE DU HARCOUET	28
Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence - PARIGNY.....	28
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE.....	29
Arrêté préfectoral du 26 novembre 2014 portant autorisation d'extension Foyer des Jeunes Travailleurs de COUTANCES pour une capacité supplémentaire de 12 places.....	29
Certification du 2 décembre 2014 à la Compagnie des Marins Pompiers de CHERBOURG (arrêté PAEFPS/2014/01 du 17 novembre 2014).....	29
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....	29
Arrêté préfectoral n° 150-2014/DDPP du 22 septembre 2014 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme DOYEN-MUGNIER.....	29
Arrêté préfectoral n° 151-2014/DDPP du 22 septembre 2014 attribuant l'habilitation sanitaire à M. DOYEN.....	29
Arrêté préfectoral n° 187-2014/DDPP du 27 novembre 2014 attribuant l'habilitation sanitaire à M. ALLIX.....	30
Arrêté préfectoral n° 188-2014/DDPP du 28 novembre 2014 attribuant l'habilitation sanitaire à M. BESNARD.....	30
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....	30
Arrêté n° 2014-DDTM-SE-1828 du 3 décembre 2014 portant nomination des lieutenants de louveterie.....	30
Arrêté n° 2014-DDTM-SE-1835 du 18 décembre 2014 portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2500113 - BASSIN DE L'AIROU.....	32
Arrêté 2014-12 du 24 décembre 2014 portant remplacement d'un membre de la commission départementale de conciliation.....	33
DIVERS.....	33
DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - UNITE TERRITORIALE.....	33
Récépissé de déclaration du 23 octobre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n°SAP802902866 - AGON COUTAINVILLE.....	33
Récépissé de déclaration du 31 octobre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP517589149 - ST-GERMAIN- DES- VAUX.....	33
Récépissé de déclaration du 20 novembre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP805112000 - TREAUVILLE.....	34
Récépissé de déclaration du 20 novembre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP520275769 - STE GENEVIEVE.....	34
Récépissé de déclaration du 1 ^{er} décembre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP517549473 - CHAMPCEY.....	34
Récépissé de déclaration du 1 ^{er} décembre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP517985222 - COLOMBY.....	35
Arrêté du 10 décembre 2014 relatif à la création du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et à la nomination des membres de l'instance.....	35
Arrêté du 10 décembre 2014 relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).....	36
Arrêté du 18 décembre 2014 reconnaissant la qualité de Société Coopérative de Production à la SARL Les Chantiers de Demain - CANISY.....	37
MNC - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE.....	37
Arrêté du 10 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de La Manche.....	37
DIRM : DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MANCHE EST-MER DU NORD.....	37
Arrêté n° 134/2014 du 19 décembre 2014 autorisant la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de BREVANDS - La Manche).....	37
PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST.....	38
Arrêté n° 14-107 du 08 décembre 2014 relatif à la commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire pour la zone de défense et de sécurité Ouest.....	38
SGAMI OUEST - PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST.....	39
Arrêté n° 14-106 du 8 décembre 2014 donnant délégation de signature à Mme SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest.....	39

CABINET DU PREFET

Arrêté préfectoral n° 14-656 du 5 décembre 2014 portant répartition des sièges des représentants des personnels au sein du comité technique de proximité des services déconcentrés de la Police nationale de la Manche

Art. 1 : Le comité technique de proximité des services déconcentrés de la police nationale de la Manche est composé de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants.

Art. 2 : Les 6 sièges des représentants des personnels de la police nationale sont répartis entre les organisations syndicales conformément au tableau ci-après :

Organisations syndicales	Sièges attribués
UNSA-FASMI	0
Alliance PN, SNAPATSI, Synergie Officies et SICP – CFE-CGC	4
Fédération Nationale Interco – CFDT	0
Fédération de syndicats du ministère de l'Intérieur Force Ouvrière – FSMI-FO	2
Total	6

Art. 3 : Les organisations syndicales mentionnées à l'article 2 désignent leurs représentants titulaires et suppléants dans les quinze jours suivant la notification du présent arrêté.

Signé : le Directeur de cabinet, sous-préfet : Pierre MARCHAND-LACOUR


Arrêté préfectoral n° 14-657 du 8 décembre 2014 portant attribution de la médaille d'honneur du travail pour la promotion du 1^{er} janvier 2015

Art. 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à : M. ABADIE Frédéric - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CERENCES

M. ALEXANDRE Mickaël - Chauffeur d'engins, SAS BESNIER, LE GRAND-CELLAND demeurant à LE GRAND-CELLAND

Mme ALIX Christelle - Secrétaire bilingue, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TOURLAVILLE

M. ALLARD Loïc - Conducteur de lignes, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à LE MESNIL-AUBERT

Mme ANFRAY Valérie - Hotesse de caisse, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à ISIGNY-LE-BUAT

Mme BAEHR Christine - Comptable, Transport COLAS IDFN, SAINT-LO demeurant à BARRE-DE-SEMILLY

Mme BANVILLE Thérèse - Employée commerciale, E. LECLERC SAS AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à PONT-HEBERT

M. BARBEDETTE Patrick - Chauffeur, Transport COLAS IDFN, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO

Mme BENSABEUR Annette - Agent de service, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

M. BEQUET Francis - Préparateur VN/VO, Garage DESSOUDE, SAINT-LO demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE

M. BINET Alain - Cariste, SOFIVO, PONTMAIN demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES

Mme BINET Magali - Employée commerciale, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à CONDE-SUR-VIRE

Mme BINET Thérèse - Employée commerciale, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à SAINT AMANT

Mme BISSON Béatrice - hotesse de caisse, CARREFOUR - SAINT-LO, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO

Mme BISSON Nelly - Ouvrière qualifiée assemblage, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à SAINT ROMPHAIRE

M. BLANCHARD William - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CHANTELOUP

M. BLOUET David - Adjoint chef de rayon, E. LECLERC SAS AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à NOTRE-DAME-DE-CENILLY

M. BOISSET Sylvain - gardien surveillant, SA HLM CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE

Mme BOUDET Annick - Agent de service intérieur, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à PONTAUBAULT

M. BOUDET Laurent - Contrôleur de sécurité, CARSAT Normandie, ROUEN demeurant à AVRANCHES

M. BOUGON Philippe - Cariste réceptionniste, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT

M. BOUILLIE Véronique - Conseillère Pôle Emploi, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à LOLIF

M. BOUILLON Jean-Claude - Manoeuvre, Transport COLAS IDFN, SAINT-LO demeurant à QUIBOU

Mme BOURSIN Chantal - Auxiliaire de vie, ADMR, SAINT-LO demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE

M. BOUVIER Norbert - Officier Marine Marchande, Grand Port Maritime de Rouen, ROUEN demeurant à CARANTILLY

Mme BREMONT Nadine - Comptable, Déménagements GOURDELIER, TOURLAVILLE demeurant à QUERQUEVILLE

Mme BROCARD DOMINIQUE - Cadre technico-commercial, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER

Mme CAPELLE Valérie - Employée commerciale, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

M. CAUCHON André - Responsable secteur peinture, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à SIOUVILLE-HAGUE

Mme CESNEUT Lydie - Vendeuse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à VIREY

M. CHAPELLE Jérôme - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CERENCES

M. CHARTOIS Dominique - Opérateur polyvalent, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARTRES-DE-BRETAGNE demeurant à CUREY

Mme CHENU Sophie - Assistante, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à CHERBOURG

Mme CHESNE Monique - Agent hospitalier, Centre de rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

M. CHRETIEN Michel - carreleur, LEDUC S.A.S, VIRANDEVILLE demeurant à MONTAIGU-LA-BRISETTE

Mme CLAUDIC Brigitte - Ingénieur, DCNS, TOULON demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

M. CLOUET Cyrille - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CONTRIERES

Mme COLASSE Françoise - Dessinatrice, COFELY ENDEL, NANTES demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Mme COLBREK Stéphanie - Secrétaire, MECAGEST, VALOGNES demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE

Mme COLLEVILLE Liliane - Employée commerciale, CARREFOUR - SAINT-LO, SAINT-LO demeurant à DOMJEAN

Mme COULON Isabelle - Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à LE VAL-SAINT-PERE

M. COURCIERE Thierry - Responsable technique, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à QUERQUEVILLE

M. COUTARD Michel - Chargé d'affaires, SARL OZENNE, VIRE demeurant à GATHEMO

Mme CROCHARD Brigitte - Assistante qualité, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à GRANVILLE

M. DANIEL Stéphane - Responsable équipe de maintenance, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CHANTELOUP

M. DAVIS Miguel - Technicien méthodes maintenance, ACOME, PARIS demeurant à CEAUX

M. DELARUE Jean-Louis - Responsable d'atelier, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

M. DEPERIERS Steve - Conducteur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE PERIERS, PERIERS demeurant à LE MESNILBUS

M. DE SAINT DENIS Jean-Pierre - Chauffeur P.L., SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à VAUDRIMESNIL

M. DESLOGUES Alain - Responsable homologation, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT

Mme DODARD Françoise - Conseiller commercial, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MABN, LAVAL demeurant à ST-JEAN-DE-LA-HAIZE

Mme DOUBLET Florence - Employée informatique, AUCHAN La Glacerie 50470, LA GLACERIE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

M. DUBOURG Dominique - Comptable, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à ST-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

Mme DUDOUIT Christine - employée de banque, BNP PARIBAS, NANTERRE demeurant à HARDINVAST

M. DUQUESNE Eric - Agent de maîtrise, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TOURLAVILLE
M. DUVAL Franck - Chef de Poste, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CERENCES
Mme FAGUAIS Valérie - Assistant commercial, ACOME, ROMAGNY demeurant à SOURDEVAL
Mme FLAMARD Sylvie - Agent de maîtrise, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
Mme FORTIN Valérie - Ouvrière sur Presse / Peintre, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE
M. FOSSARD Didier - Opérateur de production, CEMOI CHOCOLATIER, TINCHEBRAY demeurant à SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE
M. FRANCOISE Eric - Cariste, VERRERIE AURYS, CARENTAN demeurant à LIESVILLE-SUR-DOUVE
M. GALLIS Yannis - Responsable Gestion Maintenance et Hôtellerie, NORMANNI SANTE, CAEN demeurant à SAINT GILLES
M. GARNAVALT Philippe - DRH, ACOME, ROMAGNY demeurant à MORTAIN
M. GARNIER Michaël - Ensacheur aliments, SOFIVO, PONTMAIN demeurant à PARIGNY
M. GAUDIN Pascal - Conseiller retraite, CARSAT Normandie, ROUEN demeurant à SAINT-GILLES
M. GAUTIER Antoine - Chauffeur d'engins, SAS BESNIER, LE GRAND-CELLAND demeurant à LE GRAND-CELLAND
Mme GESBERG Sylvie - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à FLEURY
M. GILBERT Yannick - Conducteur niveau 4, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à LA LUCERNE D'OUTREMER
Mme GIROT Annie - Agent d'entretien, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à DUCEY
M. GONTIER Patrick - Chauffeur routier, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à MILLY
Mme GOSSELIN Marie-Pierre - Conseillère de formation, IFORM/CFA, COUTANCES demeurant à ORVAL
Mme GOSSE Véronique - Coordinatrice planning, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CERENCES
Mme GOULET Sybille - Secrétaire technique, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à SAINT-AMAND
M. GROGNET Thierry - Agent de maîtrise, Société REEL, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à DIGULLEVILLE
Mme GROULT Lysiane - Femme de ménage, URSAFF Basse Normandie, CAEN demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE
M. GUILLEMIN Pascal - Chef de groupe, SARL GUERIN MARINE, TESSY SUR VIRE demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER
Mme GUILLOUF Gaëlle - Vendeuse, CARREFOUR - SAINT-LO, SAINT-LO demeurant à LE MESNIL-HERMAN
M. GUINARD Stéphane - Ouvrier de manutention, Port de pêche CCI Centre et sud Manche, SAINT-PIERRE-LANGERS demeurant à GRANVILLE
M. HERON Dominique - Chef d'équipe, SEN Société d'Exploitation de Nive, VALOGNES demeurant à CHEF-DU-PONT
M. JAMES YVES - Chauffeur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à LA LUCERNE-D'OUTREMER
M. JAMMES Daniel - Conducteur routier grandes distances, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ROMAGNY
M. JARDIN Christophe - Magasinier Livreur PL, POINT.P, LE HAVRE demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
M. JOLY Catherine - Animatrice qualité, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à FLOTTEMANVILLE-HAGUE
Mme JUHEL Séverine - Animatrice, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à JUILLEY
M. KOLODZIEJ Fabien - Chef de projets - Project Manager, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. LABBEY David - Commercial, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
Mme LAGUESTE Michelle - Technicien conseil, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
M. LAISNEY Alain - Agent de maîtrise, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. LARONCHE Nicolas - Technicien qualifié, RENAULT TRUCKS SAS, SAINT PRIEST demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
M. LAURENT Pascal - Agent de fabrication, ACOME, ROMAGNY demeurant à LE VAL SAINT PERE
Mme LEBLATIER Brigitte - Finisseuse, SARL SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à LA LANDE-D'AIROU
M. LE BRUN Serge - Menuisier, ECBN EIFFAGE, COLOMBELLES demeurant à SOTTEVAST
Mme LECAILLE Valérie - Assistante administrative des ventes, ASSYSTEM Engineering and operation services, SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. LECARPENTIER Bruno - Chauffeur d'engins, SAS BESNIER, LE GRAND-CELLAND demeurant à LE MESNILLARD
M. LECARPENTIER Michel - Maçon, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à LES PIEUX
Mme LECENNE Eliane - Mécanicienne en confection, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à POILLEY
Mme LECESNE Christine - Aide soignante, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à HELLEVILLE
M. LECHÉVALLIER Tanguy - Animateur, IFORM/CFA, COUTANCES demeurant à COUTANCES
Mme LECONTE Corinne - Ouvrière, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
M. LECROQ FLORIAN, CLAUDE, PIERRE - INFIRMIER, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à BACILLY
M. LECROSNIER Hervé - hôte de vente, ARGEDIS, SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE demeurant à AVRANCHES
M. LEFILLIASTRE Patrick - Pilote installation automatisée, SEN Société d'Exploitation de Nive, VALOGNES demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE
M. LEGER Patrick - Conducteur de machines, SEN Société d'Exploitation de Nive, VALOGNES demeurant à BRICQUEBEC
Mme LEGOUIX Pierrette - Responsable administratif, PRESQU'ILE HABITAT, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à QUERQUEVILLE
M. LEJAMTEL Philippe - Travailleur ESAT, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
Mme LELAIDIER Catherine - Assistante sociale, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à LE VAL-SAINT-PERE
M. LELERRE Denis - Conducteur d'engins, Transport COLAS, BRIX demeurant à BRICQUEBOSQ
Mme LEMAGNEN Christine - Aide soignante, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à TOLLEVAST
M. LEMERCIER Patrick - Chauffeur routier, Société JAMES International, CAMETOURS demeurant à HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE
M. LEMIERE Alain - Responsable de rayon, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-LOUP
Mme LEMIERE Sandrine - Assistant RH, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-LOUP
Mme LEMONNIER Véronique - Hôtesse d'accueil, E. LECLERC SAS AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à GUILBERVILLE
M. LEMORTELLEC Ludovic - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CHANTELOUP
M. LEMOUSSU Philippe - Agent de fabrication, ACOME, ROMAGNY demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. LENOIR Philippe - Tôlier soudeur, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à SAINT-LO
Mme LEPelletier Annick - Comptable, GEL MANCHE, CARENTAN demeurant à LE HOMMET-D'ARTHENAY
M. LEPETIT Anthony - Chef de groupe, SEPFA, CHERBOURG demeurant à DIGOSVILLE
M. LEROSEY Mickaël - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à GAVRAY
M. LE ROUX Mickaël - Cadre technique, DIVA Ingénierie, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à LA GLACERIE
M. LEROUX Serge - Chef d'équipe monteur, Société REEL, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à CHERBOURG- OCTEVILLE
Mme LESAULNIER Cécile - Secrétaire de direction, FORMATESS, COUTANCES demeurant à FEUGERES
M. LETERRIER Christophe - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à ANCTOVILLE-SUR-BOSCOQ
Mme LETHIMONNIER Agnès - Vendeuse produits frais, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES
Mme LETOUZE Aline - Cadre bancaire, CAISSE D'EPARGNE SAINT LO, SAINT-LO demeurant à VALOGNES
M. LETOUZEY Patrick - Chef d'équipe, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à LENGRONNE
Mme LEVEQUE Mireille - Ouvrière sur presse, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
M. LEVEQUE Philippe - Employé commercial, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Mme LODE Sylvie - Travailleur entreprise adaptée, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
M. LOQUE Yves - Technicien, LES COMBUSTIBLES DE NORMANDIE, CAEN demeurant à JULLOUVILLE
Mme L'ORPHELIN Janick - Agent d'entretien, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE demeurant à AMIGNY
M. MADELAINE Franck - Employé commercial, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à SAINT-AMANT
M. MARGENEST Eric - EVP (Études valorisations de projets), BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES, GUYANCOURT demeurant à VALOGNES
Mme MARIE Carole - Conseillère d'Agence, HARMONIE MUTUELLE, SAINT-LO demeurant à MONTREUIL-SUR-LOZON

M. MARIE Christian - Vendeur interne, POINT.P, LE HAVRE demeurant à PICAUVILLE
Mme MARQUET Yvette - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à JUILLEY
M. MARTIN Steve - Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF demeurant à YVETOT-BOCAGE
Mme MATHIEU Sonia - Logisticienne, ACOME, ROMAGNY demeurant à PARIGNY
M. MESNILDREY Richard - Agent professionnel de fabrication, Elvia Printed Circuit Boards, COUTANCES demeurant à CAMETOURS
M. MICOUIN Christophe - Agent de service, Centre de rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
Mme MIGNOT Aude - Médecin conseil, DIRECTION REGIONAL DU SERVICE MEDICAL DE NORMANDIE, ROUEN demeurant à AGNEAUX
M. MILET Richard - Coordinateur planning, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à BREHAL
Mme MINERBE Nadine - Responsable administrative des ventes, GEL MANCHE, CARENTAN demeurant à SAINT-PELLERIN
Mme MITERITE Catherine - Vendeuse boutique, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-MAUR-DES-BOIS
M. MOELO David - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à HUDIMESNIL
M. MONCUIT Laurent, Gilbert - Contrôleur, MECAGEST, VALOGNES - demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
Mme MONMELIEN Armelle - Adjoint technique, S.A Prunier - BRED, VIRE demeurant à BAUPTTE
M. MONNERIE Yannick - Soudeur, DCNS, TOULON demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. MURIEL Sébastien - Chauffeur d'engins, SAS BESNIER, LE GRAND-CELLAND demeurant à SAINT-OVIN
M. NICOLLE PHILIPPE - Décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à DIGULLEVILLE
Mme NORMAND Béatrice - Aide comptable, COGEP, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
Mme NOYON Claire - Technicienne, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à TOURLAVILLE
Mme O ROURKE Sandrine - Monitrice éducatrice, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES
Mme OSMOND Pierrette - Mécanicienne en confection, SLS COUTURE, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-ROMPHAIRE
M. PAIMBLANC Thierry - Employé commercial, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à LA BOULOUZE
M. PAÏS MOREIRA Fabrice - Agent SAV, PLASTIC OMNIUM SYSTEMESURBAINS, LEVALLOIS demeurant à MORVILLE
M. PIERRE Xavier - Correspondant, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à CARANTILLY
M. PIGEON Jean-Michel - OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à VILLIERS-LE-PRE
M. PIGNOL Christophe - Chauffeur, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE
Mme PIPITONE Christine - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à SAINT-BRICE
M. PITARD Stéphane - Électricien, INEO Réseaux Nord Ouest, TOURLAVILLE demeurant à SOTTEVAST
Mme POIDEVIN Thérèse - Mécanicienne en confection, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à SAINT-BRICE
Mme POIRIER Brigitte - Employée principale, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
M. POULAIN Sylvain - agent de maîtrise principal, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à ARGOGUES
Mme PRIER Valérie - Assistante, EUROSRIPT SERVICES, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à TOURLAVILLE
M. PROFICHEL François, Bernard, Claude - Fraiseur C.N., AREVA TEMIS, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE demeurant à LA FEUILLIE
M. QUILLIEN Arnaud - Chef d'équipe 3 A, ONET TECHNOLOGIE, BEAUMONT-HAGUE demeurant à QUERQUEVILLE
M. REGLAIN Didier - Conducteur déménageur, Déménagements GOURDELIER, TOURLAVILLE demeurant à LA GLACERIE
M. REGNAULT Thierry, Jean-Yves - Responsable technique, EURIWARE - S.A. - GUYANCOURT, GUYANCOURT demeurant à PIEUX
M. RENE Jean-Claude - Tourneur, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à SAINT-LO
Mme ROUELLE Isabelle - Repasseuse, SLS COUTURE, CONDE-SUR-VIRE demeurant à LE PERRON
M. ROUXEL David - Conseiller Entreprises, IFORM/CFA, COUTANCES demeurant à COUTANCES
Mme RUDEMARE Marlène - Standardiste/employée administrative, UNI SERVICE DISTRIBUTION, ST-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à VIREY
M. SALANON Nicolas - Menuisier, SARL COSSE, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-LOUP
Mme SCHVAN Marie-Madeleine - Employée, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à JULLOUVILLE
Mme SEBIRE Sandrine - Assistante administrative, OTND, BEAUMONT-HAGUE demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
M. SENECHAL Pascal - Opérateur de production, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT
Mme SZAFRANSKI Françoise - Assistante cabinet comptable, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à AVRANCHES
Mme TANEZIE Fabienne - Responsable Action Sociale Collective, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES
M. TERPEREAU Christian - Coffreur, BOUYGUES TP REGIONS FRANCE, LABEGE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. THIEBAUT Gilles - Chef de site, OTND, BEAUMONT-HAGUE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. TISON Arnaud, Édouard, Laurent, Michel - Fraiseur, S.A.R.L. BRIX USINAGE, VALOGNES demeurant à L'ETANG-BERTRAND
M. TITOUH Philippe - Agent technique de vente, Port de pêche CCI Centre et sud Manche, SAINT-PIERRE-LANGERS demeurant à SAINT-PIERRE-LANGERS
Mme TRAVERT Brigitte - Titulaire de caisse, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE demeurant à YQUELON
Mme TROCHERIS Sandrine - Laborantine technicienne, LABORATOIRE DE MICROSCOPIE NUBLAT, CAEN demeurant à SAINT-AMAND
M. TRUFFAUT Hervé - Opérateur, SEPFA, CHERBOURG demeurant à GLACERIE
M. TUDAL Mickaël - Câbleur électricien, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à PERCY
Mme TUMOINE Elizabeth - Vendeuse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, ST-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à ST-HILAIRE-DU-HARCOUET
Mme VALOGNES Sylvie - Responsable de la comptabilité, SA HLM CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
Mme VANDENBOR Pascale - Technicien supérieur, ASSYSTEM Engineering Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à LES PIEUX
Mme VARIN Nathalie - agent de restauration, KORIAN William HARVEY, SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY demeurant à MEAUTIS
M. VAUTIER Philippe - Chef d'équipe livraison, CERP ROUEN, SAINT-LO demeurant à DANGY
Mme VERON Florence - Professeur, IFORM/CFA, COUTANCES demeurant à BLAINVILLE-SUR-MER
M. VERVEUR Ronan - Responsable commercial, DCNS, TOULON demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. VICLIN DAVID - agent de fabrication, SOLECO SAS, LESSAY demeurant à LESSAY
M. WEYNANT Sébastien - Responsable technique, DANONE, LE MOLAY-LITTRY demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE
Mme YAMEOGO Nathalie - Aide soignante, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
M. YVETOT Pascal - Coffreur, EIFFACE Travaux maritimes et fluviaux, Neuilly-sur-Marne demeurant à ETIENVILLE

Art. 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

M. ADAM Jean-Philippe - Maître coffreur, BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES, GUYANCOURT demeurant à LES PIEUX
M. AFFICHARD Dominique - Mécanicienne A, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à ANGEY
M. ALBAREZ Christophe - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à GRANVILLE
M. ALEXANDRE Laurent - Chef de projets industriels, GROUPE SEB MOULINEX S.A.S., MAYENNE demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE
M. ASSELOT Sylvain - Ouvrier tolier, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à TESSY-SUR-VIRE
Mme AUMONT Nadine - Agent de prestation, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à TOURLAVILLE
M. AUVRAY Philippe - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à GRANVILLE
M. AVENARD Gérard - Agent de Distribution, RLD1, TOURLAVILLE - demeurant à BRILLEVAST
Mme BABEAU Nathalie - Chef de projets, EUROSRIPT SERVICES, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
Mme BADIN ELIANE - Infirmière, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à PIERREVILLE
Mme BAEHR Christine - Comptable, Transport COLAS IDFN, SAINT-LO demeurant à BARRE-DE-SEMILLY
Mme BAILLEUL Elizabeth - Vendeuse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, ST-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à ST-LAURENT-DE-TERREGATTE

M. BAILLEUL Loïc - Boucher, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
Mme BARIL Marie-Agnes - Agent de nettoyage, GEL MANCHE, CARENTAN demeurant à SAINT-COME-DU-MONT
Mme BATICLE Sylvie - Agent Spécialisé des Écoles Maternelles, MAIRIE, SAINT-JOSEPH demeurant à SAINT-JOSEPH
Mme BAUJARD Agnès - Assistante de Gestion RH, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. BEAUBIGNY Bernard - Chef de Poste, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à LA LUCERNE-D'OUTREMER
M. BENOIT Patrice - Évaluateur cotateur, ERDF, DOUAI demeurant à HARDINVEST
Mme BENSABEUR Annette - Agent de service, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES
Mme BIENFAIT Ghislaine - Sous presseuse, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à GRANVILLE
M. BISSON Dominique - Responsable des achats, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à SAINT ROMPHAIRE
Mme BLANDAMOUR Sylvie - Employée commerciale, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Mme BODIN Lucienne - Travailleuse ESAT, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
M. BOISSET Jean-François - Grutier, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à OCTEVILLE
Mme BOUCHERY FRANCOISE - Directrice d'agence, CAISSE D EPARGNE -BOIS-GUILLAUME, BOIS-GUILLAUME demeurant à HEUGUEVILLE sur SIENNE
Mme BOUCREUX Catherine - Travailleuse ESAT, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
M. BOUCTOT Stéphane - Technicien documentaliste, EUROSCRIPT SERVICES, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à BRETTEVILLE EN SAIRE
Mme BOUDET Annick - Agent de service intérieur, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à PONTAUBAULT
M. BOUILLAUT Vincent - Responsable permanence industrielle, ACOME, ROMAGNY demeurant à MORTAIN
M. BOUILLON Jean-Claude - Manœuvre, Transport COLAS IDFN, SAINT-LO demeurant à QUIBOU
M. BOUIN Jacky - Technicien d'atelier, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. BOURGET Pascal - Opérateur fabrication, AREVA TEMIS, VALOGNES demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Mme BOURSIN Chantal - Auxiliaire de vie, ADMR, SAINT-LO demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE
M. BOUVIER Gilles - Technicien spécialisé, ERDF, DOUAI demeurant à FONTENAY-SUR-MER
Mme BURIN Sylvie - Référente qualité, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à BRETTEVILLE EN SAIRE
M. CACHOT François - Directeur général, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
M. CANTERO Y GRIJELMO Alain - Ajusteur, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à SIDEVILLE
M. CAPELLE Patrick - Ouvrier tôlier, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à ROUXEVILLE
M. CARADEC Yves -Titulaire Encadrement, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE demeurant à AGNEAUX
M. CARPON Fabrice - Chef de file, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE
Mme CHABOUREL Marie-Christine - Employée commerciale, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à NOTRE-DAME-DU-TOUCHET
Mme CHAIGNON Françoise - comptable, COGEP, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à LE GRAND-CELLAND
M. CHATAIGNE Philippe - Nettoyeur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à GAVRAY
M. CHATAS Grégoire - Ouvrier qualifié d'assemblage, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY
M. CHRETIEN Franck - Chef d'équipe, GEL MANCHE, CARENTAN demeurant à FOUCARVILLE
M. CHRETIEN Michel - carreleur, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à MONTAIGU-LA-BRISSETTE
M. CLECH Alain, Yves, Robert - boulanger - pâtissier, CARREFOUR - SAINT-LO, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT
M. COUILLARD Eric - Cariste, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à CARENTAN
Mme COULON Sylvie, Thérèse, Clotilde - Technicienne service médical, DIRECTION REGIONAL DU SERVICE MEDICAL DE NORMANDIE, ROUEN demeurant à YQUELON
M. COUPPEY Christophe Coffreur, G.T.M Ouest, PLOEMEUR demeurant à LESTRE
M. CULERON Antoine - Électricien, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à MOYON
M. CUVIGNY Claude - Coffreur, ECBN EIFFAGE, COLOMBELLES demeurant à CHERBOURG
M. DANNET Christophe - Agent de propreté, ISS PROPLETE, CARPIQUET demeurant à TOURLAVILLE
M. DECROIX Louis - Chef d'agence, BRINCK'S EVOLUTION (35), Saint Grégoire demeurant à SAINT-LO
M. DELAVALLEE Christian - Ouvrier d'assemblage, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
M. DESLOGUES Alain - Responsable homologation, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT
M. DUBOST Ludovic - Tuyauteur, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à SOTTEVILLE
Mme DUDOUIT Bénédicte – Infirmière, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à HELLEVILLE
Mme DUREL Madeleine - Aide soignante, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à LA GLACERIE
M. FAGNEN LUC - Réceptionniste, CERP ROUEN, SAINT-LO demeurant à ROUXEVILLE
M. FAUVEL Gérard - Soudeur-magasinier, AGRI-OUEST, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. FAUVEL Michel - Électricien, COFELYNEO 50120, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à VIRANDEVILLE
M. FORGET Jean Jacques - Chauffeur P.L., AXIMUM, CHATOU demeurant à AVRANCHES
Mme FORTIN Valérie - Ouvrière sur Presse / Peintre, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE
M. FOUACE Stéphane - Chaudronnier, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à GRANVILLE
Mme FROMENTIN Nadine - Agent de propreté, ONET SERVICES CHERBOURG, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG
M. GARDIN Jean-Luc - Cadre technique, URSAFF Basse Normandie, CAEN demeurant à SAINT-LO
Mme GAUTIER Sylvie - Secrétaire, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES
M. GONTIER Patrick - Chauffeur routier, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à MILLY
Mme GORAGUER Martine - Gestionnaire de clientèle patrimoniale, CAISSE D'EPARGNE - ROUEN, BOIS-GUILLAUME demeurant à TOURLAVILLE
M. GOUGEON Didier - Ouvrier qualifié chauffeur, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES
Mme GOUPIL Catherine - Responsable administratif, CLPPS 35, SAINT-BRICE-EN-COGLES demeurant à DUCEY
Mme GRASMESNIL Pierrette - Travailleur ESAT, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à LE MESNIL THEBAULT
Mme GUENIER Christine - Assistante commerciale, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à AGNEAUX
M. GUERIN Fabrice - Agent administratif, CAISSE D EPARGNE -BOIS-GUILLAUME, BOIS-GUILLAUME demeurant à JULLOUVILLE
Mme GUIBE Sylvie - Employée principale, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, demeurant à BRECEY
M. GUILLEMIN Pascal - Chef de groupe, SARL GUERIN MARINE, TESSY SUR VIRE demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER
Mme HARDEL Anita - Chargée de clientèle particulier, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MABN, LAVAL demeurant à AVRANCHES
M. HELAINE Valéry, Alfred, Roland - Électricien, COFELY INEO ANC, BEAUMONT-HAGUE demeurant à TOLLEVAULT
M. HERBERT Philippe - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à LENGRONNE
Mme HERNANDEZ Yolande - Opératrice saisie, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
M. HEURTEVENT Alain - Chef de chantier, QUILLE CONSTRUCTION, Rouen demeurant à MONTFARVILLE
Mme HUBERT Roseline - employée de banque, CAISSE D EPARGNE -BOIS-GUILLAUME, BOIS-GUILLAUME demeurant à HUISNES-SUR-MER
M. HUE Pascal - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
M. HUE Patrice - Ouvrier Tôlier/ Soudeur, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à SAINT-LO
Mme HUREL Maryline - Documentaliste, EUROSCRIPT SERVICES, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
M. JAMMES Daniel - Conducteur routier grandes distances, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ROMAGNY
M. JEAN Marc - Chauffeur P.L., EUROVIA BASSE NORMANDIE PERIERS, PERIERS demeurant à CREANCES
Mme JEANNE Fabienne - Secrétaire social, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à VALOGNES

M. KADIM Laurent - Technicien spécialisé, CCI CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à YVETOT-BOCAGE
M. LAGRAVE Pascal - employé, PSA Peugeot Citroën, CORMELLES-LE-ROYAL demeurant à MOON-SUR-ELLE
Mme LAINE Huguette - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à PARIGNY
M. LAISNEY Alain - Agent de maîtrise, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. LAURENT Daniel - Conseiller de clientèle, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MABN, LAVAL demeurant à SURTAINVILLE
M. LAURIER Bernard - Comptable, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à LE VAL SAINT PERE
M. LEBARBENCHON Denis - Cariste, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à CARENTAN
M. LEBARBIER Félix - Pompiste, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à BACILLY
M. LEBOUTEILLER Philippe - Agent de maîtrise, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à SAINT-PIERRE-EGLISE
M. LEBRETON Patrick - Opérateur de production, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à CANISY
M. LEBRETON Steve - Magasinier, VERRERIE AURY, CARENTAN demeurant à CARENTAN
M. LE BRUN Serge - Menuisier, ECBN EIFFAGE, COLOMBELLES demeurant à SOTTEVAST
Mme LE CALVEZ Anne - Responsable Hôtelière, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. LECARPENTIER Michel - Maçon, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à LES PIEUX
Mme LECERF Viviane - Employée de service, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, ST MEDARD EN JALLES demeurant à VASTEVILLE
M. LECHAPPELLAYS Christophe - Agent de production, ACOME, ROMAGNY demeurant à BARENTON
Mme LECOQUIERRE Marie-Christine - Infirmière, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à HARDINVEST
Mme LECUIROT Patricia - Agent de service hospitalier, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
Mme LEDOYER Sylvie - Assistante commerciale, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TOURLAVILLE
Mme LEGOUX Pierrette - Responsable administratif, PRESQU'ILE HABITAT, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à QUERQUEVILLE
M. LEGUAY Yves - assistant contrôle de gestion, GROUPE SEB MOULINEX S.A.S., MAYENNE demeurant à ANCTOVILLE-SUR-BOSCO
Mme LE GUEN Béatrice - Secrétaire médicale, Centre de rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
Mme LELAIDIER Christiane - Chef de groupe, SODEXO ENTREPRISES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES demeurant à DIGULLEVILLE
M. LEMENANT Thierry - Chef d'équipe, S.A.AS Port de Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à DIGOSVILLE
M. LEMERCIER Patrick - Chauffeur routier, Société JAMES International, CAMETOIRS demeurant à HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE
M. LEMIERE Philippe - Contrôleur, MECAGEST, VALOGNES demeurant à SOTTEVAST
M. LEMORTELLEC Pascal - Chef d'équipe, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CERENCES
M. LENEPVEU Jean-Charles - Documentaliste, EUROSRIPT SERVICES, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à TOURLAVILLE
M. LEPelletier Yves - Agent de maîtrise, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. LEPETIT Daniel - Ouvrier de fabrication, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à SAINT MARTIN DE BREHAL
Mme LEREVEREND Roselyne - Monitrice de fabrication, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à BREHAL
M. LEROUX Lionel - Contrôleur qualité, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CERENCES
M. LEROY Joël - Magasinier, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à LA COLOMBE
M. LEROY Patrice - Agent de maîtrise, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-LOUP
Mme LESOUF Catherine - Mécanicienne en confection, SLS COUTURE, CONDE-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
M. LETOUZE Alain - Mécanicien régleur, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
M. LEVAVASSEUR Pascal - Employé commercial, CARREFOUR Bayeux, BAYEUX demeurant à CARENTAN
M. LIOULT Hubert - Opérateur de production, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à MARIGNY
M. LOMTATIDZE Eric - Travailleur ESAT, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
M. LONTIN Philippe - Ingénieur, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. LOUIS Jacky - Menuisier, QUILLE CONSTRUCTION, Rouen demeurant à PIERREVILLE
Mme LOZACH Catherine - Employée libre service, AUCHAN La Glacerie 50470, LA GLACERIE demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
Mme MAES Christine - Gestionnaire flux entrants, URSAFF Basse Normandie, CAEN demeurant à HEBECREVON
M. MAILLARD Didier - Agent de maîtrise, ACOME, ROMAGNY demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Mme MANCEL Yveline - Agent de service hospitalier, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à TREAUVILLE
M. MARGENEST Eric - EVP (Études valorisations de projets), BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES, GUYANCOURT demeurant à VALOGNES
Mme MARGUET Sylvie - Clerc de notaire, Étude Johan NICOLAS, ISIGNY-SUR-MER demeurant à LES VEYS
Mme MARIEDIT CALAIS Sylvie - Opératrice de fabrication, GEL MANCHE, CARENTAN demeurant à HOUESVILLE
Mme MARMOUGET Patricia - Agent technique prestation, HARMONIE FONCTION PUBLIQUE, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à GOUBERVILLE
Mme MARTIN Chantal - Assistante commerciale, VERRERIE AURY, CARENTAN demeurant à CARENTAN
Mme MARUT Thérèse - Manager de rayon, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à CREANCES
M. MATHIEU Daniel - Responsable maintenance, VERRERIE AURY, CARENTAN demeurant à SAINT-ANDRE-DE-BOHON
M. MAUSSION Olivier - Employé de laboratoire, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à GAVRAY
M. MONTAGNE Erick - Travailleur entreprise adaptée, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à LA CROIX-AVRANCHIN
M. MOREL BRUNO - Ouvrier de production, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à SAINT-PLANCHERS
Mme MOREL Marie-José - Responsable de mission, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE
M. MORIN Franck - Chargé d'affaires, SARL SANICLIM, PERCY demeurant à PERCY
M. NICOLLE PHILIPPE - Décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à DIGULLEVILLE
Mme OLIVIER Ghislaine - Employée commerciale, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à MARTIGNY
M. OSMONT Christophe - Dessinateur, DIVA Ingénierie, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG
Mme PAYSANT Nicole - Pâtissière, SODEXO, GUYANCOURT demeurant à GROSVILLE
M. PEAN Dominique - Technicien services bancaires, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF demeurant à SAINT-PIERRE-EGLISE
M. PETIT Michel - Responsable Maintenance, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à LE VRETOT
M. PICOT Alain - Ouvrier, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. PICOT Bernard - Agent technique, Société REEL, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à VALOGNES
M. PIGNOT Serge - Cariste, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à HOUESVILLE
M. POULAIN LE BARBEY Didier - Métallier, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
M. POUSSE Jean-Michel - Chef de projet, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à BENOITVILLE
Mme QUESTROY Barbara - Kinésithérapeute, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à HEAUVILLE
M. RAIMBAULT Dominique - Ingénieur chargé d'affaire, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à THEVILLE
Mme RAULT Gina - Professeure, IFORM/CFA, COUTANCES demeurant à MONTHUCHON
M. REGNAULT Thierry, Jean-Yves - Responsable technique, EURIWARE - S.A. - GUYANCOURT, GUYANCOURT demeurant à PIEUX
M. RÉVILLON Olivier - pharmacien directeur, CERP ROUEN, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. ROUTIER Philippe - Polisseur, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
Mme SAINTEMARIE Laure - Responsable emménagement, DCNS, TOULON demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. SAINT-JALMES Didier - chaudronnier tuyauteur, ACE, QUERQUEVILLE demeurant à CHERBOURG
Mme SCHVAN Marie-Madeleine - Employée, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à JULLOUVILLE
M. SENECHAL Pascal - Opérateur de production, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT

M. SIMON Hervé - Travailleur ESAT, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
Mme STRUGALA Martine - vendeuse, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à VAINS
Mme TANDE Sylvie - Agent de rééducation, Centre de rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
M. THOISON Jean-François - Conducteur routier, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-AUBIN-DU-PERRON
Mme TIHY Chantal - Documentaliste technique, EUROSRIPT SERVICES, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
M. TOULLEC André - Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à SAINT-LO
M. TOUZE Vincent - Responsable réglementation, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
Mme TROCHON Lucette - Vendeuse produits frais, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-LOUP
Mme VALLOGNES Suzanne - Secrétaire, DCNS, TOULON demeurant à FLOTTEMANVILLE-HAGUE
Mme VALOGNES Sylvie - Responsable de la comptabilité, SA HLM CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
Mme VAUTIER Agnès - Hôtesse de caisse, CARREFOUR - SAINT-LO, SAINT-LO demeurant à LA MEAUFFE
M. VERDIER Denis - Comptable, SCE HAMELIN-LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE
Art. 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :
M. ADAM Yvon - Chef d'équipe, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à MUNEVILLE-SUR-MER
Mme ALLAIN Chantal - Repasseuse qualifiée, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à LA ROCHELLE-NORMANDE
M. AMILCAR Yves - Électromécanicien, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à PONT-HEBERT
M. ANDERSSON Pascal - Technico-commercial sédentaire, REXEL FRANCE SAS, VILLEURBANNE demeurant à TOURLAVILLE
Mme BADIN ELIANE - Infirmière, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à PIERREVILLE
M. BAUDRY Bruno - Technicien de Bureau d'étude, EIFFAGE ENERGIE Basse Normandie, BEAUMONT-HAGUE demeurant à HARDINVEST
Mme BAZIN Catherine - Vendeuse produits frais, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-LOUP
M. BEAUFILS Alain - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CONTRIERES
Mme BLIARD Odile - Employée de commerce, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à DUCEY
Mme BLOUET Martine - Secrétaire commerciale, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à LA MEAUFFE
M. BONAT Bruno - Employé de bureau, POLE EMPLOI, ROUEN demeurant à TRIBEHOU
Mme BORDET Brigitte - Animateur, IFORM/CFA, COUTANCES demeurant à COUTANCES
Mme BOSSARD Evelyne - Conseiller Entreprises, IFORM/CFA, COUTANCES demeurant à COUTANCES
Mme BOUDET Annick - Agent de service intérieur, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à PONTAUBAULT
M. BOUILLON Jean-Claude - Manœuvre, Transport COLAS IDFN, SAINT-LO demeurant à QUIBOU
M. BOURDAIS Hervé - Superviseur, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
Mme BOURSIN Chantal - Auxiliaire de vie, ADMR, SAINT-LO demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE
Mme BOUVET Marie - Comptable, STE Cherbourgeoise d'Éditions PRESSE DE LA MANCHE, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. BOUVIER Gilles - Technicien spécialisé, ERDF, DOUAI demeurant à FONTENAY-SUR-MER
Mme BRIARD Marie-Pierre - Gestionnaire de Back Office, NATIXIS, CAEN demeurant à SOTTEVILLE
M. CANUET Thierry - Cisailleur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à VER
M. CARNET Dominique - Chaudronnier, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CERENCES
Mme CATHERINE Valérie - Secrétaire facturière, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TOURLAVILLE
M. CHANTELOUP Marc - Animateur, IFORM/CFA, COUTANCES demeurant à LA FEUILLIE
M. CHARLES Pascal - Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
M. CHENEAU Daniel - Agent de maintenance, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
M. CHRETIEN Michel - carreleur, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à MONTAIGU-LA-BRISSETTE
M. COQUOIN Philippe - Soudeur, COFELY ENDEL, NANTES demeurant à TONNEVILLE
M. CORDON Michel - Trieur de cabine, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. COSNEFROY Denis - Cadre technique, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à BEAUMONT-HAGUE
Mme COUDRAY Annie - Vendeuse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à PARIGNY
M. COULOMB Jean-Claude - Chaudronnier, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
M. COUPPEY Gérard - Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE demeurant à SAINT-AMAND
M. DARCHÉ Philippe - Agent technique atelier (Logistique RH), RENAULT TRUCKS SAS, SAINT PRIEST demeurant à PICAUVILLE
Mme DAUPHIN Janine - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à AVRANCHES
Mme DELACOTTE Brigitte - Organisateur de transport, SNCM / BLP, TOURLAVILLE demeurant à NOUAINVILLE
Mme DELAUNEY Isabelle - Agent technique, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MABN, LAVAL demeurant à LE MESNIL-ROUXELIN
M. DOMENECH Michel - Chef d'équipe Chauffeur déménageur, Déménagements GOURDELIER, TOURLAVILLE demeurant à QUERQUEVILLE
M. EIZIKMAN Jean-Yves - Préparateur peintre, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
M. FAUVEL Michel - Électricien, COFELY INEO 50120, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à VIRANDEVILLE
Mme FEUARDENT Claudine - Agent de service hospitalier, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
Mme FLOC'H Danièle - Aide soignante, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à BREUVILLE
M. FOLLAIN Daniel - Chaudronnier Peintre, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CERENCES
M. FOUACE Alain - Vendeur magasinier, GMT - SA, LE MANS demeurant à TOURLAVILLE
Mme FOUQUET Annie - Agent de service hospitalier, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
M. FOURNIER Jean - Soudeur, COFELY ENDEL, NANTES demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-VAUX
M. FRANCOIS Daniel - Travailleur ESAT, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
M. GAILLARDON Joël - Opérateur production, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
M. GAUTIER Gérard - Responsable administratif, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES
M. GEDOUIN Yves - Responsable planning, Établissement Michel SA, SAINT-GERMAIN-EN-COGLES demeurant à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
Mme GILLOT Chantal - Agent de service, Centre de rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
Mme GIROUARD Françoise - Employée principale, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à TIREPIED
M. GOBE Claude - Employé, ACOME, ROMAGNY demeurant à AVRANCHES
Mme GODAN Nadine - Secrétaire médicale, DYNABIO, CHERBOURG demeurant à MONTAIGU-LA-BRISSETTE
Mme GONIN Annie - Agent d'Administration du personnel, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. GOUESLARD Pascal - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENS SERVICES, CERENCES demeurant à CONTRIERES
Mme GROUALLE Sylvie - Chargée de recouvrement, SA HLM CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
M. GUERARD Christian - Technicien ajusteur mécanique, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TOURLAVILLE
M. GUESNET CHRISTIAN - Boulanger, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à VAUDRIMESNIL
M. GUILLON Patrick - Chef d'équipe, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à FERVACHES
Mme HARDEL Anita - Chargée de clientèle particulier, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MABN, LAVAL demeurant à AVRANCHES
M. HARDY Patrick - Maçon, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à MONTEBOURG
M. HARMONIC Paul - Vendeur comptoir, GMT - SA, LE MANS demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
Mme HERBERT Maryse - Vendeuse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à FONTENAY
M. HOUCARD Philippe - Docker, S.A.AS Port de Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à BRILLEVAULT
M. HOUSTIN Thierry - Technicien de maintenance, ACOME, ROMAGNY demeurant à SAINT-BARTHELEMY

Mme HUARD Thérèse - Mécanicienne en confection, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à LA HAYE-PESNEL
Mme HUBERT Denise - Ouvrière professionnelle qualifiée à la couture, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
M. HUE Benoît - Technicien expérimenté allocations, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à PERIERS
M. JAMMES Daniel - Conducteur routier grandes distances, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ROMAGNY
M. JASLET Daniel - Responsable technique, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MABN, LAVAL demeurant à POILLEY
Mme JOUBIN Martine - Responsable informatique, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Mme JOUXTEL Monique - Manager, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
M. KOLASKO Rémi - Opérateur sur machine, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
Mme LADAM Sylvie - Assistante Clients Péage, Société des Autoroutes Normandie Paris, GRAND-COURONNE demeurant à TESSY-SUR-VIRE
M. LAIR Joël - Agent de Distribution, RLD1, TOURLAVILLE demeurant à QUETTETOT
M. LAISNEY Alain - Agent de maîtrise, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. LAJOIE Gérard - Décontamineur, O.T.N.D., MARSEILLE demeurant à NEHOU
Mme LALLEMAN Sylvie - Mécanicienne A, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à LA ROCHELLE-NORMANDE
M. LAURENT Daniel - Conseiller de clientèle, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MABN, LAVAL demeurant à SURTAINVILLE
Mme LAVIEILLE Claire - conseiller financier, PRIMONIAL, PARIS demeurant à AVRANCHES
M. LEBAS Denis - Ingénieur, DCNS, TOULON demeurant à QUERQUEVILLE
M. LEBLANC Didier - Cariste magasinier, Laboratoire UNITHER, COUTANCES demeurant à MONTPINCHON
M. LEBRAS Auguste - Responsable de rayon, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à MESNIL-RAINFRAY
M. LEBREC Luc - Chauffeur, SIREC SERVICES, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Mme LEBREUILLY Marie-Antoinette - Travailleuse ESAT, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à LES BIARDS
M. LECANU Christian - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à BREHAL
Mme LECARDONNEL Jacqueline - Agent de réception et expédition, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à DOMJEAN
M. LECERF Patrick - Grutier, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à VASTEVILLE
Mme LECOCQ Christine - Secrétaire commerciale, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE
M. LECOCQ Pierre - Chaudronnier, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
M. LECOURTOIS Marc - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CERENCES
M. LEFEBVRE Eric - Conducteur, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CERENCES
M. LEFRANC Gilles - Ouvrier d'entretien et de maintenance, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à LE VAL-SAINT-PERE
M. LEGIGAN Alain - Technicien logistique, Société Normande d'Air Contrôle SNAC, CARENTAN demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
Mme LEGOUIX Pierrette - Responsable administratif, PRESQU'ILE HABITAT, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à QUERQUEVILLE
M. LEGRAND Yannick - OPERATEUR DE PRODUCTION, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à CANISY
Mme LEGRUSLEY Colette - Mécanicienne en confection, SARL SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. LE HENAFF Patrick - Couvreur, SARL MANCEL DUCLOS, LA HAYE-PESNEL demeurant à LA HAYE-PESNEL
Mme LELAIZANT Marie-Estelle - Assistante recherche et développement, GEL MANCHE, CARENTAN demeurant à BREVANDS
M. LELOUP Patrick - Menuisier, SA HLM CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE - demeurant à TREAUVILLE
Mme LEMARECHAL Corinne - Responsable de secteur, SA HLM CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
Mme LEMOINE Brigitte - Formatrice Leader, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à MONTSURVENT
Mme LEMPERIERE Chantal - Agent de service hospitalier, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à LES PIEUX
Mme LENGRONNE Antoinette - Comptable, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à LA GLACERIE
Mme LENORMAND Michèle - Opératrice de saisie de commandes, VERRERIE AURYS, CARENTAN demeurant à CARENTAN
M. LEPINGEARD Marc - Dessinateur industriel, SONOVISION, TOURLAVILLE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. LERALU Christian - Agent Finition Brocheur, LE REVEREND IMPRIMEUR, VALOGNES demeurant à SOTTEVAST
Mme LETELLIER MARTINE - Préparatrice en commande, CERP ROUEN, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
Mme LETEMPLIER Marianne - Monitrice, SLS COUTURE, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
M. LIOULT Fernand - Maçon, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à TOURLAVILLE
M. LOHIER Jean-Luc - Responsable magasin, SA LEROY Jean, AVRANCHES demeurant à MARCEY-LES-GREVES
Mme LUCE Martine - Conseillère emploi, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à LA GLACERIE
M. MAAS Patrice - Technicien, COFELY SERVICES, RENNES demeurant à TIREPIED
M. MABIRE Michel - Ingénieur construction navale, DCNS, TOULON demeurant à BRIX
M. MAHEUX Georges - Chaudronnier, COFELY ENDEL, NANTES demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. MAHIEU Jean-Luc - Cadre technique, DIVA Ingénierie, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à BRICQUEBOSQ
M. MARIE Denis - Adjoint chef de poste, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à LINGREVILLE
Mme MARIE Francine - Adjointe du Correspondant Informatique, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à PONTS SOUS AVRANCHES
M. MARTINEAU Serge - Chef d'atelier aliments, SOFIVO, PONTMAIN demeurant à SOURDEVAL
Mme MATELOT Véronique - Secrétaire maintenance, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à MUNEVILLE-SUR-MER
M. MENAND Michel - Plombier chauffagiste, SARL SANICLIM, PERCY demeurant à COUTANCES
M. MENNIER Christian - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à GRANVILLE
M. MESNIL YVES - Chef de chantier, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à VASTEVILLE
M. MEYER André - Conducteur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à DUCEY
M. MOCHON Thierry - Docker, S.A.AS Port de Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à FERMANVILLE
Mme MOREL Sylvie - Vendeuse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à PARIGNY
M. NICOLLE PHILIPPE - Décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à DIGULLEVILLE
M. ORVAIN Bernard - Pompiste, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Mme PAIMBLANC Nadine - Mécanicienne en confection, SARL SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. PAIN Philippe - Responsable de secteur, EIFFAGE ENERGIE Basse Normandie, BEAUMONT-HAGUE demeurant à QUERQUEVILLE
M. PERIER Denis - Chef d'équipe, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CONTRIERES
Mme PERROTTE Marie-Joseph - Mécanicienne en confection, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à HUDIMESNIL
M. PERROUAULT MICHEL - Educateur technique spécialisé, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à PONTAUBAULT
M. PHILIPPE Denis - Mécanicien régleur, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
Mme PHILIPPE Nicole - Ouvrière spécialisée, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à TRELLEY
Mme PICARD Christine - Employée, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
M. PICHON Claude - Moniteur d'atelier, Établissement Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
M. PICOT Bernard - Agent technique, Société REEL, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à VALOGNES
M. PIEDAGNEL Didier - Métallier, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à LA CHAPELLE-EN-JUGER
Mme PINSON Marie-France - Mécanicienne en confection, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à SAINT-JEAN-LE-THOMAS
Mme PINSON Nadia - Agent technique qualifié, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à SAINT MICHEL DES LOUPS
Mme POTTIER Marie-Christine - Aide soignante de nuit, Centre de rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à YQUELON
Mme QUONIAM Evelyne - technicienne RH, DCNS, TOULON demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE

Mme RAULT Gina - Professeur, IFORM/CFA, COUTANCES demeurant à MONTHUCHON
M. REGNAULT Jacques - Contrôleur qualité, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à CRENCES
Mme RESTOUX Christine - Employée commerciale, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à PARIGNY
M. RIOU Gildas - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CERENCES
M. ROUSSINE Patrick - Ingénieur, DCNS, TOULON demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
Mme SAINT GILLES Françoise - Agent de service hospitalier, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à FLAMANVILLE
M. SAMSON Yves - Automaticien, ACOME, ROMAGNY demeurant à DUCEY
M. SENECHAL Pascal - Opérateur de production, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT
M. SILIERES Michel - Tourneur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à SAINTENY
Mme SIMON Josiane - Employée qualifiée sur presse, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à LE MESNIL-OPAC
M. STEPPE Antoine - conducteur de machine, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
M. SURET Gérard - Cariste magasinier, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à CARENTAN
M. TARDIF Pierre - Conducteur de travaux, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à BIVILLE
M. TAVARD Jean-Luc - Ingénieur, EDF SA ROUEN, ROUEN demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
Mme TESNIERES Nathalie - Mécanicienne en confection, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à SARTILLY
Mme TETREL Monique - Secrétaire comptable, SARL SANICLIM, PERCY demeurant à PERCY
Mme THEBAUT Christine - Secrétaire, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. TROUDE Alain - tourneur numérique, AREVA TEMIS, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE demeurant à REVILLE
Mme TURMEL Géraldine - Mécanicienne en confection, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à BACILLY
Mme VERDON Monique - Agent service hospitalier, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à TREAUVILLE
M. VIEL Hubert - Assistant médico-technique, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à TOURLAVILLE
M. VIVIER Yvon - Technicien de recherches, ARMOR PROTEINES, SAINT-BRICE-EN-COGLES demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS

Art. 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

M. ALLART Marc - Cariste Flux, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
Mme AMESLANT Janine - Conductrice niveau 3, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CERENCES
M. ANGELIQUE Bernard - Technicien d'atelier, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à LA CHAPELLE-CECELIN
M. ANGOT Michel - Pupitreur, ACOME, ROMAGNY demeurant à SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY
M. BAVAY Jean-Pierre - Chargé d'affaires, COFELY INEO ANC, BEAUMONT-HAGUE demeurant à TREAUVILLE
M. BEAUFILS Philippe - Magasinier, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à LE MESNIL-OPAC
Mme BENOIT Liliane - Gestionnaire FM, ERDF, DOUAI demeurant à HARDINVEST
Mme BERNASCONI Martine - Agent administratif, MESSAGERIE LAITIERE, VIRE demeurant à DOMJEAN
M. BIENFAIT Michel - Cadre, DCNS, TOULON demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. BILLOT Abel - Ouvrier professionnel peintre, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARTRES-DE-BRETAGNE demeurant à LES PAS
M. BOISMARTEL Michel - Employé de fabrication, ARMOR PROTEINES, SAINT-BRICE-EN-COGLES demeurant à ARGOUGES
M. BOITON Jean-Yves - Ouvrier, ACOME, ROMAGNY demeurant à SAINT-BARTHELEM
M. BONNEMAIS Denis - Chef d'équipe, COFELY ENDEL, NANTES demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
M. BONNEMAIS Jean-Michel - Maçon, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à VIRANDEVILLE
Mme BOUDET Annick - Agent de service intérieur, IME LE MONT JOLI, AVRANCHES demeurant à PONTAUBAULT
Mme BREUILLY Annie - Gestionnaire de prestations maladie, MUTAME NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à BARRE-DE-SEMILLY
Mme BRIONNE Marie-Paule - Vendeuse, EVOLUTION ETS BOUVET, SAINT-BRICE-EN-COGLES demeurant à ARGOUGES
M. BRUNEAU Christian - Ingénieur produit, ACOME, ROMAGNY demeurant à BION
M. CARNET Gérard - Chaudronnier, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à BREVILLE-SUR-MER
M. CHRETIEN Michel - carreleur, LEDUC s.a.s, VIRANDEVILLE demeurant à MONTAIGU-LA-BRISSETTE
M. COLIN Bertrand - Acheteur, ACOME, ROMAGNY demeurant à BARENTON
M. COLLIBEAUX Jean-Claude - Agent de fabrication, ACOME, ROMAGNY demeurant à PARIGNY
M. COMPAIN Jean-Marie - Ingénieur/cadre informatique, BULL SAS, ECHIROLLES demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-AY
Mme COMPERE Annie, Christiane, Solange - Agent technique SDA, APRIA, MONTREUIL demeurant à SAINT-LO
M. COUSIN Rémi, Louis, Denis - Fraiseur, AREVA TEMIS, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE demeurant à QUETTETOT
Mme CRANOIS Jeannine - Contrôleur budgétaire, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à OMONVILLE-LA-ROGUE
M. DELYSLE Jean-Marc - Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à MONTSURVENT
M. DESFEUX Didier - Directeur de magasin, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
M. DESHOGUES Daniel - Conducteur de ligne, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER
M. DIENIS Jean-Luc - Cadre, DCNS, TOULON demeurant à HARDINVEST
M. DUBOURG Alain - ouvrier d'usine, ACOME, ROMAGNY demeurant à NOTRE-DAME-DU-TOUCHET
M. EIZIKMAN Jean-Yves - Préparateur peintre, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
Mme FAUNY Maryvonne - Conductrice, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à LENGRONNE
Mme FOLLAIN Brigitte - Conductrice de machines, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à BOUILLON
M. FONTAINE Emmanuel - Responsable d'essais mécanique, DCNS, TOULON demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. FORTIN Lionel - Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
M. FOUASSE Claude - Ouvrier d'usine, ACOME, ROMAGNY demeurant à SAINT-JEAN-DU-CORAIL
Mme FOUCHARD Pierrette - Conductrice niveau 3, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CERENCES
M. FOURNIER Jean - Soudeur, COFELY ENDEL, NANTES demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-VAUX
Mme FRESIL Marie-Thérèse - Conductrice machine, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
M. GAILLARDON Joël - Opérateur production, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
M. GALLOT Jean-Pierre - Chaudronnier, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CONTRIERES
Mme GALMICHE Françoise - responsable service clients, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Mme GASSAMA Marie-Claire - Éducatrice de jeunes enfants, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à LE MESNIL-AU-VAL
Mme GOHIER Lydie - Mécanicienne en confection, SARL SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à HAMBLY
M. GOUELLE Christian - Tourneur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à FOLLIGNY
M. GUYON Marcel - Employé de banque, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF demeurant à MOON-SUR-ELLE
M. HERON Michel - Pilote installation automatisée, SEN Société d'Exploitation de Nive, VALOGNES demeurant à VALOGNES
M. HERPERS Alain - Gardien surveillant, SA HLM CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. HIBON René - Contremaître production, CIMENTS CALCIA, RANVILLE demeurant à BACILLY
M. HOEST Jean-Claude - Conducteur de machines, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à YQUELON
Mme HOEST Marie-France - Conductrice de machines, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à YQUELON
M. HOUGUET Pierre - Électricien, BOUYGUES Energie et Services, VALOGNES demeurant à VALOGNES
M. HUBERT André - Chaudronnier, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. ISRAEL Valentin - Responsable de production, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à SAINTE-CECILE
Mme JAOUEN Dominique - Référent Technicien pré-contentieux, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à CEAX
M. JOSSOMME Christian - Ouvrier, ACOME, ROMAGNY demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. JOSSOMME Rémi - Agent de fabrication, ACOME, ROMAGNY demeurant à LAPENTY
M. JULIEN Alain - Plombier monteur, ROBATEL INDUSTRIE, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-VAUX
M. LAISNEY Alain - Agent de maîtrise, AREVA NC, EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Mme LALOI Nadine - Responsable régionale, URSAFF Basse Normandie, CAEN demeurant à CARANTILLY
M. LANA Michel - Conducteur de lignes, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à LONGUEVILLE
M. LANGLOIS Alain - Chargé d'affaires, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
Mme LAURENT Martine - Conductrice de machines, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à SAINT-PIERRE-LANGERS
Mme LE BARZ Nadine - Employée administrative, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à LONGUEVILLE
Mme LEBOUVIER Martine - Conductrice niveau 3, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à CERENCES
M. LEBRESNE Julien - Chef équipe chauffeur déménageur, Déménagements GOURDELIER, TOURLAVILLE demeurant à OCTEVILLE
Mme LECLERC Jéhanne - Secrétaire, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à DOMJEAN
Mme LECLUSE Viviane - employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS demeurant à AGNEAUX
Mme LECOSTEY Brigitte - Employée de restauration, DCNS, TOULON demeurant à COUVILLE
M. LEFEVRE Christian - Chargé d'études, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MABN, LAVAL demeurant à MONTMARTIN-SUR-MER
M. LEFEVRE Henri - Aide-soignant, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à TREAUVILLE
M. LEGIGAN Alain - Technicien logistique, Société Normande d'Air Contrôle SNAC, CARENTAN demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
M. LE HENAFF Patrick - Couvreur, SARL MANCEL DUCLOS, LA HAYE-PESNEL demeurant à LA HAYE-PESNEL
M. LELIEVRE Pierre - Rayonneur, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à GAVRAY
M. LELONG Daniel - Responsable investissement, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CERENCES
Mme LEPETIT Marie-France - Agent de nettoyage, HARMONIE FONCTION PUBLIQUE, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. LEPOITTEVIN Patrick - Monteur-plombier, ROBATEL INDUSTRIE, BEAUMONT-HAGUE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. LE RIDOU Jean-Luc - charge de communication (Événementielle), DCNS, TOULON demeurant à TOURLAVILLE
M. LERIVEREND Didier - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à CONTRIERES
Mme LESTOURNEL Maryse - Technicienne service médical, DIRECTION REGIONAL DU SERVICE MEDICAL DE NORMANDIE, ROUEN demeurant à MARTINVEST
Mme LETOUPIN Françoise - Directrice d'agence, SOCIETE GENERALE, PARIS demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. LETOURNEUR Serge - Technico-commercial, POINT.P, LE HAVRE demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-AY
M. LOSLIER Alain - employé de banque, CAISSE D'EPARGNE - ROUEN, BOIS-GUILLAUME demeurant à GRANVILLE
Mme MARIE Martine - Manager de magasin, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE
Mme MAURANNE Dominique - Auxiliaire puéricultrice, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à BREUVILLE
Mme MAUROUARD EVELYNE - Chargée de clientèle professionnels, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MABN, LAVAL demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
M. MENARD Alain - Conducteur régulateur, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
M. MOREL Jean-François - Responsable d'agence, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES demeurant à YQUELON
Mme NERI Marylène - Auxiliaire puéricultrice, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. NICOLLE PHILIPPE - Décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à DIGULLEVILLE
M. OSMOND Serge - Retraité (ex chef d'équipe), S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à FERVACHES
M. QUIN Dominique - Chargé de clientèle particuliers, CAISSE D'EPARGNE - ROUEN, BOIS-GUILLAUME demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
M. PAIN Jean-Claude - Peintre, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à SAINT-AMAND
M. PASQUIER Claude - Ouvrier d'entretien, SA HLM CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à VASTEVILLE
M. PATIN Eric - Magasinier, LECAPITAINE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. PENNEC Jean-Marc - Responsable commercial, Sté EURODECOUPE, VERTOOU demeurant à BLAINVILLE-SUR-MER
M. PHILIPPE Jean-Yves - Chaudronnier Soudeur, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à TRELLEY
Mme PINEL Martine - Coupeuse, SLS COUTURE, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-AMAND
M. POTTIER Michel - Ouvrier, LESAFFRE INGREDIENDS SERVICES, CERENCES demeurant à YQUELON
Mme PREVEAUX Josiane - Technicienne, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à RAUVILLE-LA-BIGOT
Mme RICHARD Evelyne - Employée commerciale, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-JAMES
M. RODRIGUEZ Juan - Monteur Levageur, SA ENDEL, CHASSE SUR RHONE demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE
M. SAGEAN Michel - agent de fabrication, ACOME, ROMAGNY demeurant à SAINT-BARTHELEMY
M. SANSON Pascal - Ingénieur/cadre, DCNS, TOULON demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. TEURQUETY François - Référent Technique Contentieux, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE
Mme THERIN Catherine - Employée, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
M. THOMAS André - Technicien spécialisé, ERDF, DOUAI demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
M. VAUBERT Patrick - Conducteur de ligne, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
M. VAUTIER Michel - Chef de chantier, SOGEA, SOTTEVILLE-LES-ROUEN demeurant à LA MEAUFFE
Mme VICEL Martine - Agent technique prestation, HARMONIE FONCTION PUBLIQUE, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. VIVIER Yvon - Technicien de recherches, ARMOR PROTEINES, SAINT-BRICE-EN-COGLES demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
Signé : la préfète : Danièle POLVÉ-MONTMASSON



Arrêté préfectoral n°652A-2014 du 09 décembre 2014 portant attribution de la médaille d'honneur régionale départementale et communale - promotion du 1er janvier 2015

Art. 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

Mme ALLAIN Catherine née DESPLATS - Adjoint administratif 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
Mme ANQUETIL Agnès née LEROYER - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE BRECEY, demeurant à BRECEY
Mme ASRI-SMAIL Fatima - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO
M. BADIN Fabrice - Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE GRANDCAMP-MAISSY, demeurant à AUVERS.
M. BARBIER Stéphane - Educateur APS, MAIRIE DE GRANVILLE, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.
M. BASSET Christophe - Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE LESSAY, demeurant à LESSAY.
M. BAUDAIN Bertrand - Aide soignant Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SIDEVILLE.
Mme BERNARD Sylvie née LEPAULMIER - Adjoint territorial 2è classe, Mairie de ST ANDRE DE L'EPINE, demeurant à ST-ANDRE-DE-L'EPINE
Mme BERTON Lydie - Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.
Mme BERTRAND Nathalie née ROGER - Infirmière Classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à LA ROCHELLE-NORMANDE.
M. BESNARD Raymond - ASH qualifié, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à AVRANCHES.
Mme BIENABE Monique née LEMASLE - ASH QUALIFIE, RESIDENCE DES EGLANTINES, demeurant à BESLON.
Mme BIHEL Isabelle née DESHAYES - Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD.
M. BLANDIN Jacques - masseur kinésithérapeute classe supérieure, CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS ST JAMES, demeurant à PONTAUBAULT.
Mme BOUTELOUP Catherine née MORICE - Aide médico-psychologique de classe supérieure, CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS ST JAMES, demeurant à SAINT-LOUP.

Mme BOUVIER Catherine née TRUBLET - Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE demeurant à SACEY

M. BRETON Jean-Charles - masseur kinésithérapeute classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE demeurant à BACILLY

M. BRIARD Gilbert - ouvrier professionnel qualifié, RESIDENCE ANAIS DE GROUCY, demeurant à PERIERS.

M. BRIARD Lucien - Maire, MAIRIE DE BEUZEVILLE AU PLAIN, demeurant à BEUZEVILLE-AU-PLAIN.

Mme BRIEN Magali - Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE QUERQUEVILLE, demeurant à QUERQUEVILLE.

M. BRIEN Serge - Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Mme BRIONNE Christine - Aide soignante Cl. exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à LE VAL-SAINT-PERE.

Mme BRUNET Eliane née GOSELIN - ouvrier professionnel qualifié, RESIDENCE ANAIS DE GROUCY, demeurant à CARENTAN.

M. BRYON Patrice - Aide soignant classe exceptionnelle, RESIDENCE ANAIS DE GROUCY, demeurant à GONFREVILLE.

Mme BULTEZ Patricia née JOURDAN - Aide soignante, RESIDENCE DES EGLANTINES, demeurant à BEAUCHAMPS.

Mme CALIPEL Magali née BEAUFILS - Assistance médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à CONTRIERES.

Mme CAMUS Laurence née BELLIARD - Aide soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER GILLES BUISSON, demeurant à BION.

M. CARRE Laurent - Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à SIDEVILLE.

Mme CHABLE Florence née CROCHET - Aide soignante Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER GILLES BUISSON, demeurant à CHEVREVILLE.

M. CHALVET BAUNY DE RECY Etienne - Adjoint au maire, MAIRIE DE SERVIGNY, demeurant à SERVIGNY.

M. CHARNEAU Christophe - Agent de maîtrise, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme CHEVRIE Nadège née LOUVEL - Infirmière cadre santé, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à CERENCES.

Mme CLAUDE Béatrice née LEBOISSELIER - Aide de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOLLEVAST.

Mme CLOLUS Béatrice née MOREL - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME.

Mme COEURDOUX Nathalie née HEUZE - adjoint administratif de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à BEAUMONT-HAGUE.

Mme COTTON Agnès née CIROU - Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à DANGY.

M. COURSIERE Eric - Agent de maîtrise territorial, COLLEGE EMILE ZOLA A GIBERVILLE, demeurant à PERIERS.

Mme COUTURIER Sylvie née CLECH - Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

M. CREZE Yann - Educateur des APS principal 2e classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à THEVILLE.

Mme CRUCHON Nicole née CHESNEL - Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE DRAGEY-RONTHON, demeurant à MARCEY-LES-GREVES.

M. D'ANTERROCHES Philippe - Maire, MAIRIE DE SAUSSEY, demeurant à SAUSSEY.

Mme DAVID Nathalie née LEROUGE - adjoint des cadres hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à CAMBERNON.

Mme DEBIEU Sylvie née MOREL - Infirmière Classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à TIREPIED.

Mme DEGUETTE Florence - Aide médico psychologique classe exceptionnelle, CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS ST JAMES, demeurant à SAINT-SENIER-DE-BEUVRON.

Mme DELAMARE Isabelle née BOULET - Adjoint d'animation 2ème classe, CCAS DE COUTANCES, demeurant à LA VENDELEE.

M. DELORME Eric - Adjoint administratif principal 2ème classe, PRESQU'ILE HABITAT, demeurant à EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE.

Mme DELUGEAU Corinne - Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

M. DEMELUN Bernard - Aide soignant classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à BREHAL.

Mme DEROUET Madeleine née BENOIT - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE DUCEY, demeurant à DUCEY.

M. DESPERQUES Eddy - Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme DESPLANQUES Réjane - Assistance médico-administrative classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER.

M. DESQUESNES Jérôme - Agent de maîtrise principal, Communauté de communes des PIEUX, demeurant à LES PIEUX.

Mme DEWOGHELAEER Isabelle née SINEUX - Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD LA CLAIRIERE DES BERNARDINS, demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE.

Mme DOURNEL Monique née ROHART - adjoint administratif de 1ère classe, PRESQU'ILE HABITAT, demeurant à VIRANDEVILLE.

Mme DUBOIS Huguette née HAMELIN - Ash qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à JUILLEY.

M. DUBOST Thierry - Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme DUBOURG Annie née OZANNE - Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à BRECEY.

M. DUCHEMIN Philippe - Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-LO, demeurant à VILLIERS-FOSSARD.

Mme DUCREUX Corinne née DUBOST - animateur territorial chef, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

Mme DUGUEPEROUX Jocelyne née LEROY - Aide soignante Cl. supérieure, CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS ST JAMES, demeurant à LA CROIX-AVRANCHIN.

M. DUMONT Jacques - Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE DE LINGREVILLE, demeurant à LINGREVILLE.

Mme DUTHEIL Colette née PICOIS - Adjointe au maire, MAIRIE DE SAINT-DENIS-LE-VETU, demeurant à SAINT-DENIS-LE-VETU.

Mme EHRHART Corinne née RONCIER - Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme ENDELIN Corine née LEROUTIER - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINT-MARCOUF.

M. ENOUF Stéphane - Aide soignant classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à MARCEY-LES-GREVES.

M. ETARD Yannick - Manipulateur électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme FOLLIOU Sylvie née MAHIER - Manipulatrice en électroradiologie classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à LE THEIL.

Mme FONTAINE Sylvie née GUE - assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à BACILLY.

Mme FREMOND Chantal née CARBONNEL - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE LESSAY, demeurant à LESSAY.

Mme GARDIE Isabelle - Infirmière en soins généraux 2è grade, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE.

M. GAUNELLE Gérard - Adjoint au maire, MAIRIE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

Mme GAUTHEROT Monique - Infirmière soins généraux 4è grade, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

M. GERMAIN Patrice - Conseiller municipal, MAIRIE DE CAVIGNY, demeurant à CAVIGNY.

M. GIDON Roger - Maire, MAIRIE DE NEUFMESNIL, demeurant à NEUFMESNIL.

Mme GIRAUD Magali née DUFOUR - Educateur des APS principal 1ère classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme GODILLE Valérie née TROHEL - infirmière SGS Puéricultrice 3è grade, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à LA GLACERIE.

Mme GOUBERT Odile née GAUTIER - Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE QUERQUEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Mme GOUPIL Anne née GAUBERT - Infirmière Classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

M. GOUREMAN Paul - Conseiller municipal, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme GUAINE Manuella née QUINETTE - Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à QUETTREVILLE/SIENNE.

Mme GUERANDEL Marielle née MENARD - Aide soignante Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à SUBLIGNY

M. GUERET Xavier - Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE GRANVILLE TERRE ET MER, demeurant à GRANVILLE.

M. GUESNET CHRISTIAN - Conseiller municipal, MAIRIE DE VAUDRIMESNIL, demeurant à VAUDRIMESNIL.

Mme GUESNON Valérie née ROBINE - Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE.

Mme GUILLAUME Manuella née GAUCHIS - Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Mme GUILLOU Catherine - Manipulatrice en électroradiologie classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à SAINT MICHEL DES LOUPS.

Mme GUISLAIN Nicole née AUMONT - Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE DE ST HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à ST-HILAIRE-DU-HARCOUET

Mme HAMELIN Corinne née FOUAT - Adjoint administratif principal 2e classe, HOPITAL LOCAL DE CARENTAN, demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE

Mme HAREL Sylvie - Auxiliaire de soins 1ère classe, CCAS DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme HARIVEL Sylvie - Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO demeurant à SAINT-LO

M. HASLEY Arlette née HAMELIN - Adjoint au maire, MAIRIE DE LIEUSAIN, demeurant à LIEUSAIN.

Mme HEBERT Chantal née OLIVIER - Adjoint du patrimoine, MAIRIE DE GRANVILLE, demeurant à YQUELON.

Mme HECQUARD Roseline née BRIENS - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à LA TRINITE.

M. HENNEQUIN Claude - Maire, MAIRIE DE SAINT-DENIS-LE-VETU, demeurant à SAINT-DENIS-LE-VETU.

Mme HIRTZ Nadine née LOUCHARD - Assistante médico Adm. Cl. normale, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Mme HOCQUIGNY Angélique née CLEMENT - aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à SAINT-DENIS-LE-VETU.

M. HUAUX Bruno - Adjoint technique territorial 2e classe, MAIRIE D'HEBECREVEON, demeurant à HEBECREVEON.

M. HUIN Laurent - Technicien principal, MAIRIE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

Mme HYVER Valérie née BOIS - Manipulatrice en électroradiologie classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à REVILLE.

Mme JACQUES Christelle née HALBY - Puéricultrice de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.

Mme JVALET CAROLINE née LEMONNIER - secrétaire de mairie, MAIRIE DE SAINT ROMPHAIRE, demeurant à SAINT ROMPHAIRE.

Mme JEANNE Isabelle née MABIRE - Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à MONTAIGU-LA-BRISETTE.

M. JEAN Yves - Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à DIGOSVILLE.

Mme JOURDAN NATHALIE née LAIR - ATSEM Principal 2ème classe, MAIRIE DE DUCEY, demeurant à LA MANCELLIERE.

Mme KERMARREC Soizick - attachée principale, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à BRANVILLE-HAGUE.

Mme KRIL Françoise née MOUCHEL - Educatrice jeunes enfants, MAIRIE EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

M. LAISNE Daniel - agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à TOURLAVILLE.

M. LAMY Didier - ouvrier professionnel qualifié, RESIDENCE ANAIS DE GROUCY, demeurant à SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS.

M. LAMY Hubert - Adjoint technique, MAIRIE DE LESSAY, demeurant à LESSAY.

Mme LANGEVIN Stéphanie née HAREL - Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à MUNEVILLE-LE-BINGARD.

M. LANGLOIS Xavier - Adjoint technique 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à VAUVILLE.

M. LAPORTE Denis - Maire, MAIRIE DE DUCEY, demeurant à DUCEY.

Mme LARROUR Isabelle - Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme LAVALLEY Nicole - Adjoint administratif principal 1ère classe, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE.

Mme LE BARBANCHON Sylvie - Diététicienne Classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à YVETOT-BOCAGE.

M. LEBARON Sylvain - Technicien principal 2ème classe, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à TAMERVILLE.

Mme LEBATTEUR Isabelle née DUCLOUET - Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-LO, demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ.

Mme LEBOULANGER Mireille née HANTRAIS - Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

Mme LE BOULGE Lydie née LARSONNEUR - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Mme LEBREC Marie-Laure née TESNIERE - Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à LE MESNIL OZENNE.

M. LECHEMINANT LOIC - Adjoint technique principal 2e classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

M. LECOEUR Olivier - Agent de maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

Mme LECONTE Nadège née LABROUSSE - Rédacteur, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à VASTEVILLE.

Mme LECROSNIER Laurence - adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à ORVAL.

Mme LEDANOIS Isabelle née PERES - infirmière cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à AGNEAUX.

Mme LEDOUX Karin née TRAVERT - Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à TRELLEY.

Mme LEFAIVRE Isabelle née HAMELIN - Manipulatrice en électroradiologie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à LA BESLIERE.

M. LEFAUCONNIER Jean - Maire, MAIRIE D'URVILLE-BOCAGE, demeurant à URVILLE.

M. LEFEBVRE Albert - Adjoint au maire, MAIRIE DE QUERQUEVILLE, demeurant à QUERQUEVILLE.

M. LEFEVRE Julien - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE MOON SUR ELLE, demeurant à MOON-SUR-ELLE.

Mme LEFEVRE Véronique - Assistante médico-administratif classe normale, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD.

M. LEGENDRE Joël - Adjoint technique de 2ème classe, PRESQU'ILE HABITAT, demeurant à LE THEIL.

Mme LEGRAND Delphine née MARTIN - Puéricultrice classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

M. LE GRAND Jean-François - Conseiller général, Conseil Général de la Manche, demeurant à LESSAY.

Mme LEGRAVEREND Martine née MINGUET - Ajoint technique territorial 2è classe, MAIRIE D'HEBECREVEON, demeurant à HEBECREVEON.

M. LEHERICEY BERNARD - Ancien conseiller municipal, MAIRIE DE LE MESNIL-TOVE, demeurant à MESNIL-TOVE.

M. LELIMOUSIN Jérôme - Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

Mme LEMARDELE Mireille née GORON - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE COURCY, demeurant à COURCY.

Mme LEMARIGNER Sandrine - Bibliothécaire, MAIRIE DE LA GLACERIE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Mme LEMARINEL Nadine née MENIDREY - Agent social principal de 2eme Classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme LEMIERE Françoise née PITREY - Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.

Mme LEMOIGNE Sylvie - Aide soignante, RESIDENCE DES EGLANTINES, demeurant à PERCY.

M. LEMOUTON Moïse - agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à LE THEIL.

M. LENORMAND Patrick - Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE DE LESSAY, demeurant à LESSAY.

Mme LEPARMENTIER Mélanie née DUFOUR - Technicien, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Mme LEPINAY Catherine née GUILLOUARD - Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE L'ORNE, demeurant à SAINT-PLANCHERS.

M. LEPOITTEVIN Gilbert - Maire, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme LERIDEZ Nicole - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SAINT VAAST LA HOUGUE, demeurant à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE.

Mme LERQUIER Christèle née PELLE - Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.

Mme LE ROSSIGNOL Nadia née HERVOT - Technicienne de laboratoire Classe normale, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme LEROUX Christèle - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à NAFTEL.

Mme LEROY Monique née CAPET - Assistant socio-éducatif principal, CCAS DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

M. LESAULNIER Thierry - Conseiller municipal, MAIRIE DE SAINT-DENIS-LE-VETU, demeurant à SAINT-DENIS-LE-VETU.

M. LESORT Bernard - Maire, MAIRIE DE BRAINVILLE, demeurant à BRAINVILLE.

M. LETOUSEY Christian - Aide soignant Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à LINGREVILLE.

Mme LETOUZE Véronique née POIRIER - Agent des services hospitaliers qualifiés, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

Mme LEVEQUE Annabelle née PICHON - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à TIREPIED

M. LHERAULT FRANCK - Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT PAIR SUR MER, demeurant à FOLLIGNY.

M. LOEUILLET Patrick - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE D'AGON-COUTAINVILLE, demeurant à GRATOT.

M. LORIMIER Thierry - Aide soignant Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRIX.

M. LOSTORIAT Franck - Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

M. LOYAUD Yvon - Conseiller municipal, MAIRIE DE FONTENAY, demeurant à FONTENAY.

Mme MACE Isabelle née LELOUTRE - Assistant socio-éducatif principal, CCAS DE COUTANCES, demeurant à SAINT-LO.

Mme MACE Martine née DESLOGES - Aide soignante, RESIDENCE DES EGLANTINES, demeurant à SAINT-MARTIN-DE-CENILLY.

M. MAGHE Jean-Michel - Maire, MAIRIE DE QUERQUEVILLE, demeurant à QUERQUEVILLE.

Mme MAILLARD Valérie - Adjoint administratif, MAIRIE DE COULOUVRAY-BOISBENATRE, demeurant à COULOUVRAY-BOISBENATRE.

Mme MALBRON Huguette née BLANCHARD - Cantinière et agent d'entretien, MAIRIE DE COULOUVRAY-BOISBENATRE, demeurant à COULOUVRAY-BOISBENATRE.

Mme MARIE Béatrice - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.

Mme MARIE Corine née HINARD - Agent technique territorial, MAIRIE DE SAINT GEORGES MONTCOCQ, demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ.

M. MARIE Emile - Conseiller municipal, MAIRIE DE LIEUSAIN, demeurant à LIEUSAIN.

M. MAUGER Guy - Adjoint technique 2ème classe, Communauté de communes des PIEUX, demeurant à SURTAINVILLE.

M. MAUGER Marc - Technicien principal de 1ère classe, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE, demeurant à HEBECREVEON.

M. MAUROUARD Pascal - Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à BEAUMONT-HAGUE.

Mme MELLIER Catherine née RENARD - Manipulatrice en électroradiologie classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à DIGOSVILLE.

Mme MENARD Yolande née DESPOIS - Adjoint administratif 2è classe, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.

M. MENUT Philippe - Directeur général des services, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

Mme MESLIN Véronique née CHANTELOUP - Infirmière Classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à EROUDEVILLE.

M. MIMÉY Eddy - Maître ouvrier principal à la maintenance, E.T.P. SAINT-JAMES, demeurant à SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE.

M. MONTREUIL David - Technicien principal 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

M. NICOLLE Michel - Ancien adjoint au maire, MAIRIE DE JUVIGNY LE TERTRE, demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE.

Mme NOEL Christine née CHEDMAIL - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe, MAIRIE DE SAINT QUENTIN SUR LE HOMME, demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME.

M. NOEL Marcel - Adjoint au maire, MAIRIE DE SAINT-DENIS-LE-VETU, demeurant à SAINT-DENIS-LE-VETU.

Mme NOGUES Sylvie née HAUVESPRE - IDE Classe supérieure catégorie B, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE.

Mme ODIENNE Béatrice née CUDELOU - Maire, MAIRIE DE TIREPIED, demeurant à TIREPIED.

M. PAIN Dominique - Conservateur territorial du patrimoine, MAIRIE DE DANGY, demeurant à DANGY.

Mme PASCOET Karine née ANTOINE - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à LA ROCHELLE-NORMANDE.

Mme PESNEL Delphine - Ouvrière professionnelle qualifiée, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme PICHON Pierrette née PICHON - Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2e classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à TREAUVILLE.

M. POULAIN Guy - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.

Mme RENAUX Sandrine - Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Mme RENIER Lydie née GOGUET - Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT PAIR SUR MER, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.

Mme RIBAUT Corinne née GOUYE - infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à MARIIGNY.

M. ROBIN Bruno - Adjoint au maire, MAIRIE DE SAUSSEY, demeurant à SAUSSEY.

M. ROTTIER Alain * Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à LA GLACERIE.

Mme ROYER Béatrice née LELIEVRE - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à MARCEY-LES-GREVES.

Mme SAINT-LO Emmanuelle née PICOT - Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à CREANCES.

Mme SALLEY Sandrine - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à MESNIL-AU-VAL.

Mme SAUVAGET Christèle née CHAPEL - Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à BOUCEY.

Mme SCelles Laure - Aide soignant classe normale, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

M. SERGENT Patrice - Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

M. SEVESTRE Jacky - maitre ouvrier, HOPITAL LOCAL DE CARENTAN, demeurant à CARENTAN.

Mme SUZANNE Sonia - Aide médico-psychologique de classe normale, CENTRE HOSPITALIER GILLES BUISSON, demeurant à MESNIL-ADELEE.

Mme SUZANNE Sylvie - Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.

Mme TEKKOUK Katia née SAUVEY - Agent social de 2ème classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme TESNIERE Véronique - Auxiliaire de soins 1ère classe, C.I.A.S DU VAL DE SEE, demeurant à GRAND-CELLAND.

M. TESSON Mickaël - Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE QUERQUEVILLE, demeurant à QUERQUEVILLE.

Mme THELOT Marie-Christine - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à GENETS.

Mme THOMAS Valérie née JEANNE - Infirmière de classe supérieure, EHPAD LA CLAIRIERE DES BERNARDINS, demeurant à LA CHAPELLE DU FEST.

M. TOUCHAIS Victor - Conseiller municipal, MAIRIE DE CEAUX, demeurant à CEAUX.

M. TOURAINE Jérôme - adjoint technique de 2è classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

M. TRAVERT Eric - Adjoint technique principal 2e classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à QUETTETOT.

Mme TRUFFAUT Viviane née VOYER - Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

M. VANNIER DAMIEN - Conseiller municipal, MAIRIE DE LE MESNIL-TOVE, demeurant à MESNIL-TOVE.

Mme VASSARD Sophie - Rédacteur, MAIRIE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

Mme VATINEL Isabelle - Directrice générale, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

M. VAUPRES Dominique - Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS, demeurant à TIREPIED.

Mme VAUTIER Myriam née LECRIVAIN - Infirmière Classe normale Catégorie B, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme VILLIERS Isabelle née CHARBONNIER - Aide soignante Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ.

Mme VILQUIN Nathalie - Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à LE VAL-SAINT-PERE.

Mme YBERT Isabelle née MARCHIS - Auxiliaire puéricultrice classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à PERCY.

Art. 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

Mme ADAM Mireille - Adjoint technique principal 1^{ère} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à FLOTTEMANVILLE-HAGUE.

Mme ALEXIS Chrislaine née LETROUIT - Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à MONTHUCHON.

Mme AMIOT Catherine - assistante médicale administrative classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRIX.

M. ANFRAY Roland - Ancien adjoint au maire, MAIRIE DE COULOUVRAY-BOISBENATRE, demeurant à COULOUVRAY-BOISBENATRE.

Mme ANNE Gisèle née MARIE - Adjoint administratif principal 2è classe, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à LA MEAUFFE.

M. AVELINE Jean-Luc - Opérateur des activités physiques et sportives, MAIRIE DE BRECEY, demeurant à BRECEY.

M. AVOINE Christian - Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme BAGOT Marie-Rolande née BURSON-MOTTIN - Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER GILLES BUISSON, demeurant à HUSSON.

M. BAHU Jean-Paul - Ingénieur principal, MAIRIE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

M. BARREAU Thierry - attaché principal, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

M. BELLIARD Louis - Adjoint au maire, MAIRIE DE DUCEY, demeurant à DUCEY.

Mme BERGAUD Anne-Marie - infirmière en soins généraux et spécialisés 2é g, HOPITAL DE SAINT JAMES, demeurant à SAINT-JAMES.

M. BIZET BERNARD - maitre ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à AVRANCHES.

M. BOISBUNON Joël - Conseiller municipal, MAIRIE DE JUVIGNY LE TERTRE, demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE.

M. BOISSET Bernard - Adjoint au maire, MAIRIE DE SAINT JACQUES DE NEHOU, demeurant à SAINT-JACQUES-DE-NEHOU.

Mme BONNEMAIS Isabelle née VANCAPEROLLE - Conseiller socio-éducatif, MAIRIE EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE, demeurant à LES PIEUX.

M. BOURDET Claude - agent de maitrise, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à COSQUEVILLE.

M. BREUILLY Gilbert - Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE DE SAINT SYMPHORIEN LE VALOIS, demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS.

Mme BUISSON Yveline - Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Mme CADEL Fabienne - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BREUVILLE.

Mme CANUET BOITARD Régine née BOITARD - sage-femme classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES.

Mme CARRE Chantal née ROYER - infirmier classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE.

Mme CASTELAIN Catherine - Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

M. COMBRUN Thierry - Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE GRANVILLE TERRE ET MER, demeurant à GRANVILLE.

Mme COQUET Annie née CORNILLE - sage-femme classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

M. CORBET Serge - Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

M. COUSIN Emile - Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE SAINT JAMES, demeurant à SAINT-JAMES.

M. CRENN Christian - Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE DE NEHOU, demeurant à NEHOU.

Mme DAMOUR Marie-Claire née BESNARD - Préparatrice en pharmacie cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à PONTORSON.

Mme DAVY Corinne - Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme DELISLE Monique - Attaché, MAIRIE DE SAINT SYMPHORIEN LE VALOIS, demeurant à LA FEUILLIE.

Mme DESBROUSSES Solange - Aide soignante Cl. EXCEPTIONNELLE, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à PONTORSON.

M. DIGUET Christian - Conseiller municipal, MAIRIE DE NOUAINVILLE, demeurant à NOUAINVILLE.

Mme DOREY Pierrette née JOUENNE - Aide soignante Cl. EXCEPTIONNELLE, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à LE MESNIL OZENNE.

Mme DOUBLET Christine née GOBBE - Manipulateur d'électroradiologie CS, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à YQUELON.

M. DUBOSQ Michel - maitre ouvrier, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à HYENVILLE.

Mme DUPONT Agnès - Aide soignante Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.

Mme DUVAL Béatrice - Rédacteur, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

M. DUVAL Yves - Ingénieur en chef, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

Mme ESTACE Marie-Laure née LEPRIEUR - Manipulatrice en électroradiologie classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRETTEVILLE EN SAIRE.

Mme FERRU Catherine - infirmière bloc opératoire, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE.

Mme FILLATRE Martine née HERSENT - Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

Mme FLAUX Marie-Laure - Infirmière 2ème Grade, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

M. FLEURY Christian - Technicien supérieur chef, MAIRIE DE COUTANCES, demeurant à LA VENDELEE.

M. FONTAINE Jacky - technicien laboratoire cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à AVRANCHES.

M. FORAY Philippe - agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

M. FREMOND Emile - Conseiller municipal, MAIRIE DE LE TANU-NOIRPALU, demeurant à LE TANU-NOIRPALU.

M. GANNE Daniel - Maire, MAIRIE DE LE MESNIL-TOVE, demeurant à MESNIL-TOVE.

Mme GASLAIN Bernadette née LEVESQUE - Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE DE TORIGNI SUR VIRE, demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE.

Mme GASLARD Anne-Marie née FOUREY - infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à PORTBAIL.

Mme GAUTIER Nadine - Aide médico psychologique de classe supérieure, CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS ST JAMES, demeurant à SAINT-JAMES.

M. GEORGES Patrick - Conseiller municipal, MAIRIE DE JUVIGNY LE TERTRE, demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE.

Mme GICQUEL Michèle née BARBEY - Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINT-JOSEPH.

M. GODEL Claude - retraite préparateur, MAIRIE DE NOUAINVILLE, demeurant à NOUAINVILLE.

M. GOSSET Patrick - Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE SOURDEVAL, demeurant à SOURDEVAL.

Mme GRAUX Thérèse née BLANCHETIERE - Conseillère municipale, MAIRIE DE MONTMARTIN EN GRAIGNES, demeurant à MONTMARTIN-EN-GRAIGNES.

Mme GROULD Sylviane née LEROUGE - Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à VAUDRIMESNIL.

Mme GUERIN MARTINE - Infirmière anesthésiste cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à SAINT-LOUP.

Mme GUILLET Annick née BIDOT - Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE DE CONDE SUR VIRE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.

Mme GUY NATHALIE née GOULET - sage-femme classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.

M. HARDEL Michel - Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à GOUVILLE-SUR-MER.

Mme HASTEY Rosine née DALIGAULT - Infirmière CS, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à AVRANCHES.

Mme HELEINE Marylène née GERMAIN - Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

M. HIRTZ Bruno - adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Mme HOREL Isabelle née MARIE - Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE.

Mme JAMES Maryse née BREUX - Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Mme JAMME Valérie - Infirmière en soins généraux 2è grade, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

M. JEHAN Bernard - Conseiller municipal, MAIRIE DE LE MESNIL-TOVE, demeurant à MESNIL-TOVE.

Mme JOUENNE Chantal - secrétaire de mairie, MAIRIE DE SAINT JACQUES DE NEHOU, demeurant à SAINT-JACQUES-DE-NEHOU.

M. JOURDAN Luc - Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

M. JUMELIN Pascal - Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme LACROUTE Sylvie - Aide soignante classe supérieure, HOPITAL LOCAL DE CARENTAN, demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE.

Mme LAISNE Françoise - Diététicienne Classe normale, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

Mme LANDOIS Sylvie née BATAILLE - Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à VALOGNES.

Mme LANGLOIS Christine née BORDE - Infirmière DE Cl. Sup., CENTRE HOSPITALIER GILLES BUISSON, demeurant à BION.

Mme LAURENT Véronique - Assistant socio éducatif principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à QUINEVILLE.

Mme LEBERRE-LALANDE Guylaine née LEBERRE - Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à VASTEVILLE.

M. LE BOYER Daniel - Conseiller municipal, MAIRIE DE NOUAINVILLE, demeurant à NOUAINVILLE.

Mme LECLERC Jocelyne née RIGOT - Conseillère municipale, MAIRIE DE SERVIGNY, demeurant à SERVIGNY.

Mme LECONTE Monique née CAPELLE - secrétaire de mairie, MAIRIE DE SAINT-DENIS-LE-VETU, demeurant à GAVRAY.

M. LECOS Serge - Adjoint technique principal, MAIRIE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

Mme LEFEVRE Catherine - Technicien de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.

Mme LEFRANC Marie-Claire - Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Mme LEFRANCOIS Chantal née LYONNET - Adjoint Administratif principal 2ème cl, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à GONNEVILLE.

M. LEGALLET Bruno - maitre ouvrier, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

Mme LEGORGEU Catherine - Aide soignante Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.

M. LE GRAND Jean-François - Conseiller général, Conseil Général de la Manche, demeurant à LESSAY.

Mme LEHERICEY Pierrette née RUBY - Aide soignante Cl. EXCEPTIONNELLE, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à SAINT-OVIN.

Mme LELONG Christine née ANNE - Technicienne de laboratoire Classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme LEMAGNEN Christine née ANNE - Agent social 1ère classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme LEMEE Sylvie - Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE DE MORTAIN, demeurant à ROMAGNY.

Mme LEMOIGNE Véronique née DIGNE - Aide soignante classe exceptionnelle, HOPITAL LOCAL DE CARENTAN, demeurant à SAINTE-MERE- EGLISE.

Mme LEMOINE Martine née LION - Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à POILLEY.

Mme LEMONNIER Janine née LEGER - Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE DE TOLLEVAST, demeurant à TOLLEVAST.

M. LENESLEY Denis - Maire, MAIRIE DE LA RONDE HAYE, demeurant à LA RONDE HAYE.

M. LENOIR Christophe - Infirmier, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à SAINT-SAUVEUR-LENDELIN.

M. LEPETIT-DESMARES Bernard - Conseiller municipal, MAIRIE D'URVILLE-BOCAGE, demeurant à URVILLE.

Mme LEREDDE Sophie - Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.

M. LEROUVILLOIS Michel - Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

M. LEROUX Yves - Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE DE CERISY-LA-SALLE, demeurant à CERISY-LA-SALLE.

M. LESERVOISIER Rémy - Infirmier bloc opératoire 3è grade, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à AVRANCHES.

Mme LESOUF Patricia née LECHEVALLIER - Aide soignante Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à QUIBOU.

M. LE TERRIER Michel - Conseiller municipal, MAIRIE DE NOUAINVILLE, demeurant à NOUAINVILLE.

Mme LETOURNEUR Nicole - Adjoint technique de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE GRANVILLE TERRE ET MER, demeurant à GRANVILLE.

M. LETRONNIER Eric - Opérateur principal des APS, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme LEVEZIEL Geneviève née MIGNOT - Ancienne adjointe au maire, MAIRIE D'URVILLE-BOCAGE, demeurant à URVILLE.

Mme LEVRARD Fabienne née LECROISEY - Aide soignante Cl. EXCEPTIONNELLE, HOPITAL LOCAL DE CARENTAN, demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE.

Mme LORILLARD Paulette née HAMEL - Assistante maternelle, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE GRANVILLE TERRE ET MER, demeurant à GRANVILLE.

Mme MAILLARD Pascale née MILLET - Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

M. MARIE Christian - Technicien, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

M. MARIE Pierre - Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

M. MARTI-FULLANA Bernard - Conseiller municipal, MAIRIE DE NOUAINVILLE, demeurant à NOUAINVILLE.

Mme MARTIN Chantal née BETTON - Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE DU FOUGEROLLES DU PLESSIS, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.

M. MARVIS Louis - Conseiller municipal, MAIRIE DE SENOVILLE, demeurant à SENOVILLE.

Mme MASSON France née FAUDEMER - ASH, RESIDENCE DES EGLANTINES, demeurant à PERCY.

M. MATHIOT Frédéric - infirmier anesthésiste classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-SAUVEUR-LENDELIN.

M. MAUGER Gérard - agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BEAUMONT HAGUE, demeurant à BEAUMONT-HAGUE.

Mme MAUROUARD Jacqueline - Aide soignante, HOPITAL LOCAL DE CARENTAN, demeurant à CARENTAN.

Mme MOTTIER Marguerite née AUCHER - Aide soignante Cl. EXCEPTIONNELLE, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à LES CHERIS.

Mme MULLER MARTINE née DUVAL - Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme MULOT Marie-Claire née GASTEBOIS - aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER GILLES BUISSON, demeurant à ROMAGNY.

Mme NICOLLE Anne-Marie née HALLAIS - Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère classe, MAIRIE DOMJEAN, demeurant à DOMJEAN.

Mme ORVAIN COLETTE née JAVAULT - Conseillère municipale, MAIRIE DE LE MESNIL-TOVE, demeurant à MESNIL-TOVE.

Mme ORVAIN Josette née REMANDE - Agent restauration municipal, MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.

Mme PESTOUR Martine - Attaché territoriale, MAIRIE DE DRAGEY-RONTHON, demeurant à GRANVILLE.

Mme PIQUET Mireille - Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à PIROU.

Mme POLAK Monique - Infirmier cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à LE LOREY.

Mme POSTEL Laurence née PETIT - directeur ESMS de classe normale, EHPAD LA CLAIRIERE DES BERNARDINS, demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE.

Mme QUINQUENEL Christine née HUGUET - attaché principal territorial, CCAS DE SAINT-LO, demeurant à HEBECREVON.

Mme RAYMOND Valérie - Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à FLOTTEMANVILLE-HAGUE.

Mme RIHOUEY Béatrice née YON - Attachée, MAIRIE D'AGON-COUTAINVILLE, demeurant à BLAINVILLE-SUR-MER.

M. ROYER Lionel - maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à LE MESNIL-AMEY.

Mme SHARMA Liliane née ROCHEFORT - Aide soignante Cl. exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à JULLOUVILLE.

Mme SIMON Chantal - cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOLLEVAST.

M. SPITZA Jean-Louis - Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SOURDEVAL, demeurant à SOURDEVAL.

Mme TABARIN Florence née LEFER - Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à TOURLAVILLE.

Mme TALEFAISSE Agnès née DOGUET - Manipulatrice d'électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINTE-COLOMBE.

M. TRAVERS Jean-Louis - Conseiller municipal, MAIRIE DE SAINT JACQUES DE NEHOU, demeurant à SAINT-JACQUES-DE-NEHOU.

Mme TRUBLET Evelyne née PINEL - Technicienne de laboratoire Classe normale, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à NOUAINVILLE.

M. VAN BELLEGHEM Philippe - Agent de maîtrise, MAIRIE D'AGON-COUTAINVILLE, demeurant à AGON-COUTAINVILLE.

M. VERNON Daniel - Conseiller municipal, MAIRIE DE RAUVILLE LA PLACE, demeurant à RAUVILLE-LA-PLACE.

M. VOIDYE Gérard - Adjoint au maire, MAIRIE DE MONTMARTIN EN GRAIGNES, demeurant à MONTMARTIN-EN-GRAIGNES.

Art. 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

Mme ALLAIN Bernadette - Aide soignante Cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.

M. ANTON Michel - Technicien territorial, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à SAINTENY.

M. AUVRAY Jean-Pierre - Adjoint au maire, MAIRIE DE ROUXEVILLE, demeurant à ROUXEVILLE.

Mme BADIN Marie-Christine née DROUOT - Adjoint technique 2ème classe, CCAS DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

Mme BASSARD Magali née BRUNEAU - Aide soignante Cl. exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à AVRANCHES.

M. BERARD Gilbert - Conseiller municipal, MAIRIE DE REMILLY SUR LOZON, demeurant à REMILLY-SUR-LOZON.

M. BIDOT Rémy - maître ouvrier principal, RESIDENCE DES EGLANTINES, demeurant à LE CHEFRESNE.

M. BOISNEL Jean - Maire, MAIRIE DE SENOVILLE, demeurant à SENOVILLE.

Mme BONNEMAINS Fabienne - agent de maîtrise principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.
M. BURNOUF Jean-Louis - Maire honoraire, MAIRIE D'URVILLE-BOCAGE, demeurant à URVILLE.
Mme CALIPEL Nelly née DEBROISE - aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à AVRANCHES.
M. CAPLAIN Patrick - Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.
Mme CHARRIERE Marie née LEONARD - Attaché Administration Hospitalière principal, HOPITAL LOCAL DE CARENTAN, demeurant à SAINT MARTIN DE VARREVILLE.
M. CORBET Daniel - Maire, MAIRIE DE SERVIGNY, demeurant à SERVIGNY.
M. DAIREAUX Jean - Maire honoraire, MAIRIE DE LA RONDE HAYE, demeurant à LA RONDE HAYE.
M. DAMOUR Alexandre - Aide soignant classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à PONTORSON.
Mme DAVID Huguette née LABBEY - aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à QUIBOU.
Mme DE CHARGERES Anne - Agent social 1ère classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à QUERQUEVILLE.
Mme DESRIAC Armelle née OURSELIN - Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à TRELLEY.
M. DE TROGOFF Pierre - Attaché principal, MAIRIE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.
Mme DROUET Marie-Claire née VOISIN - Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.
Mme DUCHEMIN Thérèse née BOURGET - aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à GONNEVILLE.
Mme DUVAL Francine née JOUENNE - aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à TIREPIED.
M. DUVAL Patrick - infirmier anesthésiste classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.
M. DUVAL Stéphane - technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à AGON-COUTAINVILLE.
M. DUVERNOIS Gérard - Maire, MAIRIE DE TURQUEVILLE, demeurant à TURQUEVILLE.
Mme FAVIER Marie-Josiane née BAZIN - Secrétaire de mairie, MAIRIE DE VIREY, demeurant à PARIGNY.
Mme FLEURY Solange née GISLARD - Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES.
Mme FOLLIOT Ghislaine née BONHOMME - Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.
M. FOLLIOT Hubert - attaché, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.
Mme FOUCHARD Maryse née LEFRANCOIS - Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère classe, SYNDICAT SCOLAIRE DE L'ELLE, demeurant à SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE.
Mme GERMAIN Françoise née GIBON - Adjoint technique territorial 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE- ST PIERRE EGLISE, demeurant à BARFLEUR.
M. GOUPIL Jean - Manipulateur électroradiologique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.
M. GRENTE Léon - Maire, MAIRIE DE LE TANU-NOIRPALU, demeurant à LE TANU-NOIRPALU.
Mme GUILLOTTE Claudine - Aide soignante classe exceptionnelle, Résidence des Eglantines, demeurant à MESNIL-VILLEMANN.
Mme GUILLOTTE Martine née GOHIER - Aide soignante classe exceptionnelle, RESIDENCE DES EGLANTINES, demeurant à PERCY.
Mme HAMEL Céline née AMELINE - Aide médico psychologique classe exceptionnelle, CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS ST JAMES, demeurant à SAINT-JAMES.
M. HARDY Jean - Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, MAIRIE DE VIRE, demeurant à VENGEONS.
M. HENNEQUIN Daniel - attaché principal, PRESQU'ILE HABITAT, demeurant à TOURLAVILLE.
M. HUBERT Jean-Luc - Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE GRANVILLE TERRE ET MER, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.
Mme JUIN Claudine née DUROUSSET - Infirmière psychiatrique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à LA CROIX-AVRANCHIN.
Mme LAMOTTE Chantal - ASH qualifié, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.
Mme LAOT Christine - Diététicien de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.
Mme LARQUEMAIN Isabelle née SAMSON - Technicienne de laboratoire Classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.
M. LAUNAY Alain - maitre ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.
M. LEBIEZ Jean - Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à LA GLACERIE.
Mme LECANNELLIER Catherine née FRIGOUT - Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BIVILLE.
M. LECARPENTIER Yves-Marie - agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à VASTEVILLE.
Mme LECLERCQ Elisabeth née BARBE - sage-femme classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.
Mme LECROERE Isabelle née FOSSE - Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à NEGREVILLE.
Mme LEFEUVRE Joceline - Aide soignante Cl. exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à PIROU.
M. LEGARDINIER Pascal - Agent de maîtrise, MAIRIE DE COUTANCES, demeurant à NICORPS.
Mme LEGAY Nadine née HAMEL-HOMMEY - Rédacteur, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à SAINT-PIERRE-EGLISE.
M. LE GRAND Jean-François - Conseiller général, Conseil Général de la Manche, demeurant à LESSAY.
Mme LELOUP Marie-Christine née LECAPLAIN - Adjoint technique 2ème classe, CCAS DE COUTANCES, demeurant à LE LOREY.
Mme LEMENNAIS Michèle née BRIAND - Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.
M. LE NAGARD Eric - Educateur des APS hors classe, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à TOURLAVILLE.
Mme LENEVEU Patricia née GROSSIN - Educateur APS principal 1ère classe, MAIRIE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.
Mme LEPETIT Catherine née HOCHET - ATSEM Principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE.
Mme LE POITTEVIN Françoise - Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.
Mme LEQUIER Catherine née OURY - Aide soignante Cl. EXCEPTIONNELLE, EHPAD LA CLAIRIERE DES BERNARDINS, demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE.
M. LESAGE Christian - maitre ouvrier, HOPITAL LOCAL DE CARENTAN, demeurant à MONTMARTIN-EN-GRAIGNES.
Mme LETELLIER Sylvette - cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à LA GLACERIE.
M. LETERRIER Yves - maitre ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE.
M. LOZOUET Pascal - Maître ouvrier principal, HOPITAL LOCAL DE CARENTAN, demeurant à CARENTAN.
M. MESNIL Alain - agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant à MARTINVEST.
Mme MONIER Gisèle - aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à MARCEY-LES-GREVES.

M. MOREL Pierre – ingénieur chef de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO.
 Mme MOUCEL Monique née DROUET - Adjoint technique principal 1ère classe, CCAS DE TOURLAVILLE, demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE.
 Mme NEEL Janine - assistante médicale administrative classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BREUVILLE.
 Mme OMONT Pascale - Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRILLEVAST.
 M. ORANGE Rémy - Agent de maîtrise, Communauté de communes des PIEUX, demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE.
 Mme PETETIN Monique née LIGNEUL - Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE D'AGON-COUTAINVILLE, demeurant à AGON-COUTAINVILLE.
 Mme PEZET Françoise - Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à FLOTTEMANVILLE BOCAGE.
 M. PINET Rémy - infirmier cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à CHAMPCERVON.
 Mme POISSON Catherine - Attaché, CCAS DE TOURLAVILLE, demeurant à LESTRE.
 Mme PONSART Sylvie née LECARPENTIER - Rédacteur, COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG, demeurant à HARDINVEST.
 Mme SAGET Maryvonne - Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MANDE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.
 M. SAMSON Pierre - maitre ouvrier, CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES - GRANVILLE, demeurant à TIREPIED.
 Mme SCRIBA Christine née THIEBOT - Adjoint administratif principal 1ère cl, PRESQU'ILE HABITAT, demeurant à EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE.
 Mme SIMON Nadine - Rédacteur, MAIRIE DE TOURLAVILLE, demeurant à LE MESNIL-AU-VAL.
 M. STEPHAN Yannick - Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER GILLES BUISSON, demeurant à MORTAIN.
 M. TRAVERS Roland - Ancien adjoint au maire, MAIRIE DE SAINT JACQUES DE NEHOUE, demeurant à SAINT-JACQUES-DE-NEHOUE.
 M. TURBAN Gérard - Adjoint au maire, MAIRIE DE JUVIGNY LE TERTRE, demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE.
 M. VASSELIN Bertrand - Aide soignant classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOURLAVILLE.
 Signé : la Préfète de la Manche : Danièle POLVE-MONTMASSON



Arrêté préfectoral n° 14-688 du 19 décembre 2014 portant composition du comité technique de proximité des services déconcentrés de la police nationale de la Manche

Art. 1 : La composition du comité technique de proximité des services déconcentrés de la police nationale de la Manche est fixée comme suit:

- a) Représentants de l'administration
- Le Préfet, ou son représentant ;
 - Le Directeur départemental de la Sécurité Publique, ou son représentant.
- b) Représentants du personnel

Organisations syndicales	Sièges obtenus	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Alliance PN, SNAPATSI, Synergie Officiers et SICIP – CFE-CGC	4	1 – M. Alain HOLLEY	1 – M. Didier FEVRIER
		2 – Mme Sandrine LE GUILLOU	2 – M. Stéphane SADOE
		3 – Mme Dolorès GOYAT	3 – M. Martial LEBON
		4 – M. Benoît D'ERSU	4 – M. Yoan DUBOST
Fédération de syndicats du ministère de l'Intérieur Force Ouvrière – FSMI-FO	2	1 – M. Cyrille POSTAIRE	1 – M. Maxime JOURDAIN
		2 – M. Grégory LEBEL	2 – M. Christophe PLANTIS
TOTAL	6		

Art. 2 : Les membres titulaires et suppléants du comité technique sont désignés pour une durée de quatre ans.

Signé : la Préfète de la Manche : Danièle POLVE-MONTMASSON



SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

Arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 portant répartition des sièges au sein du comité technique de service déconcentré de la préfecture de la Manche

Art. 1 : la répartition des sièges au sein du comité technique de service déconcentré de la préfecture de la Manche s'établit comme suit :

syndicat FSMI-FO : 3 sièges syndicat CFDT INTERCO : 1 siège

Signé : la préfète : Danièle POLVÉ-MONTMASSON



Arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 portant composition du comité technique de service déconcentré de la préfecture de la Manche

Art. 1 : la composition du comité technique de service déconcentré de la préfecture de la Manche est fixée comme suit :

Représentants de l'administration : la préfète, présidente ; la secrétaire générale de la préfecture.

Représentants du personnel : Représentants le syndicat FSMI-FO : Membres titulaires :

Jean DAIX, Émilie LEFEBVRE, Fabien LE LAYO

Membres suppléants : Ghislaine MARIE, Sophie BEAUFRERE, Anna DAUVIN

Représentants le syndicat CFDT INTERCO :

Membre titulaire : Myriam LARSONNEUR

Membre suppléant : Isabelle GUESNON

Art. 2 : Conformément à l'art. 10 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, « lors de chaque réunion du comité, le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité ».

Signé : la préfète : Danièle POLVÉ-MONTMASSON



SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

Arrêté du 27 novembre 2014 portant constitution du bureau de la commission de suivi du site pour le centre de stockage de déchets ultimes non dangereux de CUVES

Art. 1 : le bureau de la commission de suivi du site est composé de

- collègue « administration de l'Etat » : M. le représentant de l'ARS

- collègue « élus des collectivités territoriales ou d'EPCI concernés » : titulaire : à désigner, suppléant : M. Francis LEPRIEUR

- collègue « riverains de l'installation » : M. Gérard BESNIER

- collègue « exploitant de l'installation » : M. Simon LOISEL

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR

SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG

Arrêté préfectoral SF/N° 14-220 du 01 décembre 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL d'exploitation des établissements GOUDAL – DUCEY

Art. 1 : L'établissement secondaire de la SARL d'exploitation des établissements GOUDAL exerçant sous l'appellation commerciale « SARL GOUDAL » », situé au lieu-dit « La Touche » à Ducey (50220), exploité par Monsieur Matthias GOUDAL et Mme Carmen GOUDAL représentants légaux de l'établissement, est habilité afin d'exercer l'activité funéraire suivante :

- gestion et utilisation de la chambre funéraire située : Lieu-dit « La Touche » à Ducey (50220).

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro 14.50.1.131 pour une durée de 1 an, à compter du 05 décembre 2014.

Signé : pour la préfète et par délégation le sous-préfet de Cherbourg : Jacques TRONCY

Arrêté préfectoral SF/N°14-232 du 18 décembre 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SAS Marbrerie Jaumaux Mazurier exerçant sous l'appellation « Foucher » - PERIERS

Art. 1 : Paragraphe 1 : L'établissement secondaire de la SAS Marbrerie Jaumaux-Mazurier, exerçant sous l'appellation commerciale « Foucher », situé 20 place du Général de Gaulle à Périers (50190), exploité par Monsieur Philippe ORTIZ, représentant légal de l'établissement, est habilité afin d'exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière (sous-traitance),

Transport de corps après mise en bière, Fourniture de corbillards

sous réserve des dispositions particulières applicables aux véhicules participant aux convois funéraires.

Organisation des obsèques,

Soins de conservation (en sous-traitance),

-Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,

-Fourniture d'objets et prestations nécessaires aux obsèques et de personnel, inhumations, exhumations et crémations

Paragraphe 2 : Le même établissement est habilité pour l'activité funéraire suivante :

Gestion et utilisation d'une chambre funéraire située à Périers (50190) : route de Saint-Lô,

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro 14.50.3.14 pour une durée de 6 ans, à compter de la signature du présent arrêté.

Signé pour la préfète et par délégation le sous-préfet de Cherbourg : Jacques TRONCY

SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES

Arrêté n° ASJ/08-2014 du 28 novembre 2014 définissant la compétence archives des statuts de la communauté de communes du BOCAGE COUTANÇAIS

Considérant que les conditions de majorité sont requises

Art. 1 : Est autorisée la modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes du Bocage Coutançais.

Art. 2 : Définit l'intérêt communautaire de la compétence archives comme suit : sont d'intérêt communautaire les emplois affectés principalement à la gestion des archives communales.

Art. 3 : Les statuts actualisés sont annexés au présent arrêté.

Signé : Pour la préfète et par délégation, la sous-préfète de Coutances : Florence GHILBERT-BEZARD

Arrêté n° ASJ/09-2014 du 28 novembre 2014 définissant la compétence personnes âgées des statuts de la Communauté de communes du BOCAGE COUTANÇAIS

Considérant que les conditions de majorité sont requises ;

Art. 1 : Est autorisée la modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes du Bocage Coutançais.

Art. 2 : Définit l'intérêt communautaire de la compétence « personnes âgées » comme suit : Point R : le service est d'intérêt communautaire sur les communes de Bricqueville-la-Blouette, Cambernon, Courcy, Coutances, Nicorps, Saint-Pierre-de-Coutances et Saussey. Service de repas à domicile : le service est d'intérêt communautaire sur les communes de Bricqueville-la-Blouette, Cambernon, Courcy, Coutances, Nicorps, Saint-Pierre-de-Coutances et Saussey.

Art. 3 : Les statuts actualisés sont annexés au présent arrêté.

Signé : Pour la préfète et par délégation, la sous-préfète de Coutances : Florence GHILBERT-BEZARD

Arrêté n° ASJ/06-2014 du 3 décembre 2014 portant modifications des statuts du Syndicat mixte de la SOULLES

Considérant que les conditions de majorité sont requises ;

Art. 1 : L'article 1 des statuts est modifié comme suit : conformément aux dispositions du Livre VII, titre I, chapitre unique, article L5711-1 à L5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les collectivités ci-après désignées : Commune : HEUGUEVILLE SUR SIENNE et EPCI : Etablissements publics de coopération intercommunale : La communauté de communes du Bocage Coutançais ; La communauté de Communes du canton de Montmartin sur Mer ; La communauté de communes du canton de Canisy : La communauté de communes Intercom du bassin de Villedieu, un syndicat intercommunal qui prend pour dénomination SYNDICAT MIXTE DE LA SOULLES.

Art. 2 : L'article 2 des statuts est modifié comme suit : Le Syndicat Mixte de la Soules a pour objet général la préservation des milieux naturels et l'amélioration de la qualité des eaux de la rivière Soules et de ses affluents sur le territoire des communes et EPCI adhérents.

A ce titre : il participe et/ou assure la maîtrise d'ouvrage d'actions contribuant à atteindre son objectif général. Il participe à l'élaboration et à l'animation du SAGE Sienna – Ouest Cotentin pour lequel il adhère à l'« EPCI Porteur » et dans lequel il représente des collectivités adhérentes du Syndicat.

Art. 3 : L'article 3 des statuts est modifié comme suit : Le syndicat est administré par un comité au sein duquel chaque collectivité est représentée comme suit : Communes : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ; Communauté de Communes du Bocage Coutançais : 14 délégués titulaires, 14 délégués suppléants ; Communauté de Communes du Canton de Montmartin sur mer : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ; Communauté de Communes du Canton de Canisy : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ; Communauté de Communes Intercom du bassin de Villedieu : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Art. 4 : L'article 4 des statuts est modifié comme suit : Le comité élit parmi ses membres : un bureau composé de : 1 Président, 3 Vice-Présidents, 1 Secrétaire. Les Vice-Présidents sont obligatoirement choisis parmi les délégués des communes ou EPCI autres que celui du Président du Syndicat.

Art. 5 : L'article 7 des statuts est modifié comme suit : Le syndicat prévoit à son budget toutes les dépenses relatives à l'accomplissement de sa mission. La contribution des communes et EPCI adhérents aux dépenses du syndicat est déterminée selon la clé de répartition suivante : Communauté de Communes de Canisy : 6,19 % ; Communauté de Communes du Bocage Coutançais : 81,36 % ; Communauté de Communes de Montmartin : 4,20 % ; Communauté de Communes Intercom du bassin de Villedieu : 5,74 %

Art. 6 : L'article 8 des statuts est modifié comme suit : Les recettes du Syndicat comprennent : les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de tous organismes publics ; les emprunts ; les participations des communes et des communautés de communes adhérentes ; les

revenus des biens patrimoniaux du Syndicat ; les produits des dons et legs ; les produits des taxes, redevances et contributions correspondantes aux services assurés. les fonds de concours de divers organismes.

Signé : Pour la préfète et par délégation, la sous-préfète de Coutances, Florence GHILBERT-BEZARD



Arrêté n° ASJ/07-2014 du 3 décembre 2014 autorisant le retrait de la compétence Plan Local d'urbanisme des statuts de la Communauté de communes du BOCAGE COUTANÇAIS

Considérant que les conditions de majorité sont requises.

Art. 1 : Est autorisée la modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes du Bocage Coutançais.

Art. 2 : Dans la rubrique Urbanisme est retirée la compétence suivante : plan local d'urbanisme intercommunal

Art. 3 : Les statuts actualisés sont annexés au présent arrêté.

Signé : Pour la préfète et par délégation, la sous-préfète de Coutances : Florence GHILBERT-BEZARD



Arrêté n° ASJ/10-2014 du 3 décembre 2014 définissant la compétence équipements sportifs et aires de jeux pour les enfants dans les statuts de la Communauté de Communes du BOCAGE COUTANÇAIS

Considérant que les conditions de majorité sont requises ;

Art. 1 : Est autorisée la modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes du Bocage Coutançais.

Art. 2 : Définit l'intérêt communautaire de la compétence équipements sportifs et aires de jeux pour les enfants comme suit : sont d'intérêt communautaire les aires de jeux pour les enfants situées dans les équipements communautaires (stades, écoles...)

Art. 3 : Les statuts actualisés sont annexés au présent arrêté.

Signé : Pour la préfète et par délégation, la sous-préfète de Coutances : Florence GHILBERT-BEZARD



1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION

Arrêté FD 2014/12 du 18 décembre 2014 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi et leur formation continue

Art. 1 : L'agrément de la société ATC Formation, en qualité d'organisme en charge de la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue, est renouvelé pour une durée de trois ans sous le numéro 50201501, à compter du 6 février 2015.

Cette formation se déroulera dans les locaux suivants :

- ATC Formation – ZAC de Pontmarais – 50110 Tourlaville ;
- Hôtel IBIS – 594, rue Jules Vallès – ZA La Chevallerie – 50000 Saint-Lô ;
- Hôtel IBIS – 47, rue des Estuaires – 50220 Saint-Quentin-sur-l'Homme.

Art. 2 : La prochaine demande de renouvellement de l'agrément devra être formulée trois mois avant la fin de sa période de validité.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR



Arrêté 2014/12 du 18 décembre 2014 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi et leur formation continue

Art. 1 : L'agrément de la société Formation Nationale des Taxis Indépendants (FNTI), en qualité d'organisme en charge de la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue, est renouvelé pour une durée de trois ans sous le numéro 50201502, à compter du 20 mai 2015.

Cette formation se déroulera dans les locaux suivants :

- Hôtel IBIS – rue du château d'eau – Rond point André Malraux – 50470 LA GLACERIE ;
- Hôtel COSITEL – rue Saint-Malo – 50200 COUTANCES ;
- Hôtel IBIS – ZAC de la Chevalerie – 50000 SAINT-LÔ.

Art. 2 : La prochaine demande de renouvellement de l'agrément devra être formulée trois mois avant la fin de sa période de validité.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR



Arrêté 2014/12 du 18 décembre 2014 portant agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi et leur formation continue

Art. 1 : La société UNT Formations, est agréée pour la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue, pour une durée d'un an sous le numéro 50201403.

Cette formation se déroulera dans les locaux suivants : Centre de formation continue de la Chambre des métiers et de l'artisanat – 51, rue de la Mare – 50200 Coutances.

Art. 2 : La demande de renouvellement de l'agrément doit être formulée trois mois avant la fin de sa période de validité.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR



2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES



Arrêté n° 14-032-VL du 4 décembre 2014 portant correction de l'arrêté n° 14-170-VL du 14 novembre 2014 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte pour le développement du Saint-Lois

Art. 1 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°14-170-VL du 14 novembre 2014 est complété comme suit : « A cette compétence adhèrent : la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, la communauté de communes de Canisy, le Conseil général de la Manche ».

Art. 2 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral n°14-170-VL du 14 novembre 2014 est formulé comme suit « Pour la compétence 1.3 adhèrent : la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, la communauté de communes de Canisy, le Conseil général de la Manche, les communes de Pont-Farcy, Neuilly-la-Forêt, des Veys, d'Isigny-sur-Mer. »

Art. 3 : Le reste de l'arrêté préfectoral n°14-170-VL du 14 novembre 2014 est sans changement.

Art. 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Art. 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques, le président du syndicat de la Vire et du Saint-Lois, le président du Conseil général, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale et maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée aux intéressés.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR



Arrêté n°14-032-VL du 5 décembre 2014 portant modification statutaire de la communauté de communes de l'Intercom du Bassin de VILLEDIEU

Art. 1 : La modification des statuts de la communauté de communes de l'Intercom du Bassin de Villedieu est autorisée.

Art. 2 : Le paragraphe « Elaboration et suivi d'un Schéma de Cohérence Territorial » est rédigé comme suit « Adhésion au SCOT du Pays de la Baie ».

Art. 3 : Au paragraphe « compétences optionnelles », « I. Protection et mise en valeur de l'environnement dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », « aménagement et entretien des cours d'eau » est ajoutée la mentions suivante : « adhésion au syndicat mixte des bassins des Côtiers Granvillais ».

Art. 4 : Les statuts actualisés sont annexés au présent arrêté.

Art. 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques, le président de la communauté de communes de l'Intercom du Bassin de Villedieu et les maires des communes membres de la communauté de communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé pour la Préfète, La Secrétaire Générale : Cécile DINDAR

NB : L'annexe est consultable à la Préfecture de la Manche (2ème direction, 2ème bureau)



Arrêté n° 14-174-IG du 5 décembre 2014 portant extension des compétences, autorisant la modification des statuts et le retrait du SIAEP de ST-CLAIR-SUR-ELLE du syndicat mixte de production d'eau du Centre Manche (SYMPEC)

Art. 1 : Est autorisée le retrait du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Saint-Clair-sur-Elle du syndicat mixte de production d'eau du centre Manche (SYMPEC).

Art. 2 : Le syndicat mixte de production d'eau du centre Manche (SYMPEC) devient un syndicat à la carte comprenant une compétence obligatoire et une compétence à la carte " production d'eau sur une partie ou sur la totalité du territoire d'un membre adhérent. Les statuts actualisés sont annexés au présent arrêté.

Art. 3 : S'agissant de la compétence à la carte "production d'eau", les collectivités qui transfèrent cette compétence sont les suivantes : les communes d'Agon-Coutainville, de Coutances et de Périers, pour l'ensemble de leur territoire ; le SIAEP de Montpinchon pour l'ensemble du territoire desservi par le réservoir d'Ouville ; le SIAEP de la Gieze pour l'ensemble de son territoire à l'exception du bourg de Percy ; le SMAEP de Tribehou pour l'ensemble de son territoire ; le SIAEP de la Chapelle-sur-Vire pour l'ensemble de son territoire.

Art. 4 : Le tableau récapitulatif relatif aux adhésions des membres du SYMPEC à la compétence obligatoire et à la compétence à la carte "production d'eau" est annexé au présent arrêté.

Art. 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

les statuts actualisés et le tableau récapitulatif des adhésions des membres du SYMPEC à la compétence obligatoire et à la compétence à la carte " production d'eau" peuvent être consultés en préfecture : direction des collectivités territoriales des affaires financières et juridiques - bureau des relations avec les collectivités territoriales.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR



Arrêté n°14-038-VL du 12 décembre 2014 autorisant le retrait de la commune d'OMONVILLE LA ROGUE du syndicat mixte ouvert Synergie Mer et Littoral (SMEL)

Art. 1 : Le retrait de la commune d'Omonville la Rogue du SMEL est autorisé.

Art. 2 : A l'article 2 des statuts du SMEL « formation du SMEL », la commune d'Omonville la Rogue est ôtée de la liste des membres du SMEL.

Art. 3 : Les statuts actualisés figurent en annexe du présent arrêté.

Art. 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Art. 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le président du conseil général de la Manche, le président du syndicat Synergie Mer et Littoral, les présidents des chambres consulaires et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une copie sera adressée aux intéressés.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR

NB : l'annexe est consultable à la Préfecture de la Manche (2ème direction - 2ème bureau)



Arrêté n° 14-039-VL du 12 décembre 2014 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de MONTBRAY

Art. 1 : La modification des statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Montbray est autorisée.

Art. 2 : L'article 6 des statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Montbray est dorénavant rédigé comme suit :

« Le comité syndical est composé de délégué élu

- par les conseils municipaux des communes adhérentes à raison de

* deux délégués titulaires par commune si la population de celle-ci est inférieure à 350 habitants

* trois délégués titulaires par commune si la population de celle-ci est supérieure ou égale à 350 habitants

- par le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo à raison de 4 délégués titulaires. »

Art. 3 : Les statuts actualisés du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Montbray figurent en annexe du présent arrêté.

Art. 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Art. 5 : La secrétaire générale de la préfecture de la Manche, le directeur départemental des finances publiques de la Manche, le président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Montbray, les maires des communes membres et le président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée et un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR

NB : l'annexe est consultable à la Préfecture de la Manche (2ème direction - 2ème bureau)



Arrêté n° 231214CY du 23 décembre 2014 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public dénommé «GIP de restauration collective des marais du Cotentin»

Art. 1 : Est approuvée la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « GIP de restauration collective des marais du Cotentin » signée entre la ville de Carentan, l'Hôpital local de Carentan, l'OGEC « Notre Dame » de Carentan et la communauté de communes de la Baie du Cotentin. La convention constitutive du groupement d'intérêt public est consultable à la préfecture de la Manche – Direction des collectivités locales, des affaires financières et juridiques.

Art. 2 : Le groupement a pour objet de gérer les éléments principaux de la fonction restauration de ses adhérents et clients de la production au transport et à la livraison des repas. Le groupement peut fournir des repas, à titre accessoire, à des clients non-membres, établissements publics ou privés. La zone géographique couverte par le groupement est le département de la Manche.

Art. 3 : Le siège social du groupement est fixé à Hôtel de Ville, square Hervé Mangon, BP 131, 50500 CARENTAN.

Art. 4 : Le groupement est constitué pour une durée initiale de 30 ans.

Art. 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche. En outre, la présente décision d'approbation et la convention constitutive seront mis à la disposition du public sous forme électronique sur le site internet du groupement ou, à défaut, sur celui d'un de ses membres.

Art. 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs.

Signé : La Préfète de la Manche : Danièle POLVE-MONTMASSON

3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE

Arrêté n° 2014-331 du 8 décembre 2014 portant refus de l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes pris en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement - ST AMAND

Considérant l'absence de précision quant aux modalités de contrôle des déchets ;
 considérant l'absence d'indication sur les mesures devant être prises pour assurer la traçabilité des déchets ;
 considérant les insuffisances du dossier relatives à l'obligation de remise en état du site, notamment concernant la gestion des eaux pluviales et l'usage ultérieur du site qui doit être compatible avec le document d'urbanisme applicable sur la commune ;
 considérant qu'il n'est fait, dans le dossier, aucune mention concernant la gestion des eaux pluviales, eu égard au risque d'instabilité du stockage (éboulement de blocs et lixiviation de particules fines), notamment par rapport à la proximité d'un cours d'eau ;

Art. 1 : L'autorisation sollicitée par Mme Marie-Françoise JEANNE, représentée par Monsieur Vianney JEANNE, pour exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la parcelle B 471 du territoire de la commune de Saint Amand est refusée.

Art. 2 La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter du jour de sa notification.

Signé : la Secrétaire Générale : Cécile DINDAR

Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2015 - Département de La Manche

En application des articles L. 123-4 et D. 123-34 et suivants du code de l'environnement, la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur dont la composition est fixée par l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2012, s'est réunie le 10 décembre 2014.

Au terme de la délibération susvisée, la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur est composée ainsi qu'il suit pour l'année 2015 :

Arrondissement d'AVRANCHES : M. Jean-Pierre AUTHIER - Lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite ; Mme Nicole BERTHOU - Professeur retraitée de l'éducation nationale ; M. Gérard CHARNEAU - Retraité de la fonction publique Etat ; M. Daniel GOHARD - Retraité du secteur bancaire ; M. Jean-Paul LABROSSE - Retraité de l'éducation nationale ; M. Léon LANCELOT - Conseiller principal d'éducation en retraite ; M. Alexis LE GOFFIC - Lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite

Arrondissement de CHERBOURG : M. Jean-Philippe ANCKAERT - Capitaine de vaisseau en retraite ; M. Jean BLONDEL - Lieutenant honoraire de la gendarmerie ; M. Roland DUBOURG - Major de gendarmerie en retraite ; Mme Antoinette DUPLLENNE - Assistante de direction en retraite ; M. Alain ESTEVE - Ingénieur en retraite ; M. Georges JASPART - Ingénieur D.C.N. en retraite ; M. Jean-Raymond LAUPENIE - Retraité de la Navale ; M. André LOCQUET - Ingénieur ICAM en retraite ; M. Gérard PASQUETTE - Officier de la Marine Nationale en retraite ; M. Bernard TERRASSON - Retraité de la fonction publique territoriale (ingénieur)

Arrondissement de COUTANCES : Mme Isabelle AUBRY - Expert foncier ; M. Jean-Claude CORDIER - Conseiller auprès des entreprises ; Mme Roselyne GETNER - Cadre de santé en retraite ; M. Jean-Pierre LEGRAND - Trésorier principal en retraite ; M. Henri LEPORTOUX - Professeur chef de travaux STI en retraite ; M. Hubert MONTAIGNE - Cartographe-topographe ; M. André NERON - Géographe - Ancien responsable d'une activité aquacole

Arrondissement de SAINT-LO : M. Bruno BOUSSION - Expert agricole et foncier ; M. Michel BOUTRUCHE - Ingénieur spécialisé en agronomie en retraite ; M. Jean-Louis DENNEBOUY - Retraité de la fonction publique territoriale ; Mme Catherine DE LA GARANDERIE - Attachée territoriale en retraite ; Mme Ghislaine EVEN - Chargée d'études en urbanisme et aménagement - Formatrice en urbanisme réglementaire ; M. Pierre GUERIN - Lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite ; M. Daniel LUET - Responsable laboratoire en retraite ; M. Pierre THOMINE - Expert agricole et foncier

Signé : le président de la commission, premier conseiller du tribunal administratif : Benoît JEANNE

Arrêté n° 14-624 GH du 17 décembre 2014 abrogeant la mise en demeure S.A.R.L. les Arcs en Ciel de Valjoie a MONTJOIE SAINT MARTIN

Considérant l'objectif de restauration du bon état écologique du cours d'eau et de la libre circulation des poissons,
 Considérant que les exploitants ont procédé à la vente de leur établissement à la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique, par acte notarié en date du 7 mai 2014, avec une entrée en jouissance fixée au 31 décembre 2014,

Considérant par conséquent qu'il n'y a plus lieu à exiger la réalisation des travaux de mise aux normes par lesdits exploitants,

Art. 1 : L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 18 juin 2013 est abrogé.

Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié à la S.A.R.L. Les Arcs en Ciel de Valjoie. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche www.manche.gouv.fr

Art. 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative : - par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du Code de l'Environnement dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR

Arrêté n° 14-625-GH du 18 décembre 2014 prescrivant la levée d'une procédure de consignation S.A.R.L. les Arcs en Ciel de Valjoie à MONTJOIE SAINT MARTIN

Considérant que les exploitants ont procédé à la vente de leur établissement à la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique, par acte notarié en date du 7 mai 2014, avec une entrée en jouissance fixée au 31 décembre 2014,

Considérant que dès lors, la procédure de consignation de fonds en application de l'article L.171-8 du code de l'environnement n'a plus de fondement juridique,

Art. 1 : La consignation de fonds prescrite par arrêté préfectoral du 28 juillet 2004 à l'encontre de la S.A.R.L. Les Arcs en Ciel de Valjoie, sise « le Moulin de Valjoie » à Montjoie Saint Martin, est levée. Le montant devant être restitué s'élève à 40 000 euros.

Cette somme, consignée auprès du directeur départemental des finances publiques de la Manche est restituée à la S.A.R.L. Les Arcs en Ciel de Valjoie.

Art. 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative par : - l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée,

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du Code de l'Environnement dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision.

Art. 3 : Le présent arrêté sera notifié à la S.A.R.L. Les Arcs en Ciel de Valjoie. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche www.manche.gouv.fr

Art. 4 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques de la Manche, l'inspecteur des installations classées de la direction départementale de la protection des populations, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR



Arrêté préfectoral n° 2014-211 du 19 décembre 2014 publiant la liste des journaux habilités à recevoir en 2015 les annonces judiciaires et légales

Considérant que la commission départementale consultative n'a pu siéger dans sa formation restreinte,

Art. 1 : La liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales, à compter du 1er janvier 2015, est publiée comme suit pour le département de la Manche :

ENSEMBLE DU DEPARTEMENT : LA PRESSE DE LA MANCHE à Cherbourg ; OUEST FRANCE (Editions du département de la Manche) à Rennes ; LA MANCHE LIBRE (toutes éditions) à Saint-Lô ; LA GAZETTE DE LA MANCHE à Saint-Hilaire-du-Harcouët ; L'AGRICULTEUR NORMAND (Edition Manche) à Caen.

Art. 2 : Les journaux susvisés appliqueront obligatoirement, en tous points, les tarifs fixés par l'arrêté conjoint des ministres chargés de la Communication et de l'Economie en vigueur.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR



Arrêté inter-préfectoral (Mayenne, Ille et Vilaine, Manche, Maine et Loire, Orne) portant approbation de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Mayenne

Considérant que le projet de révision du SAGE validé par la CLE tient compte des observations formulées lors des consultations et répond aux objectifs fixés par le SDAGE Loire-Bretagne ;

Art. 1 : Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Mayenne révisé est approuvé tel qu'annexé au présent arrêté.

Il se compose des documents suivants :

- un document de présentation et de synthèse,
- le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et ses annexes,
- le règlement,
- la déclaration environnementale.

Art. 2 : Un exemplaire du schéma d'aménagement et de gestion des eaux révisé est transmis aux maires des communes comprises dans le périmètre du SAGE, aux présidents des conseils régionaux de Basse Normandie, Bretagne et Pays de la Loire, des conseils généraux de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, de l'Orne et de Maine-et-Loire, des chambres consulaires de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, de l'Orne et de Maine-et-Loire, du comité de bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'au préfet de la région Centre, préfet du Loiret, préfet coordonnateur de bassin.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux révisé, accompagné de la déclaration environnementale prévue au 2° de l'article L. 122-10 du code de l'environnement, ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, est tenu à la disposition du public dans les préfectures de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, de l'Orne et de Maine-et-Loire.

Il sera également consultable en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Art. 3 : Le présent arrêté, accompagné de la déclaration prévue par le 2° de l'article L. 122-10 du code de l'environnement sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, de l'Orne et de Maine-et-Loire.

Mention de l'approbation du SAGE, des lieux et de l'adresse du site internet où le schéma peut être consulté sera inséré par les soins du préfet de la Mayenne dans le journal « Ouest France » édition de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, de l'Orne et de Maine-et-Loire.

Art. 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Art. 5 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, de l'Orne et de Maine-et-Loire, les sous-préfets de Château-Gontier (53), de Mayenne (53), de Segré (49), d'Avranches (50), d'Argentan (61) et de Fougères-Vitré (35), sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au président de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Mayenne.

Les annexes sont consultables en préfecture

Signé : Le préfet de la Mayenne : Philippe VIGNES ; Le préfet de la Région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine : Patrick STRZODA ; La préfète de la Manche : Danièle POLVÉ-MONTMASSON ; Le préfet de Maine-et-Loire : François BURDEYRON ; Le sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture de l'Orne, Chargé de l'administration de l'Etat dans la département : Patrick VENANT



Arrêté complémentaire 2014-01 du 22 décembre 2014 portant autorisation de poursuite d'exploitation d'une carrière - TESSY-SUR-VIRE

Considérant que la demande de prolongation de l'exploitation de la carrière de Tassy-sur-Vire sollicitée n'entraîne pas de modification notable ou substantielle des conditions techniques d'exploitation prescrites dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter du 2 janvier 2007 susvisé ;

Considérant que la durée de la prolongation de l'autorisation n'est pas jugée substantielle au regard de la durée de l'autorisation initiale ;

Considérant que les impacts de l'exploitation seront réduits du fait de la limitation du rythme d'exploitation ;

Considérant que la prolongation sollicitée ne comporte ni extension, ni approfondissement du périmètre autorisé ;

Considérant que les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement sont préservés et les dangers et inconvénients inhérents au projet peuvent être prévenus par les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation susvisé complétées par celles du présent arrêté ;

Considérant que des arrêtés complémentaires peuvent être pris sur proposition de l'inspection des installations classées et après avis de la commission départementale compétente fixant toutes les prescriptions additionnelles que la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement rend nécessaires ou atténuer celles des prescriptions primitives dont le maintien n'est plus justifié conformément à l'article R.512,31 du code de l'environnement ;

Considérant que le projet d'arrêté a été porté à la connaissance du demandeur ;

Art. 1 : L'arrêté préfectoral du 2 janvier 2007 susvisé modifié par l'arrêté complémentaire du 28 février 2012, autorisant la société « LES CARRIERES DE TESSY » à poursuivre l'exploitation d'une carrière de schiste située au lieu-dit « La Botinière » sur le territoire de la commune de Tassy-sur-Vire est complété par les articles du présent arrêté.

Art. 2 : L'autorisation d'exploitation de la carrière de schiste située au lieu-dit « La Botinière » est prolongée de 18 mois à compter de la notification du présent arrêté préfectoral. L'exploitation sera menée conformément aux prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2007 modifié le 28 février 2012, complétées pour certaines par le présent arrêté.

Art. 3 : Le phasage d'exploitation de la période supplémentaire de 18 mois respecte les plans représentant la situation de la carrière au mois d'octobre 2014 et l'état final des fronts et des banquettes. Ils sont annexés au présent arrêté.

Le montant des garanties financières de cette période de prolongation de l'exploitation, correspondant au phasage d'exploitation sollicitée est fixé à 150 270 € T.T.C établi en tenant compte de l'indice TP01 de juin 2014 et du taux de TVA de 20 %. Il se prolonge jusqu'à la levée de l'obligation des garanties financières par arrêté préfectoral.

Le principe et le plan de remise en état de la carrière annexé à l'arrêté complémentaire du 28 février 2012 sont inchangés.

Art. 4 : Les dispositions de l'article 31 de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2007 modifié sont complétées par : « Pour la période de prolongation de 18 mois de l'exploitation de la carrière, l'exploitant respecte les capacités de production et le volume maximal d'extraction définies ci-dessous :

- la production annuelle est fixée à 160 000 tonnes au maximum ;
- la production moyenne annuelle est fixée à 135 000 tonnes ;
- le volume maximal des produits à extraire est de 77 885 m³. »

Art. 5 : L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 28 février 2012 susvisé est abrogé. En complément au dossier de notification de fin de travaux à remettre six mois au moins avant la date de fin de travaux à Madame la préfète de la Manche tel que prescrit à l'article 13 de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2007 modifié, l'exploitant devra fournir un dossier technique détaillant les conditions de mise en sécurité définitive de la partie supérieure du front Sud Ouest concerné par le glissement de matériaux survenu en mai 2010. Les travaux correspondant devront être achevés au terme de la prolongation d'exploitation autorisée par le présent arrêté sauf en cas de nouvelle autorisation préfectorale de poursuite d'exploitation traitant de la réalisation de ces travaux dans le phasage d'exploitation.

Art. 6 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant. Ce délai commence à courir du jour où la décision est notifiée.

Art. 7 : Mention du présent arrêté est insérée au recueil des actes administratifs.

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie pendant un mois. Il est justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage.

Il sera également affiché en permanence, de façon visible, dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

Un avis sera inséré, par les soins de la préfecture, dans deux journaux diffusés dans tout le département, aux frais de la société pétitionnaire.

Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON



Arrêté n° 2014-20 du 24 décembre 2014 portant création de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) « Vivre avec la Mer » et nommant un administrateur provisoire de la première assemblée

Considérant que la majorité qualifiée exigée par l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 est atteinte et permet ainsi la création de l'Association Syndicale Autorisée « Vivre avec la Mer » ;

Art. 1 : La création de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) intitulée « Vivre avec la Mer » est autorisée conformément aux statuts figurant en annexe du présent arrêté.

Le périmètre de l'association dont le plan est annexé aux statuts de l'association se situe sur les communes d'Hauteville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer et Annoville.

L'association réunit les propriétaires des parcelles cadastrales bâties et non bâties, incluses dans ce périmètre, et figurant sur l'état parcellaire également annexé aux statuts. L'état parcellaire est établi sur la base des informations figurant sur le cadastre.

Art. 2 : Le siège de l'association est fixé au bureau de l'ASA « Vivre avec la Mer » situé dans les locaux de l'ANH au 4, avenue du Sud, 50590 Hauteville-sur-Mer.

Art. 3 : L'association a pour but la protection contre la mer des propriétés comprises dans le périmètre défini à l'article 1. A cet effet, avec l'accord des autorités compétentes, elle peut exécuter tous travaux utiles, réaliser, modifier et entretenir des ouvrages de défense contre la mer. Elle peut prendre toutes mesures, de quelque nature qu'elles soient, concernant les ouvrages dont elle a la charge.

Art. 4 : Monsieur Jean LEMAY, propriétaire d'une parcelle du périmètre de l'ASA est nommé administrateur provisoire. Il est chargé de convoquer la première assemblée des propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) « Vivre avec la Mer » et de présider cette assemblée. Cette première assemblée aura notamment pour objet l'élection des membres du syndicat.

Art. 5 : Le présent arrêté sera : publié au recueil des actes administratifs de la préfecture ; publié sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche : <http://www.manche.pref.gouv.fr/Annonces-avis> ; affiché pendant 2 mois à la porte des mairies de Hauteville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer et Annoville et publié par tous autres procédés habituels. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage établi par les maires précités ;

Art. 6 : Le présent arrêté sera adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à tous les propriétaires et indivisaires dont les terrains sont inclus dans le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée « Vivre avec la Mer » et qui figurent dans l'état parcellaire annexé au statut de l'association.

A défaut d'information sur le propriétaire, la notification sera faite à son locataire, et, à défaut de locataire, déposée en mairie. En cas d'indivision, la notification est valablement faite à celui ou ceux des co-indivisaires mentionnés sur la documentation cadastrale, sauf à ces derniers à faire savoir qu'ils mandatent tel autre d'entre eux pour les représenter.

Art. 7 : Les propriétaires qui se sont expressément prononcés contre le projet de création de l'Association Syndicale Autorisée « Vivre avec la Mer » ont la possibilité, dans un délai de 3 mois à compter de la notification du présent arrêté, de déclarer qu'ils entendent faire usage de leur droit de délaissement concernant tout ou partie des immeubles leur appartenant inclus dans le périmètre de ladite ASA.

Ce délaissement ouvre droit, à la charge de l'association, à une indemnisation. A défaut d'accord entre le propriétaire et l'association, l'indemnité est fixée selon les règles du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 8 : En application de l'article 25 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, la publicité au service de publicité foncière du présent arrêté et des statuts de l'association syndicale autorisée « Vivre avec la Mer » présente un caractère facultatif. L'organe délibérant de l'association appréciera l'opportunité de mettre en œuvre cette démarche.

Art. 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de son affichage en mairie ou de sa notification.

Art. 10 : Les Associations Syndicales Autorisées de Hauteville-sur-Mer à Hauteville-sur-Mer et « Le Marais du Sud » à Montmartin-sur-Mer seront dissoutes par arrêté préfectoral.

Cette dissolution interviendra après validation des comptes de clôture des ASA de Hauteville-sur-Mer et « Le Marais du Sud » à Montmartin-sur-Mer par les syndicats respectifs.

Les droits et obligations de ces deux associations seront alors transférés à l'Association Syndicale Autorisée (ASA) « Vivre avec la Mer » avec reprise de l'actif, des biens matériels, des créances et disponibilités, du passif et des archives.

Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON

N.B Les statuts et les pièces annexées au présent arrêté sont consultables à la préfecture de la Manche



AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté de l'agence régionale de santé de Basse Normandie du 20 novembre 2014 portant modification de l'agrément de l'institut d'éducation motrice « Les Bons Vents » à ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT

Art. 1 : La demande de transformation de 4 places d'internat en 4 places de semi-internat au sein de l'IEM « Les Bons Vents » (anciennement CEMMO) à Saint-Hilaire-du-Harcouët géré par l'ADSEAM est acceptée.

Art. 2 : Les bénéficiaires sont des garçons et filles âgés de 3 à 20 ans présentant une déficience motrice lourde.

Art. 3 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<p>Numéro FINESS de l'entité juridique (EJ) : 50 001 032 7 - ADSEAM Numéro FINESS de l'établissement (ET) : 50 001 258 8 - IEM « Les Bons Vents » Code catégorie d'établissement : 192 - Etablissement pour déficient moteur Code discipline d'équipement : 901 - Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés Code clientèle : 410 - déficience motrice sans trouble associé Capacité précédente : 14</p>
--

Capacité totale autorisée : 14 (sans changement) Code mode financement : 05 – ARS
--

La répartition de la capacité est la suivante :

Semi-Internat	Internat
Mode de fonctionnement : 13 Nombre de places : 10	Mode de fonctionnement : 11 Nombre de places : 4

Art. 4 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée jusqu'à l'extinction de l'autorisation de création initiale, soit le 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Art. 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

Signé : La Directrice générale de l'ARS de Basse Normandie : Monique RICOMES



**Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence -
EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

Considérant que la cessation d'activité des officines pharmaceutiques, normalement en charge d'un tour de garde les nuits et les week-ends et jours fériés, ne permettra pas de répondre aux besoins de la population et est de nature à compromettre la continuité des soins ; que cette cessation d'activité est de nature à créer un risque grave pour la santé publique ;

Considérant l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la protection de la santé publique et la continuité de cette mission de service public et partant, l'existence d'une situation d'urgence ;

Considérant qu'il convient, par le biais de la réquisition, en l'absence d'autres moyens disponibles, d'assurer la continuité et la permanence des soins dans le département et dans l'intérêt de la population concernée ;

Art. 1 : La pharmacie AUZOU sise à EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE (50120) n° 1, rue du Général de Gaulle est réquisitionnée du jeudi 4 décembre 2014 à 20 h 00 au vendredi 5 décembre 2014 à 9 h 00 pour assurer le service pharmaceutique de garde et d'urgence sur le secteur n° 5 et doit être joignable continuellement pendant cette période.

Art. 2 : Le pharmacien titulaire de cette officine est responsable de la continuité du fonctionnement de son officine pendant la période de réquisition.

Art. 3 : Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 5424-3-12° du code de la santé publique, le fait pour un pharmacien de ne pas participer au service de garde ou au service d'urgence constitue un manquement soumis à sanctions financières.

Art. 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Art. 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif – 3 rue Arthur le Duc BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4, à compter de sa publication ou de sa notification.

Art. 6 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Manche et la directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la pharmacie AUZOU à EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE (50120).

Signé : la Préfète de la Manche, Danièle POLVE-MONTMASSON



Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence - DUCEY

Considérant que la cessation d'activité des officines pharmaceutiques, normalement en charge d'un tour de garde les nuits et les week-ends et jours fériés, ne permettra pas de répondre aux besoins de la population et est de nature à compromettre la continuité des soins ; que cette cessation d'activité est de nature à créer un risque grave pour la santé publique ;

Considérant l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la protection de la santé publique et la continuité de cette mission de service public et partant, l'existence d'une situation d'urgence ;

Considérant qu'il convient, par le biais de la réquisition, en l'absence d'autres moyens disponibles, d'assurer la continuité et la permanence des soins dans le département et dans l'intérêt de la population concernée ;

Art. 1 : La pharmacie GUERIN sise à DUCEY (50220) n° 43, grande rue est réquisitionnée du vendredi 12 décembre 2014 au vendredi 19 décembre 2014 pour assurer le service pharmaceutique de garde et d'urgence sur le secteur n° 1 et doit être joignable continuellement de 20 h 00 à 9 h 00 concernant les gardes de nuit et de 9 h 00 à 20 h 00 pour les gardes des dimanches et jours fériés.

Art. 2 : Le pharmacien titulaire de cette officine est responsable de la continuité du fonctionnement de son officine pendant la période de réquisition.

Art. 3 : Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 5424-3-12° du code de la santé publique, le fait pour un pharmacien de ne pas participer au service de garde ou au service d'urgence constitue un manquement soumis à sanctions financières.

Art. 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Art. 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif – 3 rue Arthur le Duc BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4, à compter de sa publication ou de sa notification.

Art. 6 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Manche et la directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la pharmacie GUERIN à DUCEY.

Signé : la Préfète de la Manche, Danièle POLVE-MONTMASSON



**Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence - ST MARTIN
DE LANDELLES**

Considérant que la cessation d'activité des officines pharmaceutiques, normalement en charge d'un tour de garde les nuits et les week-ends et jours fériés, ne permettra pas de répondre aux besoins de la population et est de nature à compromettre la continuité des soins ; que cette cessation d'activité est de nature à créer un risque grave pour la santé publique ;

Considérant l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la protection de la santé publique et la continuité de cette mission de service public et partant, l'existence d'une situation d'urgence ;

Considérant qu'il convient, par le biais de la réquisition, en l'absence d'autres moyens disponibles, d'assurer la continuité et la permanence des soins dans le département et dans l'intérêt de la population concernée ;

Art. 1 : La pharmacie LE POULTIER sise à SAINT MARTIN DE LANDELLES (50730), n° 8, rue des bourreliers est réquisitionnée du vendredi 12 décembre 2014 à 20 h 00 au samedi 13 décembre 2014 à 09 h 00 pour assurer le service pharmaceutique de garde et d'urgence sur le secteur n° 6 et doit être joignable continuellement pendant cette période.

Art. 2 : Le pharmacien titulaire de cette officine est responsable de la continuité du fonctionnement de son officine pendant la période de réquisition.

Art. 3 : Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 5424-3-12° du code de la santé publique, le fait pour un pharmacien de ne pas participer au service de garde ou au service d'urgence constitue un manquement soumis à sanctions financières.

Art. 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Art. 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif – 3 rue Arthur le Duc BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4, à compter de sa publication ou de sa notification.

Art. 6 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Manche et la directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la pharmacie LE POULTIER à SAINT MARTIN DE LANDELLES (50730).

Signé : la Préfète de la Manche, Danièle POLVE-MONTMASSON



Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence - LA HAYE PESNEL

Considérant que la cessation d'activité des officines pharmaceutiques, normalement en charge d'un tour de garde les nuits et les week-ends et jours fériés, ne permettra pas de répondre aux besoins de la population et est de nature à compromettre la continuité des soins ; que cette cessation d'activité est de nature à créer un risque grave pour la santé publique ;

Considérant l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la protection de la santé publique et la continuité de cette mission de service public et partant, l'existence d'une situation d'urgence ;

Considérant qu'il convient, par le biais de la réquisition, en l'absence d'autres moyens disponibles, d'assurer la continuité et la permanence des soins dans le département et dans l'intérêt de la population concernée ;

Art. 1 : La pharmacie CORBIN-GENDRIN sise à LA HAYE PESNEL (50320) n° 2, rue du 30 juillet est réquisitionnée : du lundi 1^{er} décembre 2014 au mardi 2 décembre 2014 ; du lundi 8 décembre 2014 au mardi 9 décembre 2014 ; du lundi 15 décembre 2014 au mardi 16 décembre 2014 pour assurer le service pharmaceutique de garde et d'urgence sur le secteur n° 16 et doit être joignable continuellement de 20 h 00 à 9 h 00 concernant les gardes de nuit et de 9 h 00 à 20 h 00 pour les gardes des dimanches et jours fériés.

Art. 2 : Le pharmacien titulaire de cette officine est responsable de la continuité du fonctionnement de son officine pendant la période de réquisition.

Art. 3 : Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 5424-3-12° du code de la santé publique, le fait pour un pharmacien de ne pas participer au service de garde ou au service d'urgence constitue un manquement soumis à sanctions financières.

Art. 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Art. 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif – 3 rue Arthur le Duc BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4, à compter de sa publication ou de sa notification.

Art. 6 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Manche et la directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la pharmacie CORBIN-GENDRIN à LA HAYE-PESNEL (50320).

Signé : la Préfète de la Manche, Danièle POLVE-MONTMASSON



Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence -ST HILAIRE DU HARCOUET

Considérant que la cessation d'activité des officines pharmaceutiques, normalement en charge d'un tour de garde les nuits et les week-ends et jours fériés, ne permettra pas de répondre aux besoins de la population et est de nature à compromettre la continuité des soins ; que cette cessation d'activité est de nature à créer un risque grave pour la santé publique ;

Considérant l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la protection de la santé publique et la continuité de cette mission de service public et partant, l'existence d'une situation d'urgence ;

Considérant qu'il convient, par le biais de la réquisition, en l'absence d'autres moyens disponibles, d'assurer la continuité et la permanence des soins dans le département et dans l'intérêt de la population concernée ;

Art. 1 : La pharmacie SAINT-MICHEL sise à SAINT HILAIRE DU HARCOUET (50600) n° 12, place Saint-Michel est réquisitionnée : du lundi 1^{er} décembre 2014 au mardi 2 décembre 2014 ; du samedi 6 décembre 2014 au lundi 8 décembre 2014 pour assurer le service pharmaceutique de garde et d'urgence sur le secteur n° 6 et doit être joignable continuellement de 20 h 00 à 9 h 00 concernant les gardes de nuit et de 9 h 00 à 20 h 00 pour les gardes des dimanches et jours fériés.

Art. 2 : Le pharmacien titulaire de cette officine est responsable de la continuité du fonctionnement de son officine pendant la période de réquisition.

Art. 3 : Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 5424-3-12° du code de la santé publique, le fait pour un pharmacien de ne pas participer au service de garde ou au service d'urgence constitue un manquement soumis à sanctions financières.

Art. 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Art. 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif – 3 rue Arthur le Duc BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4, à compter de sa publication ou de sa notification.

Art. 6 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Manche et la directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la pharmacie SAINT-MICHEL à SAINT HILAIRE DU HARCOUET (50600).

Signé : la Préfète de la Manche, Danièle POLVE-MONTMASSON



Arrêté du 26 novembre 2014 portant réquisition d'une officine de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence - PARIGNY

Considérant que la cessation d'activité des officines pharmaceutiques, normalement en charge d'un tour de garde les nuits et les week-ends et jours fériés, ne permettra pas de répondre aux besoins de la population et est de nature à compromettre la continuité des soins ; que cette cessation d'activité est de nature à créer un risque grave pour la santé publique ;

Considérant l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la protection de la santé publique et la continuité de cette mission de service public et partant, l'existence d'une situation d'urgence ;

Considérant qu'il convient, par le biais de la réquisition, en l'absence d'autres moyens disponibles, d'assurer la continuité et la permanence des soins dans le département et dans l'intérêt de la population concernée ;

Art. 1 : La pharmacie KARAM-CHAUVIN sise à PARIGNY (50600), n° 1 Z.A. « La Rivière » est réquisitionnée : du mercredi 3 décembre 2014 au jeudi 4 décembre 2014 ; du jeudi 11 décembre 2014 au vendredi 12 décembre 2014

pour assurer le service pharmaceutique de garde et d'urgence sur le secteur n° 6 et doit être joignable continuellement de 20 h 00 à 9 h 00 concernant les gardes de nuit et de 9 h 00 à 20 h 00 pour les gardes des dimanches et jours fériés.

Art. 2 : Les pharmaciens titulaires de cette officine sont responsables de la continuité du fonctionnement de leur officine pendant la période de réquisition.

Art. 3 : Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 5424-3-12° du code de la santé publique, le fait pour un pharmacien de ne pas participer au service de garde ou au service d'urgence constitue un manquement soumis à sanctions financières.

Art. 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Art. 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif – 3 rue Arthur le Duc BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4, à compter de sa publication ou de sa notification.

Art. 6 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Manche et la directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la pharmacie KARAM-CHAUVIN à PARIGNY (50600).

Signé : la Préfète de la Manche, Danièle POLVE-MONTMASSON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté préfectoral du 26 novembre 2014 portant autorisation d'extension Foyer des Jeunes Travailleurs de COUTANCES pour une capacité supplémentaire de 12 places

Considérant que la circulaire n°2006-45 n'ayant pas fait l'objet d'une publication selon les formes prévues par le décret n°2008-1281 du 8 décembre 2008 relatif aux conditions de publication des instructions et circulaires, celle-ci est abrogée. L'avis des commissions régionales des foyers de jeunes travailleurs prévu par la circulaire n°2006-45 susmentionnée n'est donc plus requis.

Considérant que l'extension demandée de 12 places pour une capacité totale actuelle de 106 places est inférieure au taux de 30% au-delà duquel le passage devant la commission d'appel à projets est obligatoire. L'avis de celle-ci n'est pas requis.

Considérant que le projet de création d'un foyer soleil sur la commune d'Agon-Coutainville répond aux besoins recensés.

Art. 1 : Le projet relatif à l'extension du FJT de Coutances, présenté par son gestionnaire le CCAS de Coutances, sous la forme d'un foyer soleil localisé sur la commune d'Agon-Coutainville pour une capacité de 12 places est validé.

Art. 2 : La capacité d'accueil du Foyer de Jeunes Travailleurs d'Avranches est désormais de 118 places dont 12 situées sur le territoire de la commune d'Agon-Coutainville.

Art. 3 : En application de l'article L.313-1, alinéa 5 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation prévue doit recevoir un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa date de notification, sous peine de caducité.

Art. 4 : L'autorisation accordée à l'article 1er du présent arrêté ne recevra l'effet prévu à l'article L 313.6 du code de l'action sociale et des familles, qu'après qu'il aura été satisfait à la visite de conformité organisée par l'article D.313-11.

Art. 5 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation susvisée est accordée pour un délai de 15 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Art. 6 : Cet arrêté peut faire l'objet : d'un recours gracieux auprès des services de la Préfecture de la Manche dans un délai de deux mois à compter de sa notification ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur le Duc - 14000 Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Signé : la secrétaire générale de la Manche : Cécile DINDAR

Certification du 2 décembre 2014 à la Compagnie des Marins Pompiers de CHERBOURG (arrêté PAEFPS/2014/01 du 17 novembre 2014)

NOM	PRENOM	DATE NAIS.	LIEU	N° DIPLOME PAE FPSC
THOMANN	Julien	1er février 1978	LE MANS (72)	PAE FPS- 50 - n° 2014/1
BOSSOUTROT	Aurélien	6 septembre 1983	SAUMUR (49)	PAE FPS- 50 - n° 2014/2
RENAULT	Charlène	7 mai 1988	RENNES (35)	PAE FPS- 50 - n° 2014/3
NEPPER	Steven	12 septembre 1993	THONVILLE (57)	PAE FPS- 50 - n° 2014/4
TERRIER	Camille	5 octobre 1991	ST REMY (71)	PAE FPS- 50 - n° 2014/5
VIOLEAU	Marc	20 juillet 1991	VILLIER LE BEL (95)	PAE FPS- 50 - n° 2014/6
TURMEL	Frédéric	29 janvier 1975	CHERBOURG (50)	PAE FPS- 50 - n° 2014/7

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté préfectoral n° 150-2014/DDPP du 22 septembre 2014 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme DOYEN-MUGNIER

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à Mme Aude DOYEN-MUGNIER, docteur vétérinaire administrativement domicilié au 27, rue de la Libération - 50240 Saint-James.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art. 3 : Mme Aude DOYEN-MUGNIER, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Mme Aude DOYEN-MUGNIER pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Signé : Le directeur départemental de la protection des populations de la Manche: Bernard FORM.

Arrêté préfectoral n° 151-2014/DDPP du 22 septembre 2014 attribuant l'habilitation sanitaire à M. DOYEN

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à Monsieur Olivier DOYEN, docteur vétérinaire administrativement domicilié au 27, rue de la Libération - 50240 Saint-James.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art. 3 : Monsieur Olivier DOYEN, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Monsieur Olivier DOYEN pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Signé : Le directeur départemental de la protection des populations de la Manche: Bernard FORM.



Arrêté préfectoral n° 187-2014/DDPP du 27 novembre 2014 attribuant l'habilitation sanitaire à M. ALLIX

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à Monsieur Jean-Philippe ALLIX, docteur vétérinaire administrativement domicilié au 8/10, place de la Mairie – 50450 GAVRAY.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art. 3 : Monsieur Jean-Philippe ALLIX, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Monsieur Jean-Philippe ALLIX pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Signé : Le directeur départemental de la protection des populations de la Manche : Bernard FORM



Arrêté préfectoral n° 188-2014/DDPP du 28 novembre 2014 attribuant l'habilitation sanitaire à M. BESNARD

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à Monsieur David BESNARD, docteur vétérinaire administrativement domicilié au Clinique vétérinaire du Chat Perché-50600 St Hilaire du Harcouët.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art. 3 : Monsieur David BESNARD, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Monsieur David BESNARD pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Signé : Le directeur départemental de la protection des populations de la Manche : Bernard FORM



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté n° 2014-DDTM-SE-1828 du 3 décembre 2014 portant nomination des lieutenants de louveterie

Art. 1 - Le nombre de circonscriptions de lieutenants de louveterie est fixé à 9, dans le département de la Manche, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Art. 2 - Sont nommés et commissionnés pour une période de 5 ans, en qualité de lieutenants de louveterie dans le département de la Manche, les personnes ci-après désignées :

1^{ère} circonscription : M. Denis GROSSIN – Suppléants : MM. Léon LAURENT – François DUREL

Communautés de communes de : Douve et Divette, la Hague, La Saire, des Pieux, du Canton de Saint-Pierre-Eglise, du Val de Saire
Communauté urbaine de Cherbourg.

2^{ème} circonscription : M. Léon LAURENT – Suppléants : MM. Denis GROSSIN - François DUREL

Communautés de communes de : la Côte des Isles, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin.

3^{ème} circonscription : M. François DUREL – Suppléants : MM. Jean-Claude PELOUIN - Denis GROSSIN

Communautés de communes de : la Baie du Cotentin, de la Haye du Puits, du Canton de Lessay.

4^{ème} circonscription : M. Jean-Claude PELOUIN – Suppléants : MM. Léon LAURENT – Emmanuel EUDE

Communauté d'agglomération de : Saint-Lô Agglo.

Communauté de communes de : Sèves et Taute.

5^{ème} circonscription : M. Guy PERIER – Suppléants : MM. Jean-Pierre REGNAULT – Jérôme BREGEAULT

Communautés de communes de : Canisy, du Bocage Coutançais.

6^{ème} circonscription : M. Jean-Pierre REGNAULT – Suppléants : MM. Guy PERIER – Thierry NICOLLE

Communautés de communes de : Granville Terre et Mer, du Canton de Montmartin-sur-Mer, du Canton de Saint-Malo-de-la-Lande.

7^{ème} circonscription : M. Jérôme BREGEAULT – Suppléants : MM. Jean-Claude PELOUIN – Emmanuel EUDE

Communautés de communes de : du Val de Sée, Intercom du Bassin de Villedieu

8^{ème} circonscription : M. Thierry NICOLLE – Suppléants : MM. Jean-Pierre REGNAULT – Jérôme BREGEAULT.

Communautés de communes de : Avranches-Mont-Saint-Michel, du Canton de Saint-James

9^{ème} circonscription : M. Emmanuel EUDE – Suppléants : MM. Guy PERIER – Thierry NICOLLE

Communautés de communes de : Saint-Hilaire-du-Harcouët, du Mortainais

La liste des communes de chaque circonscription est annexée au présent arrêté

Art 3 : Leur fonction s'achèvera le 31 décembre 2019.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR

Annexe à l'arrêté n° 2014-DDTM-SE-1828 - Liste des communes des circonscriptions de lieutenants de louveterie Pour la période 2015-2019

Circonscriptions	Liste des communes
1 ^{ère} circonscription	ACQUEVILLE, ANNEVILLE-EN-SAIRE, AUDERVILLE, AUMEVILLE-LESTRE, BARFLEUR, BEAUMONT-HAGUE, BENOITVILLE, BIVILLE, BRANVILLE-HAGUE, BRETTEVILLE, BRICQUEBOSQ, BRILLEVAST, CANTELOUP, CARNEVILLE, CHERBOURG-OCTEVILLE, CLITOURPS, COSQUEVILLE, COUVILLE, CRASVILLE, DIGOSVILLE, DIGULLEVILLE, ECULLEVILLE, EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE, FERMANVILLE, FLAMANVILLE, FLOTTEMANVILLE-HAGUE, GATTEVILLE-LE-PHARE, LA GLACERIE, GONNEVILLE, GOUBERVILLE, GREVILLE-HAGUE, GROSVILLE, HARDINVAST, HEAUVILLE, HELLEVILLE, HERQUEVILLE, JOBOURG, MARTINVAST, MAUPERTUS-SUR-MER, LE MESNIL-AU-VAL, MONTFARVILLE, MORSALINES, NEVILLE-SUR-MER, NOUAINVILLE,

	OCTEVILLE-L'AVENEL, OMONVILLE-LA-PETITE, OMONVILLE-LA-ROGUE, LA PERNELLE, PIERREVILLE, LES PIEUX, QUERQUEVILLE, QUETTEHOU, RETHOVILLE, REVILLE, LE ROZEL, ST CHRISTOPHE-DU-FOC, STE-CROIX-HAGUE, STE-GENEVIEVE, ST-GERMAIN-DES-VAUX, ST-GERMAIN-LE-GAILLARD, ST-MARTIN-LE-GREARD, ST-PIERRE-EGLISE, ST-VAAST-LA-HOUGUE, SIDEVILLE, SIOUVILLE-HAGUE, SOTTEVILLE, SURTAINVILLE, TEURTHEVILLE-BOCAGE, TEURTHEVILLE-HAGUE, LE THEIL, THEVILLE, TOCQUEVILLE, TOLLEVAST, TONNEVILLE, TOURLAVILLE, TREAUVILLE, URVILLE-NACQUEVILLE, VALCANVILLE, VAROUVILLE, LE VAST, VASTEVILLE, VAUVILLE, LE VICEL, VIDEDEVILLE, VIRANDEVILLE
2 ^{ème} circonscription	AZEVILLE, BARNEVILLE-CARTERET, BEAUBIGNY, BESNEVILLE, BINIVILLE, LA BONNEVILLE, BREUVILLE, BRICQUEBEC, BRIX, CANVILLE-LA-ROCQUE, CATTEVILLE, COLOMBY, CROSVILLE-SUR-DOUVE, DENNEVILLE, ECAUSSEVILLE, EMONDEVILLE, EROUDEVILLE, L'ETANG-BERTRAND, FIERVILLE-LES-MINES, FLOTTEMANVILLE, FONTENAY-SUR-MER, FRESVILLE, GOLLEVILLE, LE HAM, HAUTTEVILLE-BOCAGE, LA HAYE-D'ECTOT, HEMEVEZ, HUBERVILLE, JOGANVILLE, LESTRE, LIEUSAIN, MAGNEVILLE, LE MESNIL, LES MOITIERS-D'ALLONNE, MONTAIGU-LA-BRISSETTE, MONTEBOURG, MORVILLE, NEGREVILLE, NEHOU, NEUVILLE-EN-BEAUMONT, ORGLANDES, OZEVILLE, LES PERQUES, PORTBAIL, QUETTETOT, QUINEVILLE, RAUVILLE-LA-BIGOT, RAUVILLE-LA-PLACE, REIGNEVILLE-BOCAGE, ROCHEVILLE, STE-COLOMBE, ST-CYR, ST-FLOXEL, ST-GEORGES-DE-LA-RIVIERE, ST-GERMAIN-DE-TOURNEBUT, ST-JACQUES-DE-NEHOU, ST-JEAN-DE-LA-RIVIERE, ST-JOSEPH, ST-L-D'OURVILLE, ST-MARCOUF, ST-MARTIN-D'AUDOUVILLE, ST-MARTIN-LE-HEBERT, ST-MAURICE-EN-COTENTIN, ST-PIERRE-D'ARTHEGLISE, ST-SAUVEUR-LE-VICOMTE, SAUSSEMESNIL, SENOVILLE, SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT, SORTOSVILLE, SOTTEVAST, TAILLEPIED, TAMERVILLE, URVILLE, LE VALDECIE, VALOGNES, VAUDREVILLE, LE VRETOT, YVETOT-BOCAGE
3 ^{ème} circonscription	AMFREVILLE, ANGOVILLE-AU-PLAIN, ANGOVILLE-SUR-AY, ANNEVILLE-SUR-MER, APPEVILLE, AUDOUVILLE-LA-HUBERT, AUVERS, BAUDREVILLE, BAUPTTE, BEUZEVILLE-AU-PLAIN, BEUZEVILLE-LA-BASTILLE, BLOSVILLE, BOLLEVILLE, BOUTTEVILLE, BRETTEVILLE-SUR-AY, BREVANDS, BRUCHEVILLE, CARENTAN, CARQUEBUT, CATZ, CHEF-DU-PONT, COIGNY, CREANCES, CRETTEVILLE, DOVILLE, ECOQUENEUVILLE, ETIENVILLE, LA FEUILLIE, FOUCARVILLE, GEFFOSSES, GLATIGNY, GOURBESVILLE, LA HAYE-DU-PUITS, HIESVILLE, HOUESVILLE, HOUTTEVILLE, LAULNE, LESSAY, LIESVILLE-SUR-DOUVE, LITHAIRE, MEAUTIS, MILLIERES, MOBECQ, LES MOITIERS-EN-BAUPTTOIS, MONTGARDON, MONTMARTIN-EN-GRAIGNES, NEUFMESNIL, NEUVILLE-AU-PLAIN, PICAUVILLE, PIROU, PRETOT-SAINTE-SUZANNE, RAVENOVILLE, ST-ANDRE-DE-BOHON, ST-COME-DU-MONT, ST-GEORGES-DE-BOHON, ST-GERMAIN-DE-VARREVILLE, ST-GERMAIN-SUR-AY, ST-HILAIRE-PETITVILLE, ST-JORES, STE-MARIE-DU-MONT, ST-MARTIN-DE-VARREVILLE, STE-MERE-EGLISE, ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, ST-PATRICE-DE-CLAIDS, ST-PELLERIN, ST-REMY-DES-LANDES, ST-SAUVEUR-DE-PIERREPONT, ST-SYMPHORIEN-LE-VALOIS, SAINTENY, SEBEVILLE, SURVILLE, TRIBEHOUE, TURQUEVILLE, VARENGUEBEC, VESLY, LES VEYS, VIERVILLE, VINDEFONTAINE
4 ^{ème} circonscription	AGNEAUX, AIREL, AMIGNY, AUXAIS, LA BARRE-DE-SEMILLY, BAUDRE, BEAUCOUDRAY, BERIGNY, BEUVRIGNY, BIEVILLE, BRECTOUVILLE, CAVIGNY, CERISY-LA-FORET, LES CHAMPS-DE-LOSQUE, LA CHAPELLE-EN-JUGER, CHEVRY, CONDE-SUR-VIRE, COUVAINS, LE DEZERT, DOMJEAN, FERVACHES, FEUGERES, FOURNEAUX, GIEVILLE, GONFREVILLE, GORGES, GOUVETS, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT, GUILBERVILLE, HEBECREVEON, LE HOMMET-D'ARTHENAY, LAMBERVILLE, LE LOREY, LOZON, LA LUZERNE, MARCHESIEUX, MARIGNY, LA MEAUFFE, LE MESNIL-AMEY, LE MESNIL-EURY, LE MESNIL-OPAC, LE MESNIL-RAOULT, LE MESNIL-ROUXELIN, LE MESNIL-VENERON, LE MESNIL-VIGOT, MONTRABOT, MONTREUIL-SUR-LOZON, MOON-SUR-ELLE, MOYON, NAY, NOTRE-DAME-D'ELLE, PERIERS, LE PERRON, PLACY-MONTAIGU, LE PLESSIS-LASTELLE, PONT-HEBERT, PRECORBIN, RAIDS, RAMPAN, REMILLY-SUR-LOZON, ROUXEVILLE, ST-AMAND, ST-ANDRE-DE-L'EPINE, ST-CLAIR-SUR-L'ELLE, ST-FROMOND, ST-GEORGES-D'ELLE, ST-GEORGES-MONTCOCQ, ST-GERMAIN-D'ELLE, ST GERMAIN-SUR-SEVES, ST-GILLES, ST-JEAN-DE-DAYE, ST-JEAN-DE-SAVIGNY, ST-JEAN-DES-BAISANTS, ST-LO, ST-LOUET-SUR-VIRE, ST-MARTIN-D'AUBIGNY, ST-PIERRE-DE-SEMILLY, ST-SEBASTIEN-DE-RAIDS, STE-SUZANNE-SUR-VIRE, ST-VIGOR-DES-MONTS, TESSY-SUR-VIRE, TORIGNI-SU- VIRE, TROISGOTS, VIDOUVILLE, VILLIERS-FOSSARD
5 ^{ème} circonscription	LA BALEINE, BELVAL, BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE, CAMBERNON, CAMETOURS, CAMPROND, CANISY, CARANTILLY, CERISY-LA-SALLE, COURCY, COUTANCES, DANGY, GAVRAY, GOURFALEUR, GRIMESNIL, GUEHEBERT, HAMBIE, HAUTEVILLE-LA-GUICHARD, LENGRONNE, LA MANCELLIERE-SUR-VIRE, LE MESNIL-AMAND, LE MESNILBUS, LE MESNIL-GARNIER, LE MESNIL-HERMAN, LE MESNIL-ROGUES, LE MESNIL-VILLEMAN, MONTAIGU-LES-BOIS, MONTCUIT, MONTHUCHON, MONTPINCHON, MUNEVILLE-LE-BINGARD, NICORPS, NOTRE-DAME-DE-CENILLY, OUVILLE, QUIBOU, RONCEY, LA RONDE-HAYE, ST-AUBIN-DU-PERRON, ST-DENIS-LE-GAST, ST-DENIS-LE-VETU, ST-EBREMOND-DE-BONFOSSE, ST-MARTIN-DE-BONFOSSE, ST-MARTIN-DE-CENILLY, ST-MICHEL-DE-LA-PIERRE, ST-PIERRE-DE-COUTANCES, ST-ROMPHAIRE, ST-SAMSON-DE-BONFOSSE, ST-SAUVEUR-LENDELIN, SAUSSEY, SAVIGNY, SOULLES, SOURDEVAL-LES-BOIS, VAUDRIMESNIL, VER
6 ^{ème} circonscription	AGON-COUTAINVILLE, ANCTEVILLE, ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ, ANNOVILLE, BEAUCHAMPS, BLAINVILLE-SUR-MER, BOISROGER, JULLOUVILLE, BRAINVILLE, BREHAL, BREVILLE-SUR-MER, BRICQUEVILLE-SUR-MER, CAROLLES, CERENCES, LES CHAMBRES, CHAMPEAUX, CHANTELOUP, CONTRIERES, COUDEVILLE-SUR-MER, DONVILLE-LES-BAINS, EQUILLY, FOLLIGNY, GOUVILLE-SUR-MER, GRANVILLE, GRATOT, HAUTEVILLE-SUR-MER, LA HAYE-PESNEL, HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE, HERENGUERVILLE, HOCQUIGNY, HUDIMESNIL, HYENVILLE, LINGREVILLE, LONGUEVILLE, LE LOREUR, LA LUCERNE-D'OUTREMER, LE MESNIL-AUBERT, LA MEURDRAQUIERE, MONTCHATON, MONTMARTIN-SUR-MER, MONTSURVENT, LA MOUCHE, MUNEVILLE-SUR-MER, ORVAL, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE, REGNEVILLE-SUR-MER, ST-AUBIN-DES-PREAUX, ST-JEAN-DES-CHAMPS, ST-MALO-DE-LA-LANDE, ST-PAIR-SUR-MER, ST-PIERRE-LANGERS, ST-PLANCHERS, ST-SAUVEUR-LA-POMMERAYE, SERVIGNY, TOURVILLE-SUR-SIENNE, TRELLEY, LA VENDELEE, YQUELON
7 ^{ème} circonscription	LA BAZOGE, BELLEFONTAINE, BESLON, LA BLOUTIERE, BOISYVON, BOURGUENOLLES, BRAFFAIS, BRECEY, LA CHAISE-BAUDOUIN, CHAMPREPUS, LA CHAPELLE-CECELIN, LA CHAPELLE-UREE, CHASSEGUEY, LE CHEFRESNE, CHERENCE-LE-HERON, CHERENCE-LE-ROUSSEL, LA COLOMBE, COULOUVRAY-BOISBENATRE, LES CRESNAYS, CUVES, FLEURY, LE GRAND-CELLAND, LE GUISLAIN, LA HAYE-BELLEFOND, JUVIGNY-LE-TERTRE, LA LANDE-D'AIROU, LINGEARD, LES LOGES-SUR-BRECEY, MARGUERAY, MAUPERTUIS, LE MESNIL-ADELEE, LE MESNIL-GILBERT, LE MESNIL-RAINFRAY, LE MESNIL-TOVE, MONTABOT, MONTBRAY, MORIGNY, NOTRE-DAME-DE-LIVOYE, PERCY, LE PETIT-CELLAND, REFFUVEILLE, ROUFFIGNY, STE-CECILE, ST-GEORGES-DE-LIVOYE, ST-JEAN-DU-CORAIL-DES-BOIS, ST-LAURENT-DE-CUVES, ST-MARTIN-LE-BOUILLANT, ST-MAUR-DES-BOIS, ST-MICHEL-DE-MONTJOIE, ST-NICOLAS-DES-BOIS, ST-POIS, LE TANU, TIREPIED, LA TRINITE, VERNIX, VILLEBAUDON, VILLEDIEU-LES-POELES
8 ^{ème} circonscription	ANGEY, ARGOUGES, AUCEY-LA-PLAINE, AVRANCHES, BACILLY, BEAUVOIR, CARNET, CEAUX, CHAMPCEVON, CHAMPCEY, CHAVOY, LES CHERIS, COURTILS, LA CROIX-AVRANCHIN, CROLLON, DRAGEY-RONTHON, DUCEY, GENETS, LA GODEFROY, LA GOHANNIERE, HAMELIN, HUISNES-SUR-MER, ISIGNY-LE-BUAT, JUILLEY, LOLIF, LE LUOT, MACEY, MARCEY-LES-GREVES, MARCILLY, LE MESNIL-OZENNE, MONTANEL, MONTJOIE-SAINTE-MARTIN, LE MONT-SAINT-MICHEL, MONTVIRON, PLOMB, POILLEY, PONTAUBAULT, PONTORSON, PONTS, PRECEY, LA ROCHELLE-NORMANDE, SACEY, ST-AUBIN-DE-TERREGATTE, ST-BRICE, ST-JAMES, ST-JEAN-DE-LA-HAIZE, ST-JEAN-LE-THOMAS, ST-LAURENT-DE-TERREGATTE, ST-LOUP, ST-MARTIN-DES-CHAMPS, ST-OVIN, STE-PIENCE,

	ST-QUENTIN-SUR-LE-HOMME, ST-SENIER-DE-BEUVRON, ST-SENIER-SOUS-AVRANCHES, SARTILLY, SERVON, SUBLIGNY, TANIS, VAINS, LE VAL-SAINT-PERE, VERGONCEY, VESSEY, VILLIERS-LE-PRE
9 ^{ème} circonscription	BARENTON, BEAUFICEL, BION, BROUAINS, BUAIS, CHEVREVILLE, FERRIERES, FONTENAY, LE FRESNE-PORET, GATHEMO, GER, HEUSSE, HUSSON, LAPENTY, LES LOGES-MARCHIS, MARTIGNY, LE MESNILLARD, MILLY, MORTAIN, MOULINES, LE NEUFBOURG, NOTRE-DAME-DU-TOUCHET, PARIGNY, PERRIERS-EN-BEAUFICEL, ROMAGNY, ST-BARTHELEMY, ST-BRICE-DE-LANDELLES, ST-CLEMENT-RANCOUDRAY, ST-CYR-DU-BAILLEUL, ST-GEORGES-DE-ROUELLEY, ST-HILAIRE-DU-HARCOUET, ST-JEAN-DU-CORAIL, STE-MARIE-DU-BOIS, CHAULIEU, ST-MARTIN-DE-LANDELLES, ST-SYMPHORIEN-DES-MONTS, SAVIGNY-LE-VIEUX, SOURDEVAL, LE TEILLEUL, VENGEONS, VILLECHIEN, VIREY

Arrêté n° 2014-DDTM-SE-1835 du 18 décembre 2014 portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2500113 - BASSIN DE L'AIROU

Art. 1 : Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre et la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 2500113 du « Bassin de l'Aïrou ».

Art. 2 : Le Comité de Pilotage est composé des six collègues suivants :

2.1 – Collectivités territoriales et leurs groupements

Un représentant élu du Conseil Régional de Basse-Normandie ou son suppléant,
 Un représentant élu du Conseil Général de la Manche ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de Beauchamps ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de Bourguenolles ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de Champrépus ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de La Haye-Pesnel ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de La Lande d'Aïrou ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de La Meurdraquière ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de La Trinité ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de Le Mesnil-Amand ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de Le Mesnil-Rogues ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de Le Mesnil-Villeman ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de Le Tanu ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de Rouffigny ou son suppléant,
 Un représentant élu de la commune de Ver ou son suppléant,
 Un représentant élu de l'Intercom du Bassin de Villedieu ou son suppléant,
 Un représentant élu de la Communauté de Communes du Bocage coutançais ou son suppléant,
 Un représentant élu de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer ou son suppléant,
 Un représentant élu du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne ou son suppléant,
 Un représentant élu du Syndicat des Eaux de Cérences ou son suppléant,
 Un représentant élu du SIAEP de la région de La Haye-Pesnel ou son suppléant,
 Un représentant élu du SIAEP de la région de Villedieu Ouest ou son suppléant,
 Un représentant élu du SIAEP de la région de Villedieu Sud ou son suppléant,
 Un représentant élu du Syndicat Mixte du Pays de Coutances ou son suppléant,
 Un représentant élu du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ou son suppléant,

2.2 – Conseillers généraux des cantons concernés

M. le Conseiller général du canton de Bréhal ou son représentant,
 M. le Conseiller général du canton de Gavray ou son représentant,
 M. le Conseiller général du canton de la Haye-Pesnel ou son représentant,
 M. le Conseiller général du canton de Villedieu ou son représentant,

2.3 – Établissements publics et chambres consulaires

M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche ou son représentant,
 M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Granville Saint-Lô ou son représentant,
 M. le Président de la Chambre de Métiers de la Manche ou son représentant,
 M. le Directeur des Bocages Normands de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ou son représentant,
 M. le Délégué interrégional Nord-Ouest de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
 M. le Délégué interrégional Nord-Ouest de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,

2.4– Socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature

M. le Président de l'Association de Développement du Pays de Coutances ou son représentant,
 M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Manche ou son représentant,
 M. le Président de la Confédération Paysanne de la Manche ou son représentant,
 M. le Président des Jeunes Agriculteurs de la Manche ou son représentant,
 M. le Président de l'ADASEA de la Manche ou son représentant,
 M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers de la Manche et du Calvados ou son représentant,
 M. le Président du Syndicat départemental de la Propriété privée rurale de la Manche ou son représentant,
 M. le Président de la Fédération des Chasseurs de la Manche ou son représentant,
 M. le Président de la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
 M. le Président de l'Association des Pêcheurs de Salmonidés et des Protecteurs des eaux et des rivières de la Manche (APSAM) ou son représentant,
 M. le Président de l'AAPPMA « la Sienne » ou son représentant,
 M. le Président de l'association Hydroscope ou son représentant,
 M. le Président de l'Association AVRIL ou son représentant,
 M. le Président du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) ou son représentant,
 Mme la Présidente du Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN) ou son représentant,
 M. le Président de la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse Normandie ou son représentant,
 M. le Président de l'UNICEM ou son représentant,

2.5 – Services de l'État

M. le Préfet de la Manche ou son représentant,
 M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
 M. le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt ou son représentant,
 M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Manche ou son représentant,
 M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Manche ou son représentant,
 M. le Directeur de la Délégation Territoriale de la Manche de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,

2.6 – Personnalités qualifiées de Basse-Normandie

M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,

Art. 3 : Élection du Président du Comité de pilotage, désignation du maître d'ouvrage

Conformément à l'article L.414-2 du code de l'environnement, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (membres figurant à l'article 2, rubrique 2.1 du présent arrêté) sont habilités à désigner parmi eux le Président du Comité de Pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de la révision du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ». A défaut, la présidence du comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage sont assurées par l'État.

Art. 4 : Le président du comité de pilotage peut décider d'associer toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer les travaux du comité de pilotage.

Art. 5 : L'arrêté préfectoral n° 07-739 du 13 septembre 2007 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2500113 – « Bassin de l'Airou » est abrogé.

Art. 6 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Signé : La Préfète, Danièle POLVE-MONTMASSON



Arrêté 2014-12 du 24 décembre 2014 portant remplacement d'un membre de la commission départementale de conciliation

Considérant la proposition formulée par courrier du 17 décembre 2014 de l'association régionale pour l'habitat social de Basse-Normandie à la demande de Presqu'île Habitat ;

Art. 1 : Le membre titulaire au titre des organismes publics de l'habitat désigné à la commission de conciliation de la Manche en remplacement madame Pascale Vautrain, de l'organisme Presqu'île Habitat, mentionnée à l'arrêté de constitution du 13 mai 2014, est : Monsieur Franck Acquarone - Presqu'île Habitat - 1 rue de Nancy 50101 Chebourg-Octeville



DIVERS

Directe - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - Unité territoriale



Récépissé de déclaration du 23 octobre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n°SAP802902866 - AGON COUTAINVILLE

La déclaration d'activité en tant qu'organisme de services à la personne présentée le 23/10/2014 par Madame SOPHIE CHAZOILLERES, Présidente de la SAS LA CONCIERGERIE et dont le siège est situé, 4 Bis, rue Alexis Lemoine – 50230 AGON COUTAINVILLE, a été enregistrée par l'Unité territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie sous le n° SAP802902866.

Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, la déclaration de l'entreprise représentée par Madame Sophie CHAZOILLERES est enregistrée pour l'exercice des activités suivantes : Assistance administrative à domicile, Travaux de petit bricolage, Livraison de courses à domicile, Entretien de la maison et travaux ménagers, Commissions et préparation de repas, Maintenance et vigilance de résidence, Petits travaux de jardinage, Livraison de repas à domicile.

Les activités mentionnées ci-dessus seront exercées selon la modalité suivante : - mode d'intervention prestataire

Les activités exercées par la déclarante, sous réserve du respect de la condition d'activité exclusive, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Le bénéfice des exonérations de cotisations de sécurité sociale mentionnées à l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale est acquis à compter du premier jour du mois qui suit la publication du présent récépissé. La déclaration est valable pour une durée illimitée. Elle prend effet à compter du 22/10/2014.

Le déclarant devra produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel. Le déclarant s'engage à apposer sur tous ses supports commerciaux le logotype identifiant le secteur des services à la personne.

Conformément à l'article R.7232-22 du code du travail, le déclarant qui cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R.7232-19 ou qui méconnaît de façon répétée, après mise en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R.7232-21 perd le bénéfice des dispositions de l'article L.7233-2 et des dispositions de l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale. La décision de retrait prend effet immédiatement.

Le déclarant qui a fait l'objet d'une décision de retrait ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la décision de retrait de l'enregistrement de la déclaration.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité territoriale de la DIRECCTE compétente.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : le directeur adjoint de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE : A. MAFFIONE



Récépissé de déclaration du 31 octobre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP517589149 - ST-GERMAIN-DES-VAUX

La déclaration d'activité en tant qu'organisme de services à la personne présentée le 29/10/2014 par Madame BERNARD Fabienne, et dont le siège est situé, 14, rue de la Doucette – 50440 ST GERMAIN DES VAUX, a été enregistrée par l'Unité territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie sous le n° SAP517589149.

Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, la déclaration de l'entreprise représentée par Madame Fabienne BERNARD est enregistrée pour l'exercice des activités suivantes : Garde d'enfant de plus de trois ans à domicile, Livraison de courses à domicile, Entretien de la maison et travaux ménagers, Collecte et livraison de linge repassé

L'activité mentionnée ci-dessus sera exercée selon la modalité suivante : - mode d'intervention prestataire

Les activités exercées par le déclarant, sous réserve du respect de la condition d'activité exclusive, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Le bénéfice des exonérations de cotisations de sécurité sociale mentionnées à l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale est acquis à compter du premier jour du mois qui suit la publication du présent récépissé. La déclaration est valable pour une durée illimitée. Elle prend effet à compter du 17/11/2014.

Le déclarant devra produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Le déclarant s'engage à apposer sur tous ses supports commerciaux le logotype identifiant le secteur des services à la personne.

Conformément à l'article R.7232-22 du code du travail, le déclarant qui cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R.7232-19 ou qui méconnaît de façon répétée, après mise en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R.7232-21 perd le bénéfice des dispositions de l'article L.7233-2 et des dispositions de l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale. La décision de retrait prend effet immédiatement.

Le déclarant qui a fait l'objet d'une décision de retrait ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la décision de retrait de l'enregistrement de la déclaration.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité territoriale de la DIRECCTE compétente.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : le directeur adjoint de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE : A. MAFFIONE



Récépissé de déclaration du 20 novembre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP805112000 - TREAUVILLE

La déclaration d'activité en tant qu'organisme de services à la personne présentée le 18/11/2014 par Monsieur DENIS Fernand, COURSES A DOMICILE, et dont le siège est situé, La Houssaierie – 50340 TREAUVILLE a été enregistrée par l'Unité territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie sous le n° SAP805112000

Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, la déclaration de l'entreprise représentée par Monsieur DENIS Fernand est enregistrée pour l'exercice des activités suivantes : Commissions et préparation de repas, Livraison de courses à domicile*

* à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile

Les activités mentionnées ci-dessus seront exercées selon la modalité suivante : - mode d'intervention prestataire

Les activités exercées par le déclarant, sous réserve du respect de la condition d'activité exclusive, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Le bénéfice des exonérations de cotisations de sécurité sociale mentionnées à l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale est acquis à compter du premier jour du mois qui suit la publication du présent récépissé. La déclaration est valable pour une durée illimitée. Elle prend effet à compter du 20/11/2014.

Le déclarant devra produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Le déclarant s'engage à apposer sur tous ses supports commerciaux le logotype identifiant le secteur des services à la personne.

Conformément à l'article R.7232-22 du code du travail, le déclarant qui cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R.7232-19 ou qui méconnaît de façon répétée, après mise en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R.7232-21 perd le bénéfice des dispositions de l'article L.7233-2 et des dispositions de l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale. La décision de retrait prend effet immédiatement.

Le déclarant qui a fait l'objet d'une décision de retrait ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la décision de retrait de l'enregistrement de la déclaration.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité territoriale de la DIRECCTE compétente.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : le directeur adjoint de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE : A. MAFFIONE



Récépissé de déclaration du 20 novembre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP520275769 - STE GENEVIEVE

La déclaration d'activité en tant qu'organisme de services à la personne présentée le 06/11/2014 par la SARL dénommée « SARL JACKY PAYSAGES » et représentée par Monsieur GORHY Jacky en qualité de gérant, dont le siège est situé 14, route du bourg – 50760 STE GENEVIEVE a été enregistrée par l'Unité territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie sous le n°SAP520275769.

Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, la déclaration de la SARL représentée par Monsieur Jacky GORHY en date du 06/11/2014 est enregistrée pour l'exercice des activités suivantes : petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage, Travaux de petit bricolage dits « homme toutes mains »,

Les activités mentionnées ci-dessus seront exercées selon les modalités suivantes : - mode d'intervention prestataire

Les activités exercées par le déclarant, sous réserve du respect de la condition d'activité exclusive, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Le bénéfice des exonérations de cotisations de sécurité sociale mentionnées à l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale est acquis à compter du premier jour du mois qui suit la publication du présent récépissé. La déclaration est valable pour une durée illimitée. Elle prend effet à compter du 17/11/2014.

Le déclarant devra produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Le déclarant s'engage à apposer sur tous ses supports commerciaux le logotype identifiant le secteur des services à la personne.

Conformément à l'article R.7232-22 du code du travail, le déclarant qui cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R.7232-19 ou qui méconnaît de façon répétée, après mise en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R.7232-21 perd le bénéfice des dispositions de l'article L.7233-2 et des dispositions de l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale. La décision de retrait prend effet immédiatement.

Le déclarant qui a fait l'objet d'une décision de retrait ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la décision de retrait de l'enregistrement de la déclaration.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité territoriale de la DIRECCTE compétente.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : le directeur adjoint de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE : A. MAFFIONE



Récépissé de déclaration du 1^{er} décembre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP517549473 - CHAMPCEY

La déclaration d'activité en tant qu'organisme de services à la personne présentée le 07/11/2014 par Monsieur TENNIERE Benoit, SARL LES ENTRETIENS DU MOULIN, et dont le siège est situé, Lieu-dit Le Moulin – 50530 CHAMPCEY, a été enregistrée par l'Unité territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie sous le n° SAP517549473.

Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, la déclaration de l'entreprise représentée par Monsieur Benoit TENNIERE est enregistrée pour l'exercice des activités suivantes : Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage, Travaux de petit bricolage dits « homme toutes mains »

L'activité mentionnée ci-dessus sera exercée selon la modalité suivante : - mode d'intervention prestataire

L'activité exercée par le déclarant, sous réserve du respect de la condition d'activité exclusive, ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Le bénéfice des exonérations de cotisations de sécurité sociale mentionnées à l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale est acquis à compter du premier jour du mois qui suit la publication du présent récépissé.

La déclaration est valable pour une durée illimitée. Elle prend effet à compter du 07/12/2014.

Le déclarant devra produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Le déclarant s'engage à apposer sur tous ses supports commerciaux le logotype identifiant le secteur des services à la personne.

Conformément à l'article R.7232-22 du code du travail, le déclarant qui cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R.7232-19 ou qui méconnaît de façon répétée, après mise en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R.7232-21 perd le bénéfice des dispositions de l'article L.7233-2 et des dispositions de l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale. La décision de retrait prend effet immédiatement.

Le déclarant qui a fait l'objet d'une décision de retrait ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la décision de retrait de l'enregistrement de la déclaration.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité territoriale de la DIRECCTE compétente.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : le directeur adjoint de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE : A. MAFFIONE



Récépissé de déclaration du 1^{er} décembre 2014 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP517985222 - COLOMBY

La déclaration d'activité en tant qu'organisme de services à la personne présentée le 18/11/2014 par Monsieur César QUINETTE, et dont le siège est situé, 4, Hameau Gravot - 50700 COLOMBY, a été enregistrée par l'Unité territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie sous le n° SAP517985222.

Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, la déclaration de l'entreprise représentée par Monsieur César QUINETTE est enregistrée pour l'exercice de l'activité suivante : Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage. L'activité mentionnée ci-dessus sera exercée selon la modalité suivante : - mode d'intervention prestataire

L'activité exercée par le déclarant, sous réserve du respect de la condition d'activité exclusive, ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Le bénéfice des exonérations de cotisations de sécurité sociale mentionnées à l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale est acquis à compter du premier jour du mois qui suit la publication du présent récépissé.

La déclaration est valable pour une durée illimitée. Elle prend effet à compter du 07/12/2014.

Le déclarant devra produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Le déclarant s'engage à apposer sur tous ses supports commerciaux le logotype identifiant le secteur des services à la personne.

Conformément à l'article R.7232-22 du code du travail, le déclarant qui cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R.7232-19 ou qui méconnaît de façon répétée, après mise en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R.7232-21 perd le bénéfice des dispositions de l'article L.7233-2 et des dispositions de l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale. La décision de retrait prend effet immédiatement.

Le déclarant qui a fait l'objet d'une décision de retrait ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la décision de retrait de l'enregistrement de la déclaration.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité territoriale de la DIRECCTE compétente.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : le directeur adjoint de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE : A. MAFFIONE



Arrêté du 10 décembre 2014 relatif à la création du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et à la nomination des membres de l'instance

Art. 1 : Un comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est créé au sein de la région Basse-Normandie.

Art. 2 : La composition du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région Basse-Normandie, présidé conjointement par le Préfet de région ou son représentant d'une part et le président du Conseil régional de la région Basse-Normandie ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1 - Six représentants de la Région

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Yanic SOUBIEN	Mme Sophie GAUGAIN
Mme Léone BESNARD	Mme Annie ANNE
M. Raphaël CHAUVOIS	Mme Sylvie ERRARD
Mme Anne-Marie COUSIN	Mme Valérie NOUVEL
Mme Corinne FERET	Mme Sylvie DELAUNAY
M. Jean CHATELAIS	Mme Marie-Jeanne GOBERT

2 - Six représentants de l'Etat

- Le recteur de l'académie de Caen ou son représentant et son suppléant ;
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant et son suppléant ;
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant et son suppléant ;
- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou son représentant et son suppléant ;
- Deux autres représentants de l'Etat désignés par le préfet de région et leurs suppléants :
 - Le directeur interrégional des services pénitentiaires du grand ouest (DISP) ou son représentant ;
 - Le directeur interrégional de la Mer Manche Est – mer du Nord ou son représentant.

3 - Huit représentants des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs sur proposition de leur organisation respective :

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CFTC
Titulaire M. Dominique RIVALLANT *Suppléant*
- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CFDT : *Titulaire* M. Jean-Luc MICHEL *Suppléants* M. Olivier BRETON, Mme Alda GAULTIER
- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CFE-CGC
Titulaire M. Serge ROBINE *Suppléants* M. Jacques IMBEAUD ; M. Thierry LEQUIN
- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CGT
Titulaire M. Gilles RICCI *Suppléants* M. Sébastien CHIEU ; M. Lionel LEROGERON
- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CGT-FO
Titulaire M. Gérald LÉBOUCHER *Suppléants* M. Pierrick SALVI ; Mme Sylvie SIMON
- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CGPME : *Titulaire* M. Philippe SCELIN *Suppléants* M. Olivier DUTILLOY ; Mme Laure BOUBLIL
- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre du MEDEF : *Titulaire* M. Michel RENARD *Suppléants* M. Jean-Marie PIRANDA ; Mme Laëtitia BOUSSUMIER
- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de l'UPA : *Titulaire* M. Serge TURPIN *Suppléants* M. Jean-Yves BONNEMAINS ; M. Bruno MOULINET

4 - Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel (un par organisation professionnelle) et jusqu'à la publication de l'arrêté ministériel fixant la représentativité des organisations professionnelles au plan national et multi-professionnel ;

Au titre de la FNSEA <i>Titulaire</i> M. Philippe FAUCON	<i>Suppléante</i> Mme Pascaline BELLIER DE FROMONT
Au titre de l'UDES <i>Titulaire</i> Mme Dominique ROCHE	<i>Suppléante</i> Mme Isabelle PUDEPIECE
Au titre de l'UNAPL <i>Titulaire</i> M. Bernard CHARLES	<i>Suppléant</i>

5 - Deux représentants des organisations syndicales intéressées. Ces organisations sont déterminées par l'arrêté du ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle prévu à l'article R. 6123-1-8 ;

Au titre de la FSU : <i>Titulaire</i> M. Pascal BESUELLE	<i>Suppléant</i> M. Benoît LECARDONNEL
Au titre de l'UNSA : <i>Titulaire</i> M. Mathieu DEFORGE	<i>Suppléant</i> M. Michel BIENFAIT

- 6 - Trois représentants des réseaux consulaires (un par réseau) sur proposition de leur organisation respective ;
 Au titre de la Chambre d'agriculture : *Titulaire* Mme Manuella BELLIARD *Suppléante* Mme Marie-Christine GEERTS
 Au titre de la Chambre de commerce et d'industrie *Titulaire* M. Loïc HOUSSARD *Suppléante* Mme Marie-Pierre DUPONT
 Au titre de la Chambre de métiers et de l'artisanat *Titulaire* M. Régis CHALUMEAU *Suppléant* M. Jean-Denis MESLIN
- 7 - Neuf représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles dans la région, dont :
- un représentant du regroupement d'établissements d'enseignement supérieur constitué en application des dispositions combinées de l'article L. 718-2 et du 2° de l'article L. 718-3 du code de l'éducation,
Titulaire M. Karim SALHI *Suppléant* M. Pascal AUREGAN
 - le directeur régional de Pôle emploi, ou son représentant et son suppléant
 - le délégué régional de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, ou son représentant
Titulaire M. Guy BIERNE *Suppléant* M. Christophe CASTAGNET
 - le représentant régional des Cap emploi,
Titulaire M. Frederik MARTIN *Suppléant* M. Xavier FAYOL
 - le directeur du fonds de gestion du congé individuel de formation,
Titulaire M. Thierry LEFORT *Suppléante* Mme Martine HOUZARD
 - le président de l'association régionale des missions locales,
Titulaire M. Christian PIELOT *Suppléant* M. Christian DECOURTY
 - le délégué en région de l'association pour l'emploi des cadres mentionné au L. 6111-6,
Titulaire M. Marc LESUEUR *Suppléant* M. François MANGANE
 - le directeur du centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle
Titulaire M. Laurent LAOUENAN *Suppléant* un représentant de l'ERREFOM
 - le directeur régional de l'office national d'information des enseignements et des professions
Titulaire M. Martial SALVI *Suppléant* M. Matthias MARTIN

Art. 3 : La vice-présidence du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désignés par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentatives au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désignés par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentatives au plan national et interprofessionnel.

Art. 4 : Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires.

Art. 5 : Les membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles sont nommés pour une durée de trois ans. Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 6 : Les arrêtés préfectoraux en date des 14/12/2010 et 26/03/2009 portant respectivement création du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) et du conseil régional de l'emploi (CRE) ainsi que de la nomination des membres de ces deux instances, sont abrogés.

Art. 7 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Basse-Normandie et des préfectures de chaque département de la région.

Signé : le préfet de région : Jean CHARBONNIAUD



Arrêté du 10 décembre 2014 relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)

Art. 1 : Un bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est créé au sein de la région Basse-Normandie.

Art. 2 : La composition du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région Basse-Normandie, présidé conjointement par le Préfet de région ou son représentant d'une part et le président du Conseil régional de la région Basse-Normandie ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1. Quatre représentants de l'Etat

- Le Préfet de région ou son représentant ;
- Le recteur de l'académie de Caen ou son représentant ;
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant ;

2. Quatre représentants de la région

Titulaires Suppléants : Le Président du Conseil Régional, M. Raphaël CHAUVOIS, M. Yanic SOUBIEN, Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mme Anne-Marie COUSIN, Mme Valérie NOUVEL, Mme Corinne FERET, Mme Léone BESNARD

3. Un représentant dans la région de chaque organisation syndicale de salariés et de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel :

- Un représentant au titre de la CFTC

Titulaire M. Dominique RIVALLANT Suppléant non désigné

- Un représentant au titre de la CFDT

Titulaire M. Jean-Luc MICHEL Suppléants M. Oliver BRETON - Mme Alda GAULTIER

- Un représentant au titre de la CFE-CGC

Titulaire M. Serge ROBINE Suppléants M. Jacques IMBEAUD - M. Thierry LEQUIN

- Un représentant au titre de la CGT

Titulaire M. Gilles RICCI Suppléants M. Sébastien CHIEU - M. Lionel LEROGERON

- Un représentant au titre de la CGT-FO

Titulaire M. Gérald LÉBOUCHER Suppléants M. Pierrick SALVI - Mme Sylvie SIMON

- Un représentant au titre de la CGPME

Titulaire M. Philippe SCELIN Suppléants M. Olivier DUTILLOY - Mme Laure BOUBLIL

- Un représentant au titre du MEDEF

Titulaire M. Michel RENARD Suppléants M. Jean-Marie PIRANDA - Mme Laëtitia BOUSSUMIER

- Un représentant au titre de l'UPA

Titulaire M. Serge TURPIN Suppléants M. Jean-Yves BONNEMAINS - M. Bruno MOULINET

Art. 3 : La vice présidence du bureau du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désigné par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentative au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désigné par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentative au plan national et interprofessionnel.

Art. 4 : Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires.

Art. 5 : Les membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles sont nommés pour une durée de trois ans.

Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à un remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 6 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Basse-Normandie et des préfectures de chaque département de la région.

Signé : le préfet de région : Jean CHARBONNIAUD



Arrêté du 18 décembre 2014 reconnaissant la qualité de Société Coopérative de Production à la SARL Les Chantiers de Demain - CANISY

Art. 1 : La SARL LES CHANTIERS DE DEMAIN sise Zone Artisanale à CANISY (50750) est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative de Production, à utiliser cette appellation ou les initiales « S.C.O.P. », ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives de Production.

Art. 2 : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 54 et 89 du code des marchés publics.

Art. 3 : L'habilitation, accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1, est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative de Production, à compter de la date d'inscription en tant que Société Coopérative de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Signé : le directeur adjoint de l'Unité territoriale de la Manche de la DIRECCTE : A. MAFFIONE



MNC - Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Arrêté du 10 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de La Manche

Art. 1 : Sont nommées membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Manche les personnes désignées dans la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, la Préfète du département de la Manche, le Chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 24 décembre 2014 et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui de la préfecture du département de la Manche.

Annexe à l'arrêté portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Manche - Composition du conseil

Représentants des assurés sociaux

Confédération générale du travail (CGT)

Titulaire	Monsieur	LECLERC	Pascal	Titulaire	Madame	SURBLED	Sylvie
Suppléant	Madame	HENRY	Christine	Suppléant	Monsieur	JOURDAIN	Jean-Marie

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Titulaire	Madame	LEMALLIER	Adeline	Titulaire	Monsieur	PIVAIN	Bernard
Suppléant	Monsieur	LEBOIS	Luc	Suppléant	(non désigné)		

Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)

Titulaire	Madame	BREGEAULT-MEREL	Laurence	Titulaire	Monsieur	SAMSON	Hervé
Suppléant	Monsieur	AUVRAY	Sylvain	Suppléant	Monsieur	MACIAG	William

Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire	Monsieur	DAILLY	Hubert	Suppléant	(non désigné)		
-----------	----------	--------	--------	-----------	---------------	--	--

Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)

Titulaire	Monsieur	GROULT	Eric	Suppléant	Monsieur	BROTELANDE	Hubert
-----------	----------	--------	------	-----------	----------	------------	--------

Représentants des employeurs

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaire	Madame	BEAUFILS	Sabrina	Titulaire	Monsieur	DUFEU	Daniel
Titulaire	Monsieur	DUHAMEL	Gilles	Titulaire	Monsieur	MINOT	Thierry
Suppléant	Monsieur	LEGOUET	David	Suppléant	Madame	LEROUX	Gaëlle
Suppléant	Madame	RENOUF	Amélie	Suppléant	Monsieur	ROUGEREAU	Pascal

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Titulaire	Monsieur	COUASON	Philippe	Titulaire	Monsieur	DUPONT	Philippe
Suppléant	Monsieur	GUILLET	Pascal	Suppléant	(non désigné)		

Union professionnelle artisanale (UPA)

Titulaire	Madame	DAUVIN	Marie-Catherine	Titulaire	Madame	LELIEVRE	Chantal
Suppléant	Monsieur	LAURENT	Philippe	Suppléant	Monsieur	MESLIN	Jean-Denis

Représentants de la Fédération nationale de la Mutualité Française

Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaire	Madame	BEAUDOIN	Laurence	Titulaire	Monsieur	SEROUART	Hervé
Suppléant	Madame	CATHERINE	Gisèle	Suppléant	Monsieur	CHOUBRAC	Luc

Représentants des institutions

Fédération nationale des accidentés du travail (FNATH)

Titulaire	Monsieur	BEAUFILS	Raymond	Suppléant	Monsieur	LUCAS	Jean-Pierre
-----------	----------	----------	---------	-----------	----------	-------	-------------

Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF)

Titulaire	Madame	TOUSSAINT DE QUIEVRECOURT	Hélène	Suppléant	Madame	THEVENY	Marianne
-----------	--------	---------------------------	--------	-----------	--------	---------	----------

Union nationale des professions libérales (UNAPL)

Titulaire	(non désigné)			Suppléant	(non désigné)		
-----------	---------------	--	--	-----------	---------------	--	--

Collectif interassociatif sur la santé (CISS)

Titulaire	Monsieur	LEHOUSSEL	Claude	Suppléant	Monsieur	BERTHOU	René
-----------	----------	-----------	--------	-----------	----------	---------	------

Personne qualifiée : Madame LEBARBIER Marie-Laure



Dirm : Direction Interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord

Arrêté n° 134/2014 du 19 décembre 2014 autorisant la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de BREVANDS - La Manche)

Art. 1 : La pêche des coques est autorisée à partir du 22 décembre 2014 sur le gisement de Brévands délimité à l'est par la ligne séparative avec le département du Calvados, à l'ouest par le chenal de Carentan, au nord par le 0 des cartes.

La pêche demeure interdite sur le gisement de Beauguillot, délimité au nord par le parallèle passant par le point d'accès à la côte de la D 913 (musée Utah Beach), à l'est par le 0 des cartes et au sud par le taret des Essarts.

Art. 2 : La pêche est autorisée du lundi au vendredi, du lever au coucher du soleil (heures légales), sur une seule marée par jour.

Les marées autorisées à la pêche seront fixées par décision du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, sur proposition du comité régional des pêches et des élevages marins de Basse Normandie (CRPM).

La pêche est interdite le samedi et le dimanche.

Art. 3 : Seuls peuvent pratiquer la pêche professionnelle sur ces gisements les pêcheurs titulaires du permis de pêche à pied national et de la licence de pêche coques délivrée par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse Normandie.

Les pêcheurs présentent les documents mentionnés ci-dessus à toute demande d'un agent en charge du contrôle des pêches.

La pêche de loisir s'exerce dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 août 2008 susvisé.

Art. 4 : Les seuls engins de pêche autorisés, à titre professionnel, sont la griffe à dents et le râteau de 35 cm de largeur.

Les coques sont triées sur les gisements. Les pêcheurs à pied professionnels devront utiliser un moyen de criblage qui respecte un écartement minimal des barrettes de 17 mm. Les coques n'atteignant pas la taille minimale de capture de 2,7 cm sont rejetées sur les gisements.

Art. 5 : Chaque pêcheur à pied professionnel est autorisé à capturer une quantité maximale de 64 kilogrammes nets de coques par jour. Les coques devront être réparties dans 2 sacs de 32 kilogrammes nets portant chacun une étiquette fournie par le CRPM. Le sac doit être fermé au plus tard avant la remontée à la cale. Les informations portées sur l'étiquette doivent être lisibles de l'extérieur du sac.

Art. 6 : Pour accéder aux lieux de pêche, seuls les tracteurs sont autorisés à circuler. Le nombre de tracteurs pouvant accéder au gisement est limité à 25.

Tout propriétaire de tracteur souhaitant accéder au site doit contacter le CRPMEM de Basse-Normandie. Celui-ci établit la liste des tracteurs autorisés dans la limite du nombre maximum autorisé et la communique à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche – Délégation à la mer et au littoral.

Les tracteurs seront identifiés par un macaron portant un numéro de 1 à 25.

Chaque tracteur devra tenir à jour une fiche d'embarquement recensant à chaque marée les utilisateurs du tracteur, le nombre de sacs remplis ainsi que la signature des pêcheurs à pied professionnels empruntant le véhicule. Elle sera soit transmise (une fois par semaine) à la Direction départementale des territoires et de la mer – Délégation à la mer et au littoral de la Manche – pôle pêches et activités maritimes – 22, quai général Lawton Collins – 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE, soit remise sur demande d'un agent en charge du contrôle des pêches.

Seuls les pêcheurs à pied professionnels, titulaires de la licence coques, en Basse-Normandie sont autorisés à emprunter les tracteurs.

En cas de signalement par une unité de contrôle d'un véhicule susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement, celui-ci sera retiré de la liste des véhicules autorisés, par décision du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, délégué à la mer au littoral.

La circulation des quads est strictement interdite.

L'accès au gisement et la remontée des coques pêchées se font à la cale d'accès de Brévands.

Art. 7 : Sur les lieux de pêche, les chiens et le dépôt de déchets sont interdits.

Art. 8 : En raison du classement de salubrité des gisements, la mise à la consommation humaine directe des coquillages pêchés est interdite.

Art. 9 : L'acheteur procède à la pesée dès la remise du lot, en présence du pêcheur concerné.

Pendant leur remplissage et durant le transport vers un établissement de purification et d'expédition, les sacs de coques doivent porter une étiquette identifiant le pêcheur.

Le transport vers les établissements d'expédition ou de transformation est effectué sous couvert d'un bon de transport délivré par la direction départementale des territoires et de la mer.

Le transfert des coques à la fin de réimmersion vers des zones de production ou de reparcage est interdit.

Art. 10 : Les pêcheurs veilleront à stationner de préférence sur les parkings se trouvant à proximité du site de Brévands. Ils devront s'organiser pour se rendre sur le lieu de pêche (covoiturage), afin d'éviter le stationnement le long de la route et sur les accotements.

Tout abus constaté pourra faire l'objet de poursuite au titre de la police de la circulation.

Art. 11 : Chaque pêcheur devra adresser à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche/délégation mer et littoral, avant le 5 de chaque mois, une déclaration statistique mensuelle de la pêche du mois précédent.

Art. 12 : Toute infraction à la taille réglementaire ou à la quantité autorisée donnera lieu à la saisie du produit de la pêche.

Les coques appréhendées seront remises à l'eau sur le gisement par le pêcheur à pied professionnel ou le mareyeur en présence d'un membre d'une unité de contrôle.

A défaut et en dernier recours, il sera procédé au transport et à la destruction des produits appréhendés au frais du pêcheur à pied professionnel ou du mareyeur en infraction.

Art. 13 : Toute infraction au présent arrêté ou aux règles générales relatives à l'exercice de pêche professionnelle à pied et aux conditions de transport et de mise sur le marché des coquillages vivants expose son auteur au retrait de l'autorisation de pêche ainsi qu'aux suites pénales prévues conformément aux dispositions de l'article L 945 du livre IX du code rural et de la pêche maritime.

Art. 14 : Le Directeur interrégional de la Mer Manche-Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la région Haute-Normandie et de la région Basse-Normandie ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Pour le préfet de la région Haute-Normandie et par subdélégation, le chef du service ressource, réglementation économie et formation : Muriel ROUYER



Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest

Arrêté n° 14-107 du 08 décembre 2014 relatif à la commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire pour la zone de défense et de sécurité Ouest

Art. 1 : La commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire est composée de deux médecins-chefs titulaires dont un président. Un troisième médecin chef suppléant est susceptible de remplacer un des deux titulaires. Sa composition est annexée au présent arrêté zonal.

Art. 2 : Les médecins titulaires ne peuvent connaître des affaires intéressant un sapeur-pompier volontaire du SDIS dans lequel ils servent. Dans ce cas, le médecin concerné est remplacé par le suppléant désigné à l'article 1.

Art. 3 : Pour chaque étude de dossier de recours, un médecin agréé, spécialiste de la pathologie en cause, est désigné d'un commun accord par les deux médecins-chefs siégeant au sein de la commission zonale.

Art. 4 : Les frais occasionnés aux membres de la commission zonale à l'occasion de chacune de ses réunions (honoraires et frais de déplacement éventuels) sont à la charge du SDIS dont relève le sapeur-pompier volontaire à l'origine du recours.

Art. 5 : L'avis de la commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire est sollicité par le sapeur-pompier volontaire concerné, par l'intermédiaire du médecin-chef de son département.

Le recours est adressé à l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest. Les pièces du dossier présentant un caractère médical sont placées dans une double enveloppe spécifiant la confidentialité de son contenu.

La commission zonale d'aptitude se réunit sur convocation du chef d'état-major interministériel de zone. Son secrétariat est assuré par le SDIS du président de ladite commission. Le siège de la commission est choisi librement par son président.

Art. 6 : L'avis de la commission zonale d'aptitude ne peut être sollicité qu'après une décision de la commission d'aptitude départementale aux fonctions de sapeur-pompier volontaire.

Art. 7 : La commission zonale d'aptitude se prononce dans chaque cas au vu des pièces médicales contenues dans le dossier. En cas de nécessité des examens complémentaires peuvent être demandés.

L'avis est émis à la majorité des membres. Il est alors transmis au service départemental d'incendie et de secours du demandeur accompagné : du dossier médical, sous pli scellé, destiné au médecin-chef du service départemental d'incendie et de secours auprès duquel est rattaché le demandeur ;

de l'état récapitulatif des frais de transports, de déplacements et des honoraires du médecin agréé. Cet état de frais est pris en charge directement par le service départemental d'incendie et de secours du demandeur.

Les honoraires du médecin agréé sont fixés à 5 CS - « consultation spécialisée » - par dossier.

Une copie de l'avis de la commission zonale est adressée à l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Art. 8 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, les préfets de région et de département, les directeurs et les médecins-chefs des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfetures de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Art. 9 : Cet arrêté zonal est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Signé : Le préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine : Patrick STRZODA

Annexe à l'arrêté n° 14-107 du 08 décembre 2014 portant nomination des membres de la commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire - LISTE DES MEDECINS CHEFS DE SDIS

SDIS	Grade	NOM - Prénom	Fonction
Loire-Atlantique (44)	Médecin de classe exceptionnelle	JOUVE Sylvie	Présidente
Vendée (85)	Médecin de classe exceptionnelle	TREDANIEL Claude	Titulaire
Ille-et-vilaine (35)	Médecin de classe exceptionnelle	SALEL Jean-Louis	Suppléant



Sgami Ouest - Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest

Arrêté n° 14-106 du 8 décembre 2014 donnant délégation de signature à Mme SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest

VU le code de la défense,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la Gendarmerie nationale ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 85, 86, 104 et 226 modifiés ;

VU le décret n° 68-1058 du 29 novembre 1968 portant délégation de pouvoirs du ministère de l'Intérieur et les arrêtés des 18 septembre 1974 et 16 juin 1982 du ministre de l'intérieur, pris pour son application ;

VU le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la Police nationale et notamment ses articles 32 et 33 ;

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la Police nationale ;

VU le décret n° 96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

VU le décret n° 2000-555 du 21 juin 2000 relatif à l'organisation territoriale de la défense ;

VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la Police ;

VU le décret n° 2003-60 du 21 janvier 2003 relatif aux services de zone des systèmes d'information et de communication

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1339 du 7 décembre 2004 relatif à la déconcentration de la représentation de l'État devant les tribunaux administratifs dans les litiges nés de décisions prises par les préfets sous l'autorité desquels sont placés les secrétariats généraux pour l'administration de la Police ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la Police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 8 novembre 2012 nommant Mme Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 14 juin 2013 nommant Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret n° 2014-296 du 06 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du 8 décembre 1993, modifié par l'arrêté du 23 août 1994 et portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, au titre du budget du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire-section intérieur ;

VU l'arrêté ministériel en date du 14 novembre 2002 relatif à la compétence territoriale des SGAP ;

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté ministériel du 06 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 07 septembre 2001 nommant M. André MARTIN, ingénieur général des mines, chef du service de zone des systèmes d'information et de communication de Rennes.

VU l'arrêté ministériel du 04 novembre 2014 nommant M. Fabien LE STRAT, ingénieur principal des services techniques, directeur de l'immobilier.

VU l'arrêté préfectoral du 14 juin 2007 nommant M. Émile LE TALLEC directeur de l'administration et des finances ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° 12-10 du 19 avril 2012 portant organisation de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

VU l'arrêté préfectoral n°14-96 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

VU la décision du 23 décembre 2006 chargeant Mme Brigitte LEGONNIN, conseillère d'administration de l'intérieur, de la direction des ressources humaines ;

VU la décision du 17 mars 2014 affectant M. Guillaume DOUHERET, administrateur civil hors classe en qualité d'adjoint au secrétaire général pour l'administration de la Police de l'Ouest, auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

VU la décision du 11 septembre 2014 portant intérim du directeur de l'immobilier de l'SGAMI Ouest

VU la décision du 12 septembre 2014 affectant le lieutenant-colonel Yves BINARD pour exercer les fonctions de directeur de l'équipement et de la logistique du SGAP Ouest ;

VU la décision du 12 septembre 2014 affectant le commandant Jacques LAMBERT pour exercer les fonctions d'adjoint au directeur de l'immobilier ;

VU la circulaire du 24 juin 1987 relative à la déconcentration en matière de réforme du matériel ;

VU la circulaire du 18 novembre 1987 relative aux délégations de signature consenties par l'autorité préfectorale pour l'application de l'article 35 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée ;

VU la circulaire ministérielle n° 92/00327/C du 15 décembre 1992 portant sur la gestion déconcentrée des services de Police ;

VU la circulaire ministérielle du 30 avril 2014 relative à la mise en place et au fonctionnement des SGAMI ;

SUR proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité,

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité, dans la limite des attributions conférées au préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, par les décrets susvisés pour tous actes, arrêtés, décisions ou tous documents concernant le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest et relatifs notamment :

- à la gestion administrative et financière des personnels relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest,
- à l'instruction, au règlement amiable ou au contentieux des affaires relevant de la compétence du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest. Dans les mêmes limites, le préfet délégué est habilité à correspondre directement avec l'agent judiciaire de l'État dans les actions portées devant les tribunaux judiciaires et à signer les mémoires en réponse devant les juridictions administratives,
- à la gestion administrative et financière du matériel et des locaux de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, notamment : les actes de location, d'acquisition ou d'échange de propriété passés par les directions départementales des services fiscaux pour les besoins des services de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale ; l'approbation des conventions portant règlement d'indemnités de remise en état d'immeubles, quel que soit le montant de ces indemnités ; les concessions de logement au profit de personnels relevant de la direction générale de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale et les baux y afférant ; l'approbation des procès-verbaux de perte ou de réforme des matériels autres que les matériels des transmissions et de l'informatique quelle qu'en soit la valeur.
- au titre de pouvoir adjudicateur, dans les limites arrêtées en application du décret du 1^{er} août 2006, de tous marchés de travaux, de fournitures, ou de services ainsi que tout avenant à ces marchés – dits « formalisés » ou « adaptés », y compris les avenants des marchés préalablement passés par la région de gendarmerie de la ZDSO.
- aux agréments et acceptations de paiement des conditions des sous traitants des marchés de travaux, de fournitures, ou de services pris pour le compte du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest ou pour celui des services de Police et de Gendarmerie,
- à l'exécution des opérations de dépenses et de recettes relevant de la compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest, agissant pour son propre compte ou pour celui des services de Police de la Gendarmerie et des systèmes d'information et de communication,
- aux décisions rendant exécutoires les titres de perception de régularisation, de réduction et d'annulation qu'il émet et d'admettre en non-valeurs les créances irrécouvrables,
- dans le cadre de l'exercice du contrôle financier déconcentré, sont soumis au visa du préfet délégué pour la défense et de la sécurité : les demandes d'autorisation préalable de procéder à des engagements juridiques dans le cadre du pouvoir adjudicateur, les observations formulées par le contrôleur financier déconcentré, le compte rendu d'utilisation de ces crédits transmis au contrôleur financier.

En outre, délégation de signature est donnée à Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, pour tous arrêtés, décisions et actes relevant des attributions du service des systèmes d'information et de communication.

Art. 2 : Demeurent soumis à ma signature :

- les ordres de réquisition de paiement prévus par l'article 66 alinéa 2 du décret du 29 décembre 1962,
- les demandes et les décisions de passer outre les refus de visas à l'engagement de dépenses émis par le directeur régional des finances publiques.

Art. 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SOULIMAN, délégation de signature est donnée à M. Guillaume DOUHERET, adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest, pour tout ce qui concerne l'article 1^{er}.

Art. 4 : Délégation de signature est en outre donnée à M. Guillaume DOUHERET pour toutes les correspondances et pièces administratives courantes à l'exclusion des courriers adressés aux élus relevant de l'administration du ministère de l'intérieur à l'exception de :

- la signature, au titre du « pouvoir adjudicateur », dans les limites arrêtées en application du décret du 1^{er} août 2006, de tous marchés de travaux, de fournitures, ou de services, ainsi que tout avenant à ces marchés - dits « formalisés » ou « adaptés », passés par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest, pour son compte ou pour celui des services de Police et de Gendarmerie.
- les décisions d'ester en justice.

Art. 5 : Délégation de signature est donnée à :

M. Loïc DUPEUX, attaché principal d'administration de l'intérieur, chef de cabinet, pour : les devis, le service fait et les expressions de besoins n'excédant pas 5000 € HT se rapportant à l'unité opérationnelle (UO) SGAMI Ouest, les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus ou à une autorité de l'administration centrale, les accusés de réception, les congés du personnel, les ordres de mission, certification des états déclaratifs de frais de déplacement des personnels de leur bureau

M. Dominique BOURBILLIERES, attaché principal d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal des moyens.

Mme Sylvie GILBERT, attachée d'administration de l'intérieur, chef du bureau du secrétariat général.

Pour : les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus ou à une autorité de l'administration centrale, les accusés de réception, les congés du personnel, les ordres de mission, certification des états déclaratifs de frais de déplacement des personnels de leur bureau.

Art. 6 : Délégation de signature est en outre donnée à Mme Brigitte LEGONNIN, conseillère d'administration de l'intérieur, directrice des ressources humaines, pour : les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus, les accusés de réception, les arrêtés et documents relatifs à la gestion administrative des personnels relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest, les arrêtés portant octroi de congés de maladie et de mise en disponibilité d'office pour raison médicale, les arrêtés portant reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents, sauf en cas d'avis divergents ou défavorables, les attestations de l'employeur et relevés destinés aux personnels ou aux organismes sociaux et bancaires (sécurité sociale, instituts de retraite complémentaire, caisses de prêts, etc.), les demandes de congé dans le cadre des droits ouverts et les autorisations d'absences, à l'exclusion de celles de la directrice des ressources humaines, les ordres de mission, certification des états déclaratifs de frais de déplacement des personnels de la direction des ressources humaines, les expressions de besoins et conventions de réservation des salles pour les examens et concours, les conventions avec les organismes de formation, les états liquidatifs de traitements, salaires, prestations familiales.

Art. 7 : Délégation de signature est par ailleurs donnée à : M. Jean-Yves MERIENNE, attaché d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal du recrutement, Mme Gaëlle HERVE, attachée principale d'administration de l'intérieur, chef du bureau du personnel, Mme Anne-Marie BOURDINIERE, attachée principale d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal des rémunérations, Mme Diane BIET, attachée d'administration de l'intérieur, chef du bureau du personnel à la délégation régionale de Tours, M. Bertrand QUERO, attaché d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal des affaires médicales.

Pour : les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus ou à une autorité de l'administration centrale et des actes faisant grief, les correspondances préparatoires des commissions de réforme, les ampliations d'arrêtés, copies, extraits de documents, accusés de réception, les demandes de congé dans le cadre des droits ouverts et les autorisations d'absences, à l'exclusion de celles du chef de bureau, les ordres de mission, certification des états déclaratifs de frais de déplacement des personnels de son bureau, les états liquidatifs des traitements, salaires, prestations sociales et familiales, vacations et frais de mission et de déplacement dus aux personnels rémunérés sur le budget de l'État et

gérés par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur, ou à leurs ayants-droits, les attestations de l'employeur et relevés destinés au personnel ou aux organismes sociaux et bancaires (sécurité sociale, instituts de retraite complémentaire, caisse de prêts, etc.), les liquidations et visas des factures relatives à la prise en charge par l'administration, à la suite d'un accident reconnu imputable au service ou d'une maladie, de tout agent relevant de la compétence du bureau des affaires médicales.

En outre, la délégation de signature est donnée à Mme Diane BIET, attachée d'administration de l'intérieur, chef du bureau du personnel à la délégation régionale de Tours pour : les expressions des besoins n'excédant pas 2 000 € HT se rapportant à la gestion et l'exploitation des bâtiments du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest à Tours, les documents et pièces courantes relatives à l'hygiène et la sécurité, la réception des fournitures, des prestations et des services et la constatation du service fait par référence aux commandes correspondantes y compris les procès-verbaux de réception, l'état prévisionnel des astreintes sur site et les états liquidatifs correspondants.

Art. 8 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation consentie aux chefs de bureau de la direction des ressources humaines par l'article 7 est exercée à l'exception de la signature des ordres de mission par : M. Sébastien GASTON, attaché d'administration de l'intérieur, adjoint au chef de bureau zonal du recrutement, M. Samuel TIREAU, attaché d'administration de l'intérieur, adjoint au chef du bureau du personnel, Mme Joëlle MINGRET, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau du personnel à la délégation régionale de Tours, M. Marc LAROYE, attaché d'administration de l'intérieur, adjoint au chef du bureau zonal des rémunérations, Mme Françoise FRISCOURT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau zonal des affaires médicales.

Pour leur bureau respectif, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau et de son adjoint, la délégation consentie à leur chef de bureau par l'article 7 est exercée, à l'exception de la signature des ordres de mission par : Mme Nicole PIHERY, attachée d'administration de l'intérieur, responsable du contrôle interne au bureau zonal des rémunérations, M. Christian GOULARD, attaché principal d'administration de l'intérieur, responsable du contrôle interne du bureau du personnel.

En outre, est donnée délégation de signature à Mme Françoise TUMELIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle pour les liquidations et visas des factures relatives à la prise en charge par l'administration, à la suite d'un accident reconnu imputable au service ou d'une maladie, de tout agent relevant de la compétence du bureau des affaires médicales.

Pour les états liquidatifs de traitements et salaires, la délégation de signature est donnée aux agents suivants du bureau zonal des rémunérations : Mme Nicole VAUTRIN et M. Jérôme BREUST, secrétaires administratifs de classe exceptionnelle, chefs des sections « paie Police Gendarmerie », Mme Sylvie PITEL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section « indemnités Police Gendarmerie », Mme Sophie AUFFRET, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section « paie préfectures », Mme Céline ROUILLEE, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section « indemnités préfectures ».

Art. 9 : Délégation de signature est donnée à M. Émile LE TALLEC, conseiller d'administration de l'intérieur, directeur de l'administration générale et des finances, pour : les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus, les accusés de réception, les états de frais de mission et de déplacement dus aux personnels rémunérés sur le budget de l'Etat et affectés au sein de la direction de l'administration et des finances, les engagements juridiques relatifs aux dépenses n'excédant pas 50 000 € TTC, l'exécution des opérations de dépenses et de recettes relevant de la compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur, agissant pour son propre compte ou pour celui des services de Police, de Gendarmerie et du service zonal des systèmes d'information et de communication dans la limite de 50 000 € TTC, les décisions rendant exécutoires les titres de perception de régularisation qu'il émet et d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables, les demandes de congés dans le cadre des droits ouverts et les autorisations d'absences à l'exclusion de ceux du directeur, toute demande d'assistance juridique présentée par des fonctionnaires ou leurs ayants droits victimes de menaces, de violence, de voies de fait, d'injures, de diffamations ou d'outrages, à l'exception de celles mettant en cause les fonctionnaires de Police, les actes préparatoires au règlement amiable des affaires en réparation civile de l'État, à l'exclusion des décisions supérieures à 1 500 € HT, en matière d'indemnisation des victimes d'accident de la circulation pour toute offre inférieure à 3 000 € HT, en matière d'indemnisation des fonctionnaires de Police victimes dans le cadre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 pour tout règlement inférieur à 1 500 € HT, les ordres de mission, réservations, certification des états déclaratifs de frais de déplacement des personnels de la direction, tous documents courants relatifs à la gestion des crédits de fonctionnement et d'équipement du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest, le service d'ordre indemnité Police.

En cas d'absence de M Emile LE TALLEC, délégation de signature est donnée à M Christophe SCHOEN attaché principal d'administration de l'intérieur pour tout ce qui concerne le présent article.

Art. 10 : Délégation de signature est par ailleurs donnée à : M. Gérard CHAPALAIN, attaché principal d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal des budgets, M. Christophe SCHOEN, attaché principal d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal des achats et des marchés publics, M. Alain ROUBY, attaché d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal du contentieux, M. Philippe DUMUZOIS, attaché d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes.

Pour : les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus ou à une autorité de l'administration centrale, les accusés de réception, les congés du personnel, les ordres de mission, certification des états déclaratifs de frais de déplacement des personnels de leur bureau.

Art. 11 : Dans le cadre de ses attributions, délégation de signature est donnée à M. Gérard CHAPALAIN, attaché principal d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal des budgets, à l'effet de signer : la liquidation des frais de mission et de déplacement par les régions (Rennes et Tours), la facturation des services d'ordre indemnité et des contributions et pénalités dues par les abonnés aux alarmes de police et par les sociétés de surveillance, la liquidation des frais de changement de résidence des agents du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest, des services de police et des personnels administratifs de la gendarmerie.

En cas d'absence de M CHAPALAIN, délégation de signature est donnée à M Guillaume LE TERRIER, secrétaire administratif de classe normale à l'effet de signer toutes les pièces susvisées.

Art. 12 : Dans le cadre de ses attributions, délégation de signature est donnée à M. Christophe SCHOEN, attaché principal d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal des achats et des marchés publics, à l'effet de signer :

- les certificats et visas de pièces et documents relatifs à la préparation, à l'exécution et au suivi des marchés publics ou aux avenants à ces marchés par le bureau zonal des achats et marchés publics.

En cas d'absence de M Christophe SCHOEN, délégation de signature est donnée à M François HOTTON, attaché d'administration de l'intérieur, adjoint au chef de bureau et à Mme Nathalie HENRIO-COUVRAND, attaché d'administration de l'intérieur, à l'effet de signer toutes les pièces susvisées,

Art. 13 : Dans le cadre de ses attributions, délégation de signature est donnée à M. Alain ROUBY, attaché de l'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal du contentieux, à l'effet de signer les actes préparatoires au règlement amiable des affaires en réparation civile de l'État et en matière d'indemnisation des victimes des accidents de la circulation, à l'exclusion de ceux dont le montant est supérieur à 1 000 € HT.

En cas d'absence de M. Alain ROUBY, délégation de signature est exercée par Mme Nadine HELLO, attachée de l'administration de l'intérieur, adjointe au chef du bureau du contentieux à l'effet de signer toutes les pièces susvisées.

Art. 14 : Délégation de signature est donnée à M. Philippe DUMUZOIS, attaché d'administration de l'intérieur, chef du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes pour :

- les opérations d'engagement juridique, de liquidation, d'ordonnement et de mandatement des budgets pour lesquelles le préfet de zone est RBOP ou RUO

- les dépenses correspondant à des délégations d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement dans une limite n'excédant pas 50 000 € HT.

- les admissions en non-valeur relatives aux créances irrécouvrables.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation consentie à M. Philippe DUMUZOIS est exercée par :

M. Joël MONTAGNE, attaché d'administration de l'intérieur, adjoint au chef du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes à l'effet de signer toutes les pièces comptables susvisées.

Mme Cécile VIERRON, attachée d'administration de l'intérieur, chef des dépenses courantes du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes à l'effet de signer toutes les pièces comptables susvisées dans la limite de 20 000€.

M. Corentin GREFFE, attaché d'administration de l'intérieur, responsable de la comptabilité auxiliaire et des immobilisations, à l'effet de signer toutes les pièces comptables susvisées dans la limite de 20 000€.

Mme Marie-Françoise PAISTEL, majeure ; messieurs Eric CHAMAILLARD, Emmanuel MAY et Rémi BOUCHERON, adjudants-chefs ; Mme Isabelle CATELOY, adjudante-chef ; Mme Isabelle CHERRIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ; Messieurs David DULAMON, Yannick DUCROS et Mme Martine COPY, secrétaires administratifs de classe supérieure ; Mmes Anita LE LOUER, Claire REPESSE, Aude QUEMENER, Natacha BREUST Natacha, Anabelle VICENTE-MATTIO et Martine COPY, secrétaires administratives de classe normale ; messieurs Valentin LEROUX et Stéphane FAUCON, secrétaires administratifs de classe normale ; Mmes Nathalie BRILLU, Sandra SPAETER, Véronique TOUCHARD, adjudantes ; messieurs Loïc POMMIER et Olivier BERNABE, adjudants, placés sous l'autorité du chef du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes à l'effet de signer les pièces comptables susvisées d'un montant inférieur à 5 000 € HT.

Mme Edwige COISY, maréchale des logis-chef ; M. Philippe KEROUASSE, maréchal des logis ; Mmes Lucie BARJOLLE, Stéphanie BIDAULT, Michel POIRIER, Laurence CRESPIAN, Edna HILAIRE, Line LEGROS, Emmanuelle SALAUN, Noémie NJEM, Anne PRACONTE, Christine PRODHOMME, Françoise RAGEUL, Stéphanie THIBAUD, Fausia LODS, Michael CHOCTEAU, Olivier BENETEAU, Franck EVEN, Julien SCHMITT, Frédéric RICE, Ghislaine BENTAYEB, Laetitia RAHIER, Delphine BERNARDIN, Fabienne TRAUILLÉ, Colette SOUFFOY, Josiane BOURIEN, Judith JUBAULT Pascal GAUTHIER, Véronique RENNES, Antoine BOURDAIS, Angélique BRUEZIERE, Philippe CHALET, Fabienne DO-NASCIMENTO, Nathalie MANGO, Alain LE BRETON, Virginie GAUTIER, Annie SINOQUET, adjoints administratifs, placés sous l'autorité du chef du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes à l'effet de signer les pièces comptables susvisées d'un montant inférieur à 2 000 € HT.

Une décision du secrétaire général adjoint du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest fixe la liste des agents habilités à signer les actes de certification du « service fait ».

Art. 15 : Délégation de signature est donnée à M. Fabien LE STRAT, directeur de l'immobilier, pour les documents relatifs à : la gestion administrative de la direction de l'immobilier (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement), la validation des expressions de besoins relatives aux marchés ainsi qu'aux ateliers d'entretien immobilier, et aux ordres de service correspondants dont l'incidence est inférieure à 15 000 € HT, avant transmission à la plate-forme Chorus pour la création d'un engagement juridique, la réception des marchés de prestations intellectuelles et de travaux, les rapports d'analyse des offres, les déclarations de sous-traitants, les ordres de service de démarrage des travaux, les avenants aux marchés de travaux et de prestations intellectuelles sans incidences financières, notamment pour les prolongations de délais, les cahiers des clauses techniques particulières, les exemplaires uniques, les décomptes généraux définitifs, les correspondances adressées aux bailleurs des immeubles de la police nationale, les correspondances adressées aux services techniques des collectivités dans le cadre de l'instruction des autorisations administratives (permis de construire, déclaration préalable), les correspondances adressées aux chefs de services de police et de gendarmerie dans le cadre de la conduite des dossiers immobiliers (expression des besoins, validation des études de conception,....), les correspondances adressées aux services de l'état (programmation du 309, conduite d'opérations,...)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien LE STRAT, délégation de signature est donnée à M. Jacques LAMBERT, adjoint au directeur de l'immobilier pour tout ce qui concerne le présent article.

Art. 16 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric RIVRON, chef du bureau de la maîtrise d'ouvrage, ingénieur principal des services techniques, pour les documents relatifs à : la gestion administrative du bureau de la maîtrise d'ouvrage (notamment ordres de missions, congés, états de frais de déplacement), la validation des expressions de besoins relatives aux marchés ainsi qu'aux ateliers d'entretien immobilier, et aux ordres de service correspondants dont l'incidence est inférieure à 4 000 € HT, avant transmission à la plate-forme Chorus pour la création d'un engagement juridique, les ordres de service de démarrage des travaux, la réception des marchés de prestations intellectuelles et de travaux, les rapports d'analyse des offres, les cahiers des clauses techniques particulières, les exemplaires uniques, les décomptes généraux définitifs.

Art. 17 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean BUSSEROLLE, chef du bureau de la gestion administrative du patrimoine, attaché d'administration, pour les documents relatifs à : la gestion administrative du bureau de la gestion administrative du patrimoine (notamment ordres de missions, congés, état de frais de déplacement), les correspondances adressées aux bailleurs des immeubles de la police nationale, les correspondances adressées aux services de France domaine.

Art. 18 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Baptiste VEYLON, chef du secteur Bretagne Pays de la Loire, Monsieur François JOUANNET, chef du secteur Centre, Monsieur Fabrice DUR, chef du secteur Basse Normandie et Madame Annie CAILLABET, chef du secteur Haute Normandie, pour les documents relatifs à : la gestion administrative de leur secteur (notamment ordres de missions, congés, état de frais de déplacement), la validation des expressions de besoins relatives aux marchés ainsi qu'aux ateliers d'entretien immobilier, et aux ordres de service correspondants dont l'incidence est inférieure à 4 000 € HT, avant transmission à la plate-forme Chorus pour la création d'un engagement juridique, la réception des marchés de prestations intellectuelles et de travaux

Art. 19 : Délégation de signature est donnée à Jean-Luc FROUIN, Laurent LITANEUR, Bertrand JOUQUAND, Christophe LANG, Jean-Pierre SEVIN, Michel CLOTEAUX, Pierrick BRIANT, Daniel MIGAULT, Dominique COURTEAU, Jean-Louis JOUBERT, Sandrine BEIGNEUX, Dominique EMERIAU, Stéphane BERTRAND, Ysabelle RAVAUD, Olivier LINOT, Sylvain BULARD, Dominique DORCHY, Audrey GROSHENY, Hervé HAMON, Laura DUFAU, Sébastien LEULLIETTE, Nicolas GUILLOT, Raphaël BARRETEAU, Séverine BRELIVET, Jean-François ROYAN, Annie LOCHKAREFF, Renaud DUBOURG, Florence LEPESANT pour les documents relatifs à : la réception des marchés de prestations intellectuelles et de travaux

Art. 20 : Délégation de signature est donnée à M. Yves BINARD, chef des services techniques, directeur de l'équipement et de la logistique, pour :
- les correspondances courantes à l'exception de celles adressées à des élus, les documents relatifs à la gestion administrative et financière des personnels de la direction de l'équipement et de la logistique : les ordres de mission, les états déclaratifs de frais de déplacement des personnels, les demandes de congés et les autorisations d'absence, les états relatifs aux éléments variables de paie (heures supplémentaires, travaux insalubres, etc.) ;

- les documents relatifs à la gestion administrative et technique des opérations de la compétence de la direction de l'équipement et de la logistique : la validation des cahiers des clauses techniques particulières relatifs aux marchés de fournitures, de service, de prestations intellectuelles et de travaux, la validation des expressions de besoins dans la limite de 15 000 € HT, les ordres de service ou fiches techniques de modification effectués dans le cadre des marchés de travaux ou de service avant transmission au bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes pour procéder à l'engagement juridique préalablement à la notification aux entreprises, les projets de décompte généraux définitifs dans le cadre de la procédure des marchés, la validation des rapports d'analyse technique des marchés.

- les documents relatifs à la gestion administrative et technique des matériels de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale : l'approbation de procès-verbaux de perte ou de réforme de matériels, y compris les armes et véhicules dès lors que ceux-ci sont inscrits à un plan de renouvellement approuvé, les ordres d'entrée et de sortie des matériels détenus en magasin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BINARD, délégation de signature est donnée à M. Pascal RAOULT pour tout ce qui concerne le présent article.

Art. 21 : Délégation de signature pour les documents relatifs à la gestion administrative des personnels et notamment les ordres de mission, les demandes de congés et les autorisations d'absence ainsi que les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus, est donnée à : M. Pascal RAOULT, ingénieur principal des services techniques, responsable du bureau zonal des moyens mobiles, M. Didier STIEN, ingénieur principal des services techniques, responsable du bureau zonal de la logistique.

Art. 22 : En outre, à l'exception des dépenses exceptionnelles ou d'investissement, délégation de signature est donnée à : M. Pascal RAOULT, ingénieur principal des services techniques, responsable du bureau zonal des moyens mobiles dans la limite de 2 000 € HT pour l'expression des besoins des ateliers de soutien automobile au titre de l'U.O. SGAMI Ouest prestataires internes, M. Didier STIEN, ingénieur principal des services techniques, responsable du bureau zonal de la logistique dans la limite de 2 000 € HT pour l'expression des besoins relevant de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal RAOULT, la délégation de signature consentie aux articles 21 et 22 est donnée à M. Laurent LAFAYE, ingénieur des services techniques, et à M. Laurent BULGUBURE, ingénieur des services techniques, chacun en ce qui concerne leur domaine respectif.

Art. 23 : Délégation de signature est donnée au titre des ateliers de soutien automobile à : M. Johann BEIGNEUX, contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques, chef de l'atelier automobile de Tours, M. François-Xavier GUEGEAIS, ouvrier d'État, chef de l'atelier automobile de Bourges, M. Bernard LE CLECH, contrôleur des services techniques, chef de l'atelier automobile de Oissel, M. Gérard LEFEUVRE, ingénieur des services techniques, chef de l'atelier automobile de Rennes, M. Marc LEROSTY, ouvrier d'État, chef de l'atelier automobile de Caen, M. François ROUSSEL, contrôleur des services techniques, chef de l'atelier automobile de Saran, M. Yves TREMBLAIS, ouvrier d'État, chef de l'atelier automobile de Brest, M. Thierry FAUCHE, ingénieur des services techniques, responsable logistique du site de Tours, Mme Béatrice FLANDRIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable logistique du site de Oissel.

dans les limites des attributions de leur atelier, aux fins d'exécuter les commandes dans le cadre des marchés de pièces automobiles n'excédant pas 1 000 € HT après validation de l'engagement juridique auprès du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes.

En ce qui concerne leur atelier, pour les documents relatifs à la gestion administrative et technique de leur atelier :

- Ordres de mission - Délégation de signature est donnée au titre de l'unité opérationnelle de prestation de service interne (UOPSI) à Mme Aurélie BERTHO, secrétaire administrative de classe normale, pour tout ce qui concerne la gestion administrative et technique de son unité :

- L'expression des besoins dont le montant n'excède pas 1000€HT dans le cadre des marchés de pièces automobiles ou des achats du bureau zonal de la logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie BERTHO, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Mme Roseline GUICHARD, secrétaire administrative de classe normale.

Art. 24 : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice FLANDRIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable logistique du site de Oissel, à l'effet de signer : les documents et pièces courantes relatives à l'hygiène et la sécurité, la réception des fournitures, des prestations ou des services et la constatation du service fait par référence aux commandes correspondantes.

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations accordées à Mme FLANDRIN sont exercées par M. Jean-Yves ARLOT, contrôleur de classe supérieure des services techniques du matériel.

Art. 25 : Délégation de signature est donnée à M. André MARTIN, ingénieur général des mines, directeur zonal des systèmes d'information et de communication (DZSIC), à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et pour son service : tous les actes administratifs relatifs à engagement, juridique et aux pièces de liquidation des dépenses imputées sur les programmes 0176, 0216, 0161, 0108 du budget du ministère de l'intérieur dans la limite de la dotation de crédits qui lui est allouée, toutes correspondances, décisions ou instructions relatives aux affaires relevant des attributions du service de zone des systèmes d'information et de communication, les ordres de missions, congés et états liquidatifs des indemnités de personnel.

Art. 26 : Les engagements de plus de 20 000 € afférents aux travaux d'aménagement des immeubles sont soumis à la signature de Madame le Préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Art. 27 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. André MARTIN, délégation de signature est accordée à M. Yannick MOY, adjoint du directeur, à l'effet de signer les documents pour lesquels M. André MARTIN a reçu délégation au titre de l'article 25.

Art. 28 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SOULIMAN, de MM. André MARTIN et Yannick MOY, délégation de signature est accordée à Mme Anne-Marie GUILLARD, ingénieur SIC, chef de projet au pôle pilotage, à l'effet de signer les documents pour lesquels M. André MARTIN a reçu lui-même délégation au titre de l'article 25, dans la limite toutefois de 15 000 € HT pour les documents cités au point 1 de cet article.

Art. 29 : Délégation de signature est également donnée à M. Frédéric STARY, ingénieur principal des SIC, chargé des fonctions de chef de la délégation régionale des systèmes d'information et de communication de Tours pour les attributions suivantes : correspondances courantes, amplifications d'arrêtés et copies conformes de documents, certification ou mention du service fait par référence aux factures correspondantes, demandes de congé dans le cadre des droits ouverts à l'exclusion de l'intéressé, ordres de missions spécifiques, à l'exclusion de l'intéressé, bons de transport SNCF, à l'exclusion de l'intéressé.

Art. 30 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric STARY, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par M. Lionel CHARTIER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication.

Art. 31 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 14-99 du 17 septembre 2014 sont abrogées.

Art. 32 : Madame le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements correspondants.

Signé : Le Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfet d'Ille-et-Vilaine : Patrick STRZODA

